



MUSULMANS
L'ÉTAT HARCELEUR
HORS CONTRÔLE

Politis

VACCINS ANTI-COVID
LES PAYS RICHES
SE SERVENT EN PREMIER

N°1632-33-34 - DU 17 DÉCEMBRE 2020 AU 6 JANVIER 2021



GOUVERNER SANS CHEF

c'est possible



DE QUOI LE « SÉPARATISME » EST-IL LE NOM ?

Ces dernières semaines la notion de « séparatisme » est réapparue avec acuité dans le débat politique et médiatique. Le 4 septembre, lors de la célébration au Panthéon des 150 ans de la III^e République, le président Emmanuel Macron déclarait que « *la République indivisible* » ne pouvait admettre « *aucune aventure séparatiste* ». Que se cache-t-il derrière l'usage intempestif de ce terme ? Selon le ministère de l'Intérieur, la France serait « *malade de son communautarisme* ». La France se trouverait au bord de la guerre civile. Le discours est alarmiste. Les mots sont forts. Le « *remède* » contre ces maux censés rendre la France « *malade* » se trouverait dans la proposition de loi qui vise à lutter contre les « *séparatismes* ». Le choix des mots n'est pas innocent, ces derniers peuvent [...] travestir la réalité. Dans *L'Homme révolté*, Albert Camus nous

rappelle qu'il faut « *s'efforcer au langage clair pour ne pas épaissir le mensonge universel* ».

L'usage du mot « séparatisme » est critiquable à plus d'un titre puisqu'il floute les repères historiques, laisse supposer des liens entre des mouvances actuelles et crée un amalgame. Il a été historiquement interprété dans le droit comme la volonté de porter atteinte à l'intégrité et à l'unité du territoire national. Il a surtout été employé dans les années 1960 pour désigner les luttes d'indépendance qui agitaient les colonies françaises. Ainsi, la lutte contre le séparatisme invoque la répression coloniale française qui se traduit par la mise en place, en 1963, de la Cour de sûreté de l'État, juridiction d'exception qui jugea, jusqu'à sa dissolution en 1981, les indépendantistes, qu'ils soient guyanais, guadeloupéens, corses ou basques.

Le terme « séparatisme » n'est pas sans évoquer l'imaginaire français qui s'est construit [...] sur l'idée d'une unité de l'État-nation. Rappelons au passage que la France « une et indivisible » s'est faite au forceps [...]. Les méthodes utilisées jadis seraient tout à fait impensables de nos jours. Une certaine idée de la « République » est devenue le prétexte pour stigmatiser et exclure « l'autre », celui qui [...]

Cette volonté visant à réduire les humains à un seul modèle de pensée et d'action s'est vue consacrée pendant la III^e République, au nom de la supériorité de la civilisation française. L'idée de rendre les humains conformes à un modèle « idéal », aussi bon soit-il, n'a pu se réaliser que dans la souffrance et la persécution : uniformisation à l'intérieur de l'Hexagone et colonisation à l'extérieur [...].

La République française n'a jamais été le signifiant d'un projet inclusif et universel. C'est le centralisme abstrait, à la fois insensible et oppresseur, qui a de tout temps caractérisé l'État

 Si la France est malade, c'est de son rapport complexe et conflictuel à l'altérité.

s'écarterait trop de la norme du « bon Français ». La réalité culturelle et linguistique française, incarnant un temps historique légitime et officiel, est présentée comme source de progrès, puisque née d'une révolution progressiste. Alors que les cultures et les langues périphériques [...] ont été cataloguées comme des sociétés « anciennes » et « statiques », foncièrement « conservatrices » et « réactionnaires » [...]. Depuis, toute référence à la prise en considération des langues, des cultures ou des peuples est assimilée à la résistance au progrès. En France, seule l'échelle de l'État-nation est en capacité de représenter un idéal universel de liberté, d'égalité et de justice sociale. L'unité et l'indivisibilité de la nation sont ainsi devenues les uniques prémisses de l'émancipation.

républicain. L'histoire de celui-ci nous enseigne la permanence de la tentation sécuritaire et autoritaire. Nombreux sont les massacres qui ont été commis au nom de l'ordre républicain, de la Commune de Paris aux grèves ouvrières brisées dans le sang en passant par les massacres de Sétif, Guelma et Kherrata en Algérie [...]. Si la France est malade, c'est de son rapport complexe et conflictuel à l'altérité. Ce rapport conflictuel était jadis atténué grâce à l'ersatz de contrat social proposé par l'État républicain, au moyen duquel les citoyens français pouvaient espérer une amélioration de leur situation sociale et économique. Mais il y a belle lurette que l'État républicain a failli à ses missions de cohésion sociale et économique [...]. Il veille désormais à l'application de normes économiques déstructurantes, contre la volonté de sa propre population. Sous couvert des mots « séparatisme », « République », « laïcité », dont nous retenons l'usage excluant et accusatoire, c'est bien à une dérive nationaliste que nous assistons. En faisant appel à la « sacro-sainte unité » de la nation, l'État espère détourner une colère sociale légitime.

LA DETTE ET LE GROS LOT

« La Française des jeux fête son premier anniversaire en Bourse », titrait *Ouest-France* dans une brève du 21 novembre. L'action a bondi de plus de 73 % en un an, du jamais vu en période de crise ! La FDJ apprêtée par Bruno Le Maire a attiré 500 000 prétendants (petits épargnants et gros investisseurs institutionnels). Pour convaincre les petits épargnants, on leur a accordé une décote de 2 % sur le prix des titres, ainsi qu'une action gratuite pour dix achetées à condition qu'elles soient détenues pendant dix-huit mois : encore six mois à tenir pour empocher le magot ! Et pour ceux qui conservent leurs actions dans le cadre d'un compte-titres ou d'un PEA, les revenus et plus-values perçus échappent à l'impôt, à condition de conserver son plan au moins cinq ans (loi Pacte). Ces beaux cadeaux se font au détriment de l'État, c'est-à-dire

nous. Les presque 2 milliards d'euros empochés se sont noyés dans l'océan de dettes du pays ; en outre, les bénéfices engrangés habituellement chaque année par l'État seront moindres, sa participation au capital de l'entreprise passant de 72 % à 20 % (en privatisant la FDJ, l'État se prive d'une recette régulière et certaine de 100 millions d'euros par an, selon un député). M. Le Maire n'a-t-il pas annoncé que le remboursement de « la dette » se ferait par des réformes de structures, à commencer par celle des retraites ? C'est donc une double peine à venir pour une tranche importante de la population. Enfin, ce processus de privatisation est en décalage sur le plan social, alors que les citoyens réclament aujourd'hui de manière criante plus d'État, de proximité et de services publics.

François Blanchetière

ÉCRIRE À POLITIS :
2, impasse Delaunay,
75011 Paris
pagecourrier@politix.fr

S'ABONNER À POLITIS :
Pour toute question,
appeler le 03 80 48 95 36,
ou envoyer un courrier à
abonnement@politix.fr

Egoitz Urrutikoetxea

EN COUVERTURE



24 DOSSIER

GOUVERNER SANS CHEF, C'EST POSSIBLE

Soif d'idéal et gueule de bois - À Poitiers, le municipalisme en chantier - La fin des partis politiques ? - Comment guérir la réunionite - Coopérer, une bataille culturelle - Et si on écoutait les féministes ? - Les pièces interactives de Christophe Meierhans - Un nouveau communisme des pratiques, par Pierre Dardot et Christian Laval - Entretien avec Jean-François Draperi : « Une voie vers une démocratisation dans l'économie »

06 ÉVÉNEMENT

L'État harceleur hors contrôle

Darmanin, stratège de la casse

09 LA SEMAINE

16 CLIMAT

Inégaux face au changement

19 COVID-19

Vaccin : les pays riches se servent en premier

Affaiblir les déficiences immunitaires

46 CULTURE

Théâtre Aristophane dans les banlieues

livre-manifeste de Marco Martinelli

Musique *A Joyful Sound*, de Kelly Finnigan

Essai *Peut-on dissocier l'œuvre de l'auteur ?*, de Gisèle Sapiro

50 ESSAI

Je chemine avec..., de Susan George

14 REPORTAGE

Jeunes Communistes, la fougue de leurs cent ans



KAROLL PETIT/AFP

02 Le courrier

04 L'agenda

05 L'ÉDITO de Denis Sieffert

17 L'économie à contre-courant

18 Le temps du climat

23 De bonne humeur

51 Mots croisés

Les exemplaires de ce numéro envoyés à nos abonnés contiennent un encart abonnement.

à suivre sur **Politis fr**

SNCF

Le désarroi des conducteurs franciliens face aux réorganisations préparant l'ouverture à la concurrence

TRIBUNE

60 000 manifestant-e-s contre les textes liberticides en France, des interpellations arbitraires à Paris

La culture comme priorité...

Imaginons. Une pandémie s'abat sur le monde. L'État français se voit dans l'obligation de prendre des mesures pour enrayer la propagation du virus. Des mesures pénibles, qui affectent les libertés individuelles, mais indispensables. Les courbes des infections et des hospitalisations fluctuent, montent, puis redescendent, pas autant que souhaité. Cependant, après un second confinement, le gouvernement, conscient des efforts faits par les Français, qui respectent dans leur immense majorité les gestes barrières, lâche du lest. Là où on espère pouvoir à nouveau accueillir du public, les protocoles sont peaufinés afin que les mesures sanitaires soient scrupuleusement respectées. Partout les risques de clusters ont été écartés. L'exécutif le sait, qui garde un impératif face au nombre de contaminations encore trop élevé : continuer à contraindre les interactions sociales. Hormis les bars et les restaurants, qui resteront fermés car il est impossible d'y être masqué en permanence, des choix s'offrent malgré tout. Alors le gouvernement décide d'un acte fort.

Dans le pays de Molière et de Marguerite Duras, de Camille Claudel et des frères Lumière, d'Anne Sylvestre et de Pierre Boulez, les lieux d'art et de culture seront les premiers à rouvrir ! Ce n'est pas simplement une question de justice - ils ont été les derniers à être autorisés à reprendre leurs activités au terme du premier confinement, bien après le 11 mai. Par ce geste, le gouvernement veut aussi affirmer la place prépondérante qu'occupe l'art dans la vie d'une population meurtrie, inquiète, déboussolée. L'art est source de joie et de vibrations sensuelles, mais aussi de catharsis et de questionnements stimulants ; il attise l'esprit critique quand il se fait frondeur, engage le dialogue entre l'intime et l'extérieur, influe sur la perception de soi et des autres, plonge dans l'inconnu pour y découvrir du nouveau, comme disait Baudelaire.

Bref, rien d'inessentiel - c'est le moins qu'on puisse dire : des échappées belles après les horizons bouchés, un besoin existentiel, individuel et collectif, une quête de sens dans une période troublée. Ça tombe bien : les répétitions n'ont pas cessé, les spectacles sont prêts, tous les personnels sont mobilisés, les films attendent en nombre pour éclairer les écrans, les musées et les centres d'art ont déposé leurs expositions subitement interrompues, les musiciens ont mille tournées en poche et plus de notes encore dans leur tête, ne demandant qu'à être jouées et chantées...

Oui, il suffit d'imaginer pour que tout cela soit réel, pour que la politique retrouve de sa superbe...

51 ABONNEMENTS

L'association **Pour Politis**

est l'actionnaire majoritaire (75%) de la société éditrice de l'hebdomadaire *Politis*. Cette association compte aujourd'hui plus de 600 adhérents, 40 lecteurs correspondants, des lecteurs et des salariés de *Politis*. Elle est présente dans plus de 70 manifestations et événements chaque année.

AGENDA Consultez l'agenda militant mis à jour régulièrement sur Politis.fr/agenda

DANS TOUTE LA FRANCE : 18 DÉCEMBRE

Rassemblements pour la journée internationale des migrants, à l'appel de plusieurs organisations dont la LDH.
Informations sur : www.politis.fr/agenda-militant et www.ldh-france.org/en-region/#agendaldh

POITIERS (86) : 19 DÉCEMBRE, 15 H

Présentation du livre *Où va le féminisme ?* (Éd. Acratie) et rencontre avec Vanina, son auteure.
Informations sur : poitiers.demosphere.net/rv/2949
La Grotte, 43, rue de la Croix-Rouge.

RANG-DU-FLIERS (62) : 20 DÉCEMBRE, 12 H 30

« Non à Tropicalia sur la Côte d'Opale ! Stoppons le gigantesque projet de zoo tropical sous cloche ». Rassemblement contre le projet Tropicalia.
Chemin du Petit-Bois, à 10 minutes de la gare.

N'hésitez pas à nous faire d'autres suggestions de publication à l'adresse : association@politis.fr

Et, en direction de l'équipe de *Politis*, continuez à faire part de vos remarques, questions, encouragements à pagecourrier@politis.fr et à faire autour de vous la promotion des offres d'abonnement ou, si vous le pouvez, un don défiscalisé à *Politis* à l'adresse : www.politis.fr/engager-soutenir

BULLETIN D'ADHÉSION à l'association* **Pour Politis**

Je souhaite (re)adhérer et soutenir l'association des lecteurs de *Politis*

Mme M.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel : Téléphone :

Je souhaite m'impliquer dans la promotion de *Politis* dans ma région (salons, débats, etc.).

Adhésion 2020 15 €

Adhésion de soutien € à partir de 20 € et plus.

Toute aide est la bienvenue, adhésion de soutien à partir de 20 €

Nous écrire : association@politis.fr

15 €
pour 2020

Chèque à l'ordre de **Pour Politis**, à renvoyer accompagné de ce bulletin à : **Pour Politis, 2 impasse Delaunay 75011 Paris**

* Pour des raisons d'économie, nous n'éditions pas de « carte d'adhérent ». Le prélèvement de votre cotisation fait foi. Vous pouvez cependant obtenir confirmation de votre adhésion sur simple demande (voir nos coordonnées ci-dessus). Ces informations resteront confidentielles et n'auront d'autre usage que les besoins de l'association.

Politis

Président, directeur de la publication : Pouria Amirshahi
Directrice : Agnès Rousseaux
Directeur délégué : Laurent Laborie
Administration-comptabilité : Isabelle Péresse
Secrétariat : Brigitte Hautin

Développement : Nicolas Camier, Carole Rouaud
Rédacteur en chef : Gilles Wullus
Rédacteurs en chef adjoints : Christophe Kantcheff, Michel Soudais (web), Thierry Brun
Éditorialiste : Denis Sieffert

Secrétaire générale de la rédaction : Pascale Bonnardel
Community manager : Nathalie Quiroga
Rédaction : Vanina Delmas, Olivier Doubre, Roni Gocer, Erwan Manac'h, Agathe Mercante,

Patrick Piro, Jean-Claude Renard, Nadia Sweeny
Rédacteurs graphistes : Adrien Chacon, Vanessa Martineau, Jérémie Sieffert
Correction, SR : Marie-Édith Alouf, Olivier Lannuzel

Politis
2, impasse Delaunay 75011 Paris
Tél. : 01 55 25 86 86
www.politis.fr/redaction@politis.fr
Service Abonnement Politis :
12, rue du Cap-Vert 21800 Quetigny

Tél. : 03 80 48 95 36 - Fax : 03 80 48 10 34
Courriel : abonnement@politis.fr
Fondateur : Bernard Langlois
Politis est édité par : Politis, société par actions simplifiée au capital de 375 238 euros.

Conseil Distribution-Diffusion : K.D.
Tél. : 01 42 46 02 20 www.kdpresse.com
La distribution de Politis est opérée par MLP.
N° de commission paritaire : 0122C88695
ISSN : 1290-5550

Impression : Rivet Presse Édition BP 1977, 87022 Limoges Cedex 9
Papier certifié PEFC



APPEL À DONNS

Soutenez **Politis**

Politis est votre journal !

✓ **Garantissez notre indépendance**

✓ **Aidez-nous dans notre développement**

Don par chèque

Je fais un don de € au profit exclusif de *Politis*

Précisez vos coordonnées afin que l'association **Presse et pluralisme** vous fournisse un reçu fiscal permettant de bénéficier de la réduction d'impôts**

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

Ville* :

Code postal* :

Tél.* :

Courriel* :

Libellez votre chèque à l'ordre de :

Presse et Pluralisme / Opération Politis

Envoyez votre coupon complété, accompagné de votre chèque, sous enveloppe affranchie à :

**Presse et pluralisme – Groupe Audiens
CS 90 125 – 27091 Evreux cedex 9**

Don en ligne

Sur le site internet de votre hebdo préféré : **politis.fr**

- Cliquez sur l'onglet « **Soutenir** »
- Optez pour un **don ponctuel ou mensuel**.
- En 3 minutes, votre don est enregistré avec un **paiement sécurisé** !

**** 66% DÉDUCTIBLES DE VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU.**
Dans la limite de 20% du revenu imposable.
ex. **100€ DE DON = COÛT DE 34€!**
CAR VOUS DÉDUISEZ 66€ DE VOS IMPÔTS

* Mention obligatoire.

Les informations recueillies sont indispensables au traitement de votre don. Elles sont enregistrées dans le respect de la loi du 6 janvier 1978, dite loi informatique et liberté. Vous bénéficiez, sur simple justification de votre identité, d'un droit d'accès, de regard et de rectification sur toutes les informations vous concernant contenues dans nos fichiers, en nous contactant à : gestiondonnees@politis.fr

Notre ami le dictateur

A l'occasion de la visite du président égyptien Abdel Fattah Al-Sissi, le protocole élyséen a inventé un genre nouveau de cérémonie : la remise clandestine de Légion d'honneur honteuse. Finalement révélé, l'événement a été particulièrement mal reçu en Italie, où l'on n'a pas oublié l'assassinat en 2016 du jeune sociologue Giulio Regeni, qui travaillait sur les syndicats égyptiens, et dont le corps mutilé a été retrouvé près du Caire une semaine après son enlèvement. Un cas parmi des dizaines d'autres, opposants au régime, journalistes, démocrates, militants des droits humains. Les géôles du maréchal Sissi comptent plus de soixante mille prisonniers politiques. Amnesty International parle aussi d'une « *frénésie d'exécutions* » : 57 pour les seuls mois d'octobre et de novembre. Tel est l'homme auquel Emmanuel Macron adressait de fraternelles tapes dans le dos. On a beau savoir depuis Saint-Just qu'« *on ne gouverne pas innocemment* », on est pris de nausée. Mais pourquoi cette Légion d'honneur et ces gestes empressés ? La première réponse qui vient est évidemment le juteux commerce des armes. L'Égypte possède le catalogue complet de la maison Dassault. On parle de sept milliards d'euros depuis 2009. Des avions de chasse Rafale et des missiles Crotale que l'Égypte n'a pas manqué d'utiliser pour tenter d'écraser la rébellion au Yémen et les populations alentour. Face à cela, que pèse le beau geste symbolique du journaliste et écrivain italien Corrado Augias, qui est allé à l'ambassade de France à Rome rendre sa Légion d'honneur ?

Mais, me direz-vous, rien de tout ça n'est très nouveau. Il y a donc autre chose qui nous ramène à des débats qui sont hélas dans notre actualité. La France entretient avec le monde musulman des relations conflictuelles, comme jamais peut-être depuis la guerre d'Algérie. Le projet de loi « antiséparatiste » est perçu, non sans raison, comme hostile à l'islam. Avec opportunisme, l'autocrate populiste turc Erdogan s'est empressé de prendre la tête de la fronde anti-française faisant ainsi coup double. Il se pose en héraut du monde musulman contre une France qui

attire à elle tous les griefs, et il transfère sur un terrain idéologique un conflit dont l'enjeu est la possession de zones maritimes qu'il dispute à la Grèce en Méditerranée orientale. Avec, à la clé, d'importantes ressources gazières. Emmanuel Macron et son ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian (« la gauche » de la macronie...) sont donc en quête de soutiens.

**Égypte, Turquie, Libye...
Derrière ces affaires
croisées, il y a notre
dépendance à l'industrie
d'armement et une culture
officielle crispée dans un
monde qui bouge.**



DENIS SIEFFERT

Le maréchal Sissi fait l'affaire. Et ne soyons pas trop regardants ! Pire que les tapes dans le dos, il y eut même cet hallucinant échange pseudo-philosophique entre le président français et le dictateur égyptien devant la presse. Quoi de plus flatteur pour Sissi qu'une aimable conversation au pays des Lumières sur Dieu, l'Homme et l'organisation des sociétés humaines ? C'est peu dire que Macron est « égypto-dépendant ». Sans compter que le président français et le dictateur égyptien font cause commune dans un autre dossier, à haut risque. Ils soutiennent l'un et l'autre l'aspirant dictateur libyen Khalifa Haftar – un ami de Bachar Al-Assad – dans son entreprise militaire contre le gouvernement de Tripoli reconnu par l'ONU. Le soutien de Sissi à Haftar est officiel. Celui de Macron est plus discret, puisque la France a, « en même temps »,

reconnu le gouvernement de Tripoli. Et l'affaire est plutôt mal engagée depuis que... la Turquie a volé au secours de Tripoli. Cela fait beaucoup de zones de friction avec la Turquie. Au cours de l'été dernier, les navires français et turcs ont même joué à se faire peur en Méditerranée orientale, frôlant parfois l'incident.

Aujourd'hui, la France milite pour le renforcement des sanctions économiques. Sans grand succès, parce que l'Allemagne redoute qu'Erdogan pousse vers l'Europe, comme il l'a déjà fait, des dizaines de milliers de réfugiés syriens qu'il retient dans ses camps depuis le cynique pacte migratoire signé avec l'Union européenne en 2016. Nous voilà donc bien seuls ! Il n'y avait pourtant pas de fatalité pour que la France soit en première ligne face à l'ambitieux et belliqueux Erdogan. Pas de fatalité pour qu'elle s'isole de l'Union européenne. Derrière ces affaires croisées, il y a notre dépendance à l'industrie d'armement et une culture officielle crispée dans un monde qui bouge. Reconnaissons que tout, aujourd'hui, est plus compliqué. La Turquie est l'exemple même de ces nationalismes qui font et défont leurs alliances au gré de leurs intérêts immédiats. Membre de l'Otan, elle est désormais avec la Russie en Syrie ou dans le Caucase, mais s'oppose à elle en Libye où Poutine soutient Haftar... Quant à Erdogan, il emprisonne lui aussi ses opposants, et prête la main en toutes circonstances au massacre des Kurdes ou des Arméniens. S'il n'est donc pas question de le soutenir, il n'est pas utile non plus de lui fournir des prétextes. Enfin, on ne peut parler du Moyen-Orient sans dire un mot de la Palestine. Voilà que la France prend le parti d'ignorer la décision de la Cour européenne des droits de l'homme qui lui enjoint de reconnaître le droit au boycott des produits israéliens comme une liberté d'expression. La France choisit mal ses amis. ●

Vous avez déjà été très nombreux à répondre à notre appel. Rappelez-vous qu'il est encore temps de nous aider, via l'association Presse et Pluralisme (voir ci-contre) qui permet la défiscalisation des dons en faveur de la presse indépendante.

Rendez-vous le 7 janvier.
Après une petite pause pour finir une année que l'on ne regrettera pas trop, on se retrouve en 2021. Bonnes fêtes à toutes et à tous.

L'État harceleur hors contrôle

MUSULMANS

Faute d'éléments probants pour alimenter sa communication, le gouvernement dégage l'arme administrative contre les lieux supposés « séparatistes ». Au prix d'une méthode opaque et arbitraire, la liste des suspects peut être désormais sans fin.

≡ Nadia Sweeny

Je m'appelle Mohamed et je ne suis pas un islamiste radical. » Ces mots écrits à la main et placardés sur la vitrine d'un restaurant de Saint-Lô, dans la Manche, sont ceux de son gérant en colère. L'objet de son désarroi : un article de *La Manche libre*, intitulé « un restaurant suspecté d'islamisme radical ? », qui dévoile l'identité de ce restaurant que le ministère de l'Intérieur s'est vanté, dans sa communication du 18 novembre 2020, d'avoir fait fermer dans le cadre de sa lutte contre « les séparatismes ». C'est initialement par notre appel, quelques jours après la diffusion du dossier de presse ministériel, que Mohamed avait appris, ahuri, que le contrôle administratif et la fermeture d'une journée qui s'était ensuivie étaient en réalité motivés par une arrière-pensée.

Pourtant, sur les documents officiels transmis par la préfecture et que nous nous sommes procurés, rien ne peut laisser l'imaginer. Un contrôle des services sanitaires a bien été effectué le 29 octobre et une fermeture d'urgence opérée pour une liste de manquements précis. « Les contrôleurs m'ont dit que mettre le poulet et la salade dans le même réfrigérateur, c'était interdit, que je n'avais pas le droit de mettre l'étiquette "hallal" sur la vitre de mon restaurant, qu'il fallait que j'aie une autorisation », se souvient Mohamed. Sur son arrêté, la préfecture lui demande notamment de nettoyer, de mettre en place une traçabilité, d'installer un lave-mains, ou encore de procéder à une déclaration d'activité. Mohamed se met en conformité et rouvre dès le 2 novembre. Pour ce réfugié syrien, arrivé illégalement sur le territoire en 2014 avant d'obtenir l'asile en 2016, le contrôle ne s'est pas si bien passé. Mais, face aux autorités françaises, il fait profil bas. « L'un des inspecteurs m'a dit que j'étais venu

en France pour prendre les aides sociales, ce souvent-il. Je lui ai dit "non : je travaille, mon restaurant c'est mon gagne-pain, s'il ferme, je meurs". » Mohamed pense qu'il a été victime d'une dénonciation sur fond de concurrence.

À la préfecture de la Manche, on ne se souvient plus vraiment pourquoi il était visé. On nous rétorque qu'il a ouvert il y a peu et que, dans le coin, « on n'a pas l'habitude d'avoir des établissements comme ça ». Aucune explication quand on leur demande ce que veut dire « comme ça ». On nous affirme cependant que « le sujet est clos ». Pourtant, le 18 novembre, le restaurant de Mohamed figure toujours sur la liste des « structures séparatistes identifiées ». Une erreur, selon la préfecture, qui proviendrait des circuits de remontées d'informations quasiment automatiques des cellules de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (Clir) vers le gouvernement.

LES CLIR, CELLULES OPAQUES

Créées en février 2018, à titre expérimental, ces cellules sont généralisées en novembre 2019 sans qu'aucune évaluation n'ait été menée. Il s'agit de réunir au moins une fois par mois tous les services locaux de l'État : préfets, police et renseignement, Éducation nationale, cohésion sociale, protection des populations, finances publiques, Direccte, CAF, Urssaf, Pôle emploi et éventuellement un représentant du parquet local. Ensemble, ils partagent des informations sur des personnes physiques ou morales qu'ils suspectent, les classent en catégories de vigilance et décident de mener des « actions coordonnées et des moyens d'entrave à l'encontre des comportements incompatibles avec les valeurs de la



KIRAN RIDLEY/AFP

République », peut-on lire dans un rapport du Sénat rendu en juillet (1). Une stratégie de la « liste noire » accompagnée de la célèbre « méthode Al Capone » : utiliser des moyens administratifs, à défaut d'avoir des éléments permettant la voie judiciaire.

Une circulaire, à destination du monde sportif, datée du 8 novembre 2018, non publiée mais que nous nous sommes procurée, incitait déjà à opérer massivement ces contrôles administratifs de structures en « situation de communautarisation », définie comme l'existence de « prosélytisme, le refus de mixité, la tenue vestimentaire inadaptée et des prières collectives ». Le but était de « vérifier la situation de radicalisation ». Aujourd'hui, cette méthode est utilisée à des fins de répression, sans procès, sans contrôle d'instances indépendantes sur des structures dont beaucoup ne rentrent pourtant dans aucune des cases définies plus haut. « La réalité, c'est que nous n'avons rien contre eux, nous confie une source préfectorale. Alors, on les attaque par l'administratif. »

Une stratégie de la « liste noire » accompagnée de la célèbre « méthode Al Capone »

Pratique : la personne visée ne peut se défendre sur le fond, car elle n'a pas connaissance de ce qu'on lui reproche. Exit la présomption d'innocence et le droit à la défense et au

(1) Radicalisation islamiste : faire face et lutter ensemble/ Rapport n° 595 (2019-2020) de Mme Jacqueline Eustache-Brinio, fait au nom de la commission d'enquête, déposé le 7 juillet 2020.



contradictoire. Bonjour l'opacité et l'arbitraire d'actions déclenchées sur des critères on ne peut plus flous. La circulaire du 13 janvier 2020, qui détermine la doctrine d'application des Clir, et donc d'éventuels critères précis, n'a pas été rendue publique. Au comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), censé coordonner les Clir, on justifie ce choix par le fait de « ne pas donner des arguments à nos prédateurs »...

Au-delà des critères, même la commission d'enquête du Sénat « n'a pas été en mesure de recueillir des éléments suffisamment probants lui permettant d'apprécier l'activité conduite par ces cellules, ni même les actions menées au titre de cette nouvelle stratégie ». Pire : « L'incapacité du CIPDR à fournir des données précises quant à l'activité des Clir [...] ne manque pas de soulever des interrogations quant à la substance de l'action menée par ces nouvelles instances. » D'autant que, depuis 2018, les cibles se sont élargies. Il s'agit désormais de s'attaquer aux « expressions de l'islam politique et aux phénomènes de repli communautaire », stratégie « distincte de la politique de prévention de la radicalisation à caractère violent », indique encore le rapport.

SUSPICION GÉNÉRALISÉE

Sur le terrain, cet élargissement conduit à une suspicion généralisée. Lors des auditions menées par la commission d'enquête, Daniel

La grande mosquée de Pantin, l'une des rares fermetures sur lesquelles le gouvernement communique.

Auverlot, recteur de l'académie de Créteil, en arrive à se plaindre qu'à l'occasion d'un contrôle inopiné dans une école musulmane hors contrat, « lorsqu'il leur a été demandé de chanter une chanson, les enfants ont spontanément chanté "La Marseillaise" et nous n'avons rien trouvé ». Le recteur y voit une « théâtralisation préparée ». Un soupçon permanent de dissimulation contre lequel personne ne peut réellement se défendre. Une suspicion que le gouvernement reprend dans le préambule de sa loi « séparatisme » censée lutter contre « un entrisme communautariste, insidieux mais puissant », et dont les premières versions du texte tendent à élargir les possibilités de fermeture administrative des associations. Mais dans cette veine, comment distinguer de manière « préventive » de dangereux « séparatistes islamistes » de simples citoyens musulmans ou supposés l'être, engagés dans des structures associatives ou commerciales ? Impossible. Résultat : on cible tout le monde. « Si on ne cherche pas, on ne trouve jamais », nous rétorque-t-on à la préfecture de la Manche...

Début décembre, à Strasbourg, Jean-Philippe Maurer, vice-président LR du conseil départemental du Bas-Rhin, est littéralement

« tombé de sa chaise » en lisant le journal local. Celui-ci dévoile l'identité de la dernière « structure séparatiste identifiée » fermée dans la capitale du Grand Est. Il s'agit du Sporting Club Red Star Strasbourg, un club de football ouvrier créé en 1900 au cœur d'un quartier populaire. Aujourd'hui géré par Jamel Seckli, le club, après la visite inopinée de contrôleurs, s'est vu remettre le 13 novembre un arrêté municipal de fermeture après que la préfecture a constaté un non-respect des normes de sécurité incendie. Des entorses imputables au propriétaire de la structure que le club utilise, soit... la ville de Strasbourg elle-même. « Non seulement la ville s'adresse des injonctions à elle-même, mais, en plus, elle

Un soupçon permanent de dissimulation contre lequel personne ne peut réellement se défendre

sait qu'un programme de rénovation du stade est déjà enclenché et que le club doit déménager : c'est ridicule ! », s'étouffe Jean-Philippe Maurer, qui connaît bien le Red Star et toute son équipe. « Ils n'ont rien de séparatistes : le club reçoit tout le monde, sans discrimination, on y fait la java, on y boit de l'alcool et on y fête Noël. » Ni une ni deux, l'élu décroche son téléphone. « J'ai appelé la préfète pour lui faire part de mes sérieux doutes sur leur méthode de classification. Elle m'a répondu que →→→

→→ le contrôle administratif avait été décidé suite à un signalement... Ça ne veut rien dire ! Tout le monde peut faire un signalement ! C'est quand même très inquiétant. » Contactée, la préfecture du Bas-Rhin confirme des « signalements selon lesquels la structure fonctionne de manière communautaire », mais refuse d'en dire plus. « Ils ont sorti l'artillerie lourde de la commission de sécurité contre des gens qui ne peuvent pas se défendre. Ils ont tapé à côté, ce n'est clairement pas là que ça se passe », renchérit Jean-Philippe Maurer, vent debout pour défendre le Red Star, qui a rouvert quelques jours plus tard – ce qui, par ailleurs, questionne sur l'utilité réelle de ce type de méthode si une réelle menace était à l'œuvre. L'élu s'est fendu d'un courrier lapidaire à la préfète du Bas-Rhin afin de demander la tenue d'une réunion pour « connaître la plénitude des griefs, liés à un supposé "séparatisme" ». Au moment de notre bouclage, il n'avait reçu aucune réponse.

DÉLIT D'OPINION

Pour l'heure, les préfectures et le ministère de l'Intérieur communiquent très peu sur les détails de leurs actions, préférant user – et abuser – de chiffres bruts. Le 9 décembre, Beauvau s'est encore vanté de « la fermeture de 394 lieux ou de structures identifiées comme séparatistes » depuis début 2018. Des lieux de culte, des clubs sportifs, des débits de boissons et restaurants, des écoles... dont on ne connaît pas la liste nominative exhaustive. Aucune vérification n'est donc possible. Le gouvernement ne communique que sur quelques fermetures médiatiques comme celles du CCIF, de la mosquée de Pantin ou encore de BarakaCity, contre lesquels les griefs communs semblent se résumer en une forme de « complicité par capillarité ». Comprendre : un individu jugé dangereux – soit par la nature de ses idées, soit parce qu'il a effectivement été condamné – fréquente un lieu, a croisé l'un des dirigeants ou des acteurs dans un cadre quelconque, et cela justifie la fermeture du lieu. Dans la plupart de ces cas, aucun des dirigeants n'a pourtant fait l'objet de poursuites pénales. William Bourdon et Vincent Brengarth, avocats de l'association humanitaire BarakaCity, fustigent l'absence d'« élément précis reprochable à l'association, dont les activités ont fait l'objet d'investigations très approfondies, qui se sont achevées par un classement sans suite en mars 2019 ».

Le syndicat des avocats de France (SAF) s'est joint à la Ligue des droits de l'homme pour dénoncer la fermeture du CCIF. Dans un communiqué du 14 décembre, le SAF s'étrangle du « raccourci fait entre critique des politiques de l'État et provocation au terrorisme [...] ». Le gouvernement sanctionne en réalité un délit d'opinion ». D'autant que, là encore, aucune poursuite pénale n'a jamais été engagée. « L'action administrative prend le pas sur la justice, prévient le SAF. Si l'on poursuit sur cette lancée, de nombreuses associations, syndicats ou partis politiques, attachés à la défense des libertés publiques, pourraient être dissoutes demain. » ■

Gérald Darmanin, stratège de la casse

Le ministre s'est gargarisé d'une nouvelle « fermeté anti-casseurs » appliquée le 12 décembre à Paris. Dans les faits, une provocation où tout manifestant est une cible.

Les forces de l'ordre protègent les cortèges et permettent le bon déroulement de la manifestation. » Répétée machinalement par les syndicats de police, cette formule creuse prête à sourire pour quiconque à l'habitude de manifester. Sûrement moins pour ceux qui ont défilé le 12 décembre à Paris. Contre la loi sécurité globale et la loi sur les principes républicains – ex-loi « séparatisme » –, 5 000 personnes ont battu le pavé de la capitale, selon le ministère de l'Intérieur, le double selon les organisateurs (1).

Les tronçonnages imprévisibles des cortèges et les nombreuses interpellations arbitraires ont instillé une ambiance anxiogène dans une manifestation très majoritairement pacifique. Le résultat d'une nouvelle « stratégie de fermeté anticasseurs » tout droit sortie du képi du premier flic de France. Gérald Darmanin s'en pavanait sur les réseaux sociaux. Sur son compte Twitter, le ministre racontait à l'aveugle la manifestation, où « individus ultra-violents » et « casseurs » étaient mis en déroute. Il concluait la journée par ce chiffre : 142 interpellations. Cependant, la réalité du terrain, dans le défilé comme en comparution immédiate, vient abîmer ses fantasmes.

Le long du parcours de la manifestation, un mur bleu se dressait de chaque côté de la rue. En plus de ce cordon, des effectifs mobiles des Brav-M et des CSI (2) suivaient leurs « cibles » et harcelaient le cortège par des charges répétées. À quatre reprises, ces effectifs ont fondu vers deux banderoles des Brigades de solidarité populaire, groupe militant d'aide aux personnes précaires créé pendant le premier confinement, malgré l'absence totale de heurts à cet endroit du défilé. Les tactiques habituellement réservées au cortège de tête, où se concentrent habituellement les affrontements, s'appliquent désormais à l'ensemble du défilé. Une banderole devient une tentative de former un « black bloc », un drapeau devient une potentielle arme par destination. Cette paranoïa policière transparait dans les dossiers des premiers prévenus arrivés au tribunal de grande instance de Paris le lundi suivant.

Passé la journée de manifestation, la bulle

des 142 interpellations éclate. 124 personnes seront placées en garde à vue. Sur ces 124, 40 ne feront l'objet d'aucune poursuite, 41 auront un simple rappel à la loi, selon le parquet de Paris. À part une condamnation pour détention de pétards et transport d'essence, ne reste qu'une majorité de dossiers indigents par leur contenu. Lundi, aucun des sept prévenus – exclusivement masculins – ne dépassait 28 ans. Le plus jeune d'entre eux, 20 ans, comparait pour avoir jeté une canette vide en direction des forces de l'ordre. Il sera le seul jugé ce jour pour un fait de violence établi. Cinq d'entre eux ont fait l'objet d'interpellation préventive et ont été poursuivis

pour le délit de « participation à un groupement en vue de commettre des violences ou des dégradations ». Mais sans aucun fait établi.

Farid (3) en fait partie. Les Brav-M l'interpellent ainsi que son ami, car tous deux portaient des casques de moto et auraient un « look de black bloc ». La juge du siège donnera finalement raison à la version du prévenu : il était venu

à Paris en scooter acheter des chaussures, non loin du lieu de la manifestation. Il aura fait 48 heures de garde à vue avant d'être relaxé, mais repartira tout de même avec 500 euros d'amende pour avoir d'abord donné une fausse identité aux policiers. D'autres prévenus ont passé une nuit au dépôt dans l'attente de leur audience le lendemain, en plus des deux autres nuits passées dans un commissariat. Des sept dossiers, il est l'un des seuls à avoir un casier judiciaire. Un autre prévenu – lui participait bien à la manifestation – a été relaxé du délit de groupement, mais a été reconnu coupable de transport d'engins incendiaires, en l'occurrence des fumigènes.

Les événements du 12 décembre appellent à la vigilance. Le chalutage des cortèges a été retenu... et apprécié. Alain Griset, ministre délégué chargé des PME, a salué cette protection accrue des commerces. Même son de cloche pour le Syndicat des commissaires, pour qui « les vraies libertés sont celles des riverains et commerçants, protégés par la police ». La liberté de manifester sans se faire écraser ne pèse pas bien lourd dans cette balance. ■ **Romain Haillard**

Toute banderole devient une tentative de former un « black bloc ».

(1) Plus de 25 000 sur l'ensemble du territoire.

(2) Brigades de répression de l'action violente motorisées et Compagnies de sécurisation et d'intervention.

(3) Le prénom a été modifié.



RONALDO SCHEMIDT / AFP

¡Aborto legal ya!

Des femmes exultent, le 11 décembre devant le Congrès argentin à Buenos Aires, alors que les députés viennent de voter en première lecture la légalisation de l'avortement. Une victoire historique acquise de haute lutte

alors qu'une précédente tentative avait échoué en 2018. Mais l'énorme mobilisation avait ébranlé une partie de l'opinion rétive. Le Sénat a encore la possibilité d'affaiblir le texte, mais l'essentiel est là.

ISF

Macron président des ultra-riches

Avant de prendre leurs congés comme les scolaires, les députés devaient adopter le projet de Loi de finances pour 2021. Au cours des longs débats qui ont précédé cet ultime examen, les groupes de gauche ont une nouvelle fois réclamé un retour de l'ISF. En vain. Même pour pallier les conséquences économiques et sociales de l'épidémie de Covid-19, le gouvernement refuse toujours de faire contribuer davantage les plus fortunés à la solidarité nationale. Ils ont pourtant profité des réformes fiscales de 2017 – transformation de l'ISF en IFI et instauration du prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% sur les revenus du capital – dans des proportions considérables, que le deuxième rapport du comité d'évaluation de ces réformes a parfaitement documentées. Réalisé sous l'égide de France Stratégie, organe de prospective rattaché au Premier ministre, ce rapport constate que la suppression de l'impôt sur la fortune mobilière n'a pas été suivie d'une diminution des distributions de dividendes. Cet argument était avancé

par les partisans de la suppression de l'ISF, qui devait, selon eux, augmenter les marges de manœuvre des entreprises pour investir ou rémunérer leurs salariés.

Au contraire, en 2018, les dividendes ont augmenté de 60% pour atteindre en volume 23,2 milliards d'euros, révèle ce rapport. Il note en outre que la concentration de ces revenus tirés du capital est de plus en plus marquée : si, en 2017, 0,1% des foyers fiscaux (38 000 personnes) percevait la moitié du total, la part du même groupe est passée aux deux tiers en 2018. « Les 0,1% de Français les plus aisés sont un quart de fois plus riches que les 0,1% de 2017 », constate l'étude. En seulement une année ! Et l'augmentation est encore plus importante pour les 0,01% les plus fortunés (3 800 personnes). Emmanuel Macron n'est donc pas « le président des riches », comme nous l'avons qualifié en une d'un numéro de 2017, mais plus exactement le président des très, très riches. Il faut savoir reconnaître ses erreurs.

La peau des chamois

Vous reprendrez bien une tranche de chamois ? Les chasseurs des Hautes-Alpes ayant été privés de tirs à balles réelles pendant le confinement, la préfecture leur a généreusement accordé une rallonge jusqu'au 10 janvier (au lieu du 30 novembre). « Il n'y a strictement aucune nécessité écologique, sanitaire ou agricole à tirer sur ces animaux », a bondi le naturaliste Pierre Rigaux.

570 000

C'est le nombre (estimation basse) d'Ouïgours soumis au travail forcé en Chine pour le ramassage du coton au Xinjiang, qui représente 20% de la production mondiale.

Un jugement de Salomon

En 2015, le maire (LR) de Chalon-sur-Saône, Gilles Platret, avait fait voter la suppression des menus de substitution au porc afin de « rétablir un fonctionnement neutre et laïque » des cantines municipales. Un motif récusé par le Conseil d'État. Proposer de tels repas ne contrevient pas aux « principes de laïcité et de neutralité du service public », a-t-il jugé le 11 décembre... tout en rappelant que les collectivités n'ont pas l'obligation de fournir des menus de substitution au porc.

Flics violents à Lesbos

Trois gardes-frontières et un policier grecs ont été inculpés pour sévices, torture et infractions aux lois contre le racisme, après une vidéo les montrant en train de battre violemment deux réfugiés à terre (dont l'un menotté) à Lesbos, île où des milliers de migrants sont entassés dans des conditions indignes au sein de « camps de la honte ». Les quatre fonctionnaires ont été suspendus, mais laissés en liberté jusqu'à leur procès...

CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

Macron-la-malice

Un référendum pour inscrire la lutte climatique dans la Constitution : voilà la pirouette tactique du Président le 14 décembre devant les participant·es à la Convention citoyenne pour le climat (CCC). Car, depuis des semaines, la polémique monte chez les écologistes et à gauche devant le détricotage des 146 mesures (sur 149) livrées par la CCC et qu'il s'était engagé à transmettre « sans filtre » aux parlementaires. En lieu et place de décisions fortes, telle qu'une rénovation thermique obligatoire pour tout logement ancien mis en location, cette consultation (en 2021 ?) apparaît comme une ruse politicienne. Il sera difficile d'aller contre une évidence consistant peu ou prou à reconnaître la question climatique comme un défi primordial. Et pour un bénéfice potentiel important pour Macron, peu avant la présidentielle de 2022 : l'exercice du référendum est régulièrement vécu comme un test de popularité de l'exécutif.

SAHARA OCCIDENTAL

Trump marie Israël et Maroc

Personne n'en parle. Ou presque. Depuis le 13 novembre dernier, la rupture du (fragile) cessez-le-feu de 1991 par le Front Polisario, suite à l'occupation militaire marocaine illégale du point de passage de Guerguerat vers la Mauritanie, semble bien s'être transformée en conflit armé ouvert. En dépit de l'absence quasi totale de journalistes ou d'observateurs internationaux sur place – interdits par le Maroc –, une véritable guerre paraît être en cours, avec son inévitable compte de morts et de blessés. Des témoignages, comme celui d'un ex-officier de l'armée de l'air marocaine réfugié aux États-Unis, font état de difficultés de l'armée de Rabat, déjà « rongée par la corruption », à déployer et organiser ses forces le long des « murs de sable » construits pour protéger le fait accompli de cette occupation coloniale. Et l'armée marocaine subirait des bombardements réguliers des forces du Polisario, la jeunesse sahraouie semblant particulièrement motivée pour reprendre la lutte armée, après des décennies de luttes politiques mal relayées au niveau international.

C'est dans ce climat particulièrement tendu que Donald Trump, encore président pour cinq semaines, a rompu avec des décennies de politique américaine de relative neutralité, en reconnaissant la prétendue « marocanité » de l'ex-colonie espagnole, en échange de la « normalisation » des relations diplomatiques entre le Maroc et Israël (qui intervient après celle de l'État hébreu avec le Bahreïn, les Émirats arabes unis et le Soudan). En outre, Trump a promis de financer à hauteur d'au moins un milliard de dollars l'achat d'armes et de drones pour le Maroc. Si le ministre des Affaires étrangères marocain, Nasser Bourita, a déclaré au *Monde* que « le Maroc ne lâche pas la cause palestinienne », ses relations avec Israël étaient déjà relativement étroites. Le royaume chérifien semble ainsi avoir sacrifié ses timides sentiments pro-palestiniens sur l'autel de sa volonté coloniale au Sahara. Mais cela suffira-t-il pour conserver ce territoire dont le peuple sahraoui ne cesse de lutter contre sa présence ?



Bolloré, sa main basse sur les médias

Déjà patron du groupe Canal, Vincent Bolloré, à la tête de Vivendi (outre Universal Music et Havas), propriétaire d'Editis (Nathan, Plon, Robert Laffont), s'apprête à reprendre l'ensemble du groupe Prisma Média (parmi de nombreux titres : *Gala*, *Femme Actuelle*, *Géo*, *Télé-Loisirs*, *Capital*). En négociation exclusive avec l'éditeur actuel propriétaire Gruner & Jahr (filiale de Bertelsmann), l'homme d'affaire breton tisse ainsi sa toile sur le marché des contenus. Avec sa ligne éditoriale réactionnaire affichée habituelle, à droite toute. Voire plus.

RÉGIE DE L'EAU

Le Sedif n'aime pas la démocratie

Le puissant Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif) entend punir les communes qui voudraient le quitter. C'est le cas notamment de deux établissements publics territoriaux (EPT) de gauche et écologistes, Est Ensemble (Seine-Saint-Denis) et Grand Orly Seine-Bièvre (Val-de-Marne), qui veulent créer une régie publique pour une partie des services de l'eau : le Sedif a opté pour une délégation au mastodonte Veolia.

Les EPT ont jusqu'au 31 décembre pour passer à l'acte, mais ils ne sont pas prêts et demandent un délai supplémentaire,

jusqu'à septembre 2021 – études incomplètes, référendums locaux souhaités à la suite des dernières municipales, retards dus au Covid-19, etc. C'est non, dit le Sedif, qui promet une hausse des tarifs, considérant ces EPT comme clients extérieurs au 1^{er} janvier. Et les invite à rentrer au bercail, comme penaudent l'EPT Plaine Commune, alléguant désormais que la bataille doit se mener en interne. Car le syndicat réexamine son mode de gestion en 2023. Pour un possible retour en régie ? Peu crédible, tant il reste confortablement dominé par la droite.

John le Carré fait le mur

Si plusieurs des romans de John le Carré, mort à 89 ans le 12 décembre, ont été adaptés à l'écran, son œuvre est avant tout ancrée dans la littérature, et pas n'importe laquelle. En une vingtaine de titres, entre Tolstoï et Graham Greene, le Carré a dressé une fresque des grandes questions géopolitiques de la seconde moitié du XX^e siècle à travers les jeux complexes de l'espionnage. *L'Espion qui venait du froid*, en 1963, l'a rendu mondialement célèbre. Ont notamment suivi *La Taupe* (1974), *Single & Single* (1999) ou, entre les deux, *La Petite Fille au tambour* (1983), livrant une vision du conflit israélo-palestinien montrant que la cause du peuple de Palestine lui était familière.

INDE

Ouvriers et paysans révoltés

La classe ouvrière indienne n'en peut plus du néolibéralisme. Après deux mois d'un vaste mouvement de paysans du nord de l'Inde, qui s'étend aujourd'hui jusqu'aux portes de Delhi, contre la libéralisation des marchés agricoles, ce sont des ouvriers de la banlieue de Bangalore (où se concentre le secteur de l'informatique), d'un sous-traitant taiwanais d'Apple fabriquant des iPhone, qui se sont révoltés le 12 décembre. Non payés depuis quatre mois, ils ont manifesté – non sans violence – après avoir découvert que leurs maigres salaires, enfin versés, avaient été amputés de moitié. Cette mobilisation spontanée s'inscrit dans une lutte plus générale contre la mise entre parenthèses du code du travail par le gouvernement Modi (nationaliste), au nom de la relance économique.

@LehmannDrC 13 déc. 

Jean-Marie Bigard est classé troisième (bronze, ce qui lui va bien). @BHL est classé second (la place qui rend fou, achetez mon livre). Le PANGOLIN d'OR 2020 du COVIDIOT PEOPLE est attribué à MICHEL ONFRAY qui reçoit son poids de fatuité en hydroxychloroquine presque pas périmée

@FrancisTapin 14 déc. 

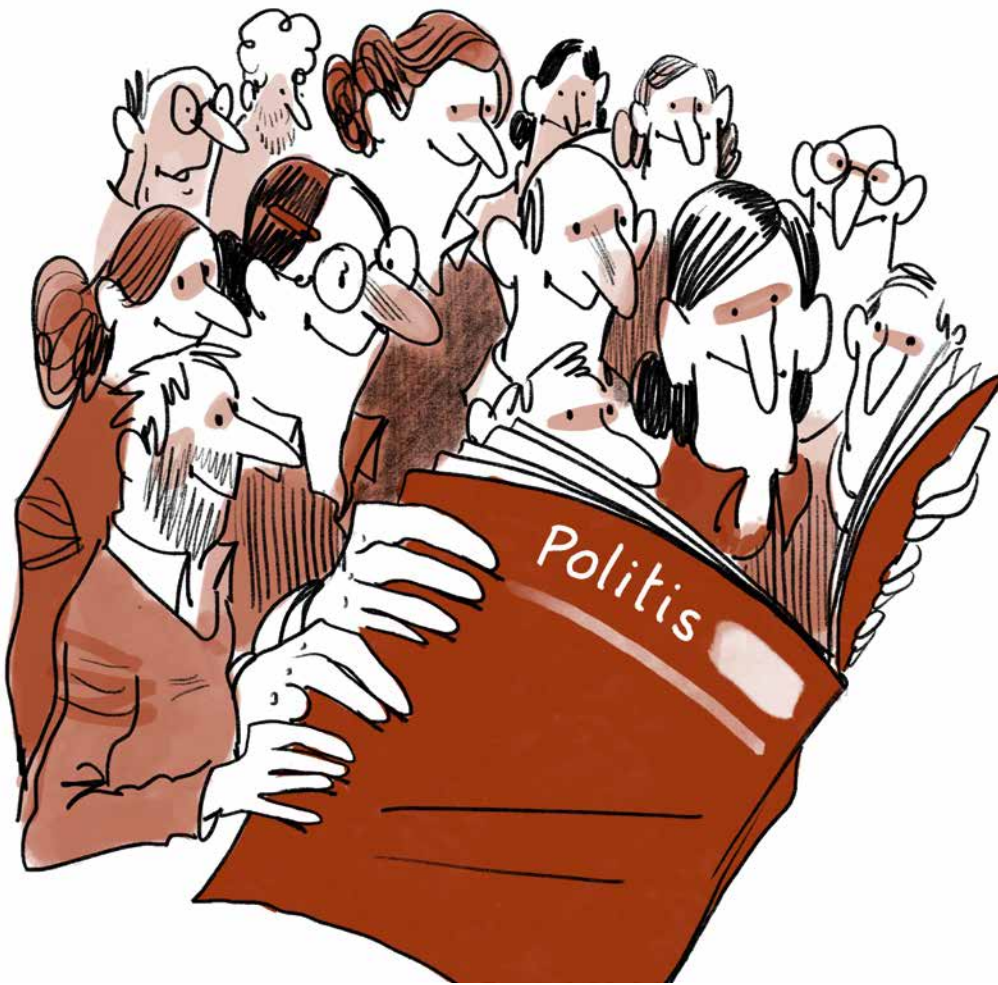
Une seule question. Pour sauver le climat, vous préférez le 0800 1224 5687 ou le 0800 1985 8458 ? Ce sont les seuls n° verts qu'il reste.

“La Nouvelle-Calédonie entend ne plus accueillir des groupes qui disposent du nickel pour ensuite faire du chantage à l'emploi”

Paul Néaoutyine, président de la province Nord, qui s'oppose avec tout le FLNKS à la vente de l'usine de Vale NC près de Nouméa à un consortium dominé par le groupe suisse Trafigura, et milite pour une solution locale.

Rubirola passe la main

Après des mois de rumeurs, Michèle Rubirola, qui a fait basculer sa ville à gauche en juin à la tête de la liste Printemps marseillais, a décidé de céder son fauteuil de maire à son premier adjoint, Benoît Payan (PS). Médecin dans les quartiers populaires, l'écologiste lui avait déjà confié l'intérim en raison de problèmes médicaux en septembre. Cette inversion des rôles ne change rien à la majorité municipale.



Politis, le choix du collectif !

Gouvernance, organisation collaborative, propriété collective... Votre hebdo n'est pas un journal tout à fait comme les autres, mais, concrètement, comment ça se passe quand un titre de presse appartient à ses lecteurs et lectrices, ses salarié-es et ses donateurs et donatrices ? Alors que *Politis* vient de lancer une campagne de dons, l'équipe vous invite à un tour d'horizon de son « écosystème ».

NOTRE GOUVERNANCE

Le pouvoir aux lecteurs et aux salariés

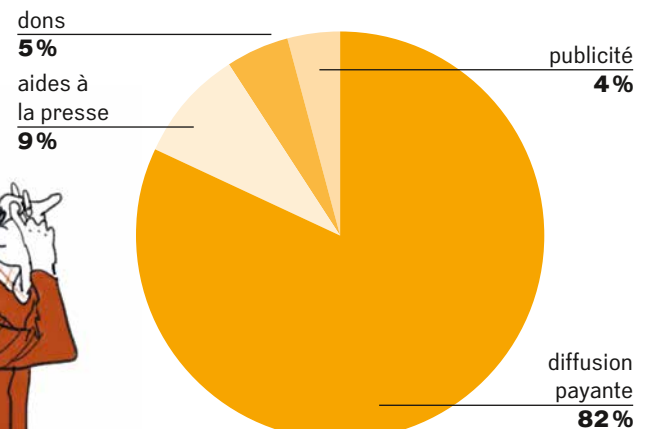
Politis n'est pas la propriété de milliardaires en mal d'influence. Ni d'un anonyme fonds d'investissement. *Politis* appartient à ceux qui l'écrivent, le fabriquent et le lisent. L'association Pour Politis réunit plus de 600 lecteurs et lectrices, parties prenantes d'une gouvernance originale et rare dans le secteur de la presse : cette association est l'actionnaire majoritaire (à 75 %) de l'entreprise, la SAS (société par actions simplifiée) *Politis*. Son conseil d'administration est composé pour moitié de lecteurs et lectrices, pour moitié de salarié-es de *Politis*. Les 25 % d'actions restantes sont détenues par une demi-douzaine d'actionnaires individuels, partenaires, salariés ou anciens salariés qui ont apporté leur soutien lors de la recapitalisation du journal en 2006. Ce choix d'organisation garantit une totale indépendance capitalistique et éditoriale : pas d'ingérence extérieure, de coups de pression ou de censure, puisque les propriétaires du journal, c'est vous et nous !

Depuis mars 2019, la SAS *Politis* est présidée par Pouria Amirshahi, également directeur de la publication, qui a succédé à Denis Sieffert.

NOS REVENUS

Un journal qui vit de ses ventes

La grande majorité de nos revenus proviennent de notre activité principale, la vente du journal, que ce soient les abonnements ou les ventes en kiosque, à hauteur de 1,5 million d'euros par an environ. Autre source de revenu : les annonceurs. Nous faisons le choix de diffuser des publicités en accord avec les valeurs de *Politis*, ce qui veut dire... très peu. Notre équilibre financier demeurant fragile, deux sources de revenus complémentaires nous permettent de nous en sortir : *Politis*, comme toutes les publications d'information politique et générale, bénéficie d'aides à la presse (pour sa diffusion notamment), et il y a vos dons, qui représentent plus de 5 % de notre budget.



NOS DÉPENSES

Tout peser au plus juste

Pour produire de l'information et de la réflexion, il faut des femmes et des hommes. L'essentiel de nos dépenses va donc à la masse salariale. Aux permanents (plus d'une vingtaine de personnes, entre la rédaction, la fabrication, la gestion, le développement), mais aussi aux journalistes pigistes, aux photographes, aux illustrateurs...

Autre poste important, les frais de diffusion : service abonnements, affranchissement postal, dépenses liées à la diffusion en kiosque... Part non négligeable non plus, le coût de l'impression du journal et des tonnes de papier nécessaires.

Enfin, comme toute entreprise, *Politis* a des frais de fonctionnement : le loyer du petit immeuble

qui nous abrite, au 2 impasse Delaunay, à

Paris, et les dépenses liées (chauffage,

Internet, bureautique, maintenance

informatique, etc.); des frais

de déplacements pour les

reportages de la rédaction ;

l'abonnement au service

photo de l'AFP ; des

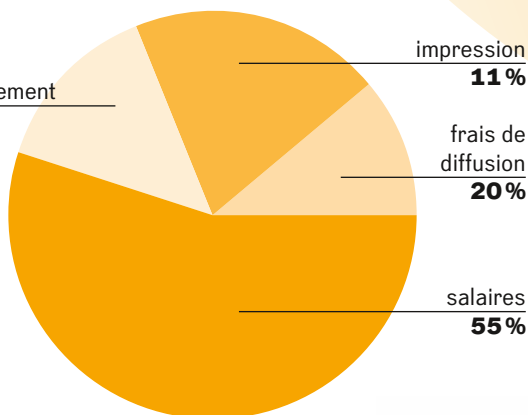
prestataires comptables et

juridiques ; des assurances ;

et bien sûr des impôts.



fonctionnement
14%



impression
11%

frais de
diffusion
20%

salaires
55%

Vous le savez, *Politis* est un média engagé indispensable dans la bataille culturelle en cours. Soutenez notre indépendance et notre développement. ***Politis* est VOTRE journal.**

**N'attendez pas 2022 !
Engagez-vous à nos côtés.**

Retrouvez le **formulaire de dons page 4**

ou connectez-vous sur www.politis.fr,

rubrique « SOUTENIR ».

En 3 minutes, vous pouvez faire
votre don en ligne.

VOTRE CONTRIBUTION

On vous attend !

On résume : pour contribuer à la vie du journal et participer à son développement, plusieurs possibilités s'offrent à vous.

1. S'abonner à *Politis*

Les abonnements, c'est notre socle. Ce qui nous permet de faire des projets d'avenir, de penser notre développement. Si vous êtes déjà abonné, partagez : offrez un abonnement !

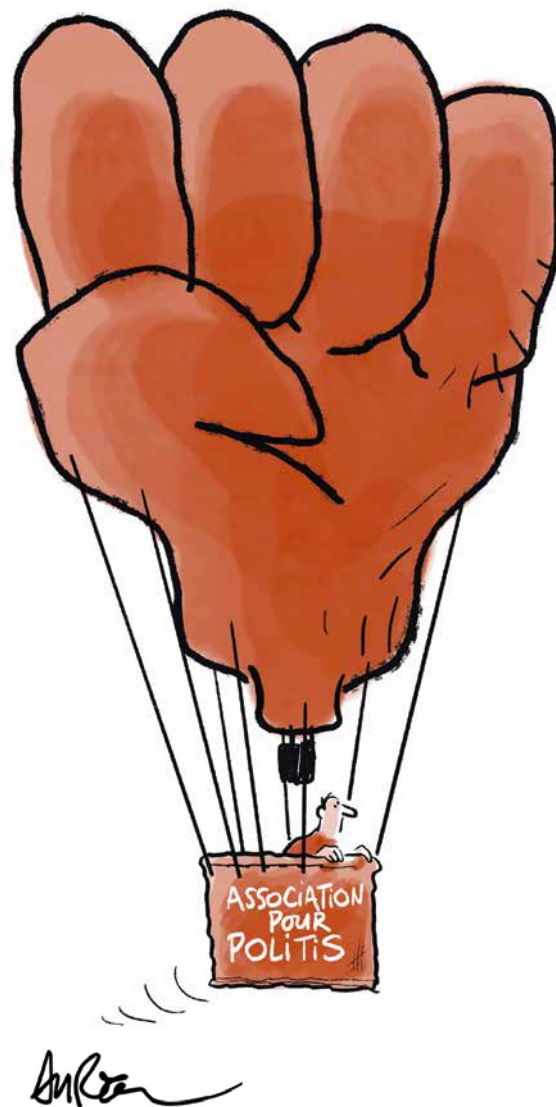
2. Adhérer à l'association *Pour Politis*

Vous devenez copropriétaire du journal. Vous êtes invité à l'assemblée générale annuelle, vous pouvez rencontrer l'équipe salariée, participer aux discussions sur les orientations du journal et, si vous le souhaitez, devenir correspondant local, organiser des débats publics avec d'autres lecteurs et lectrices près de chez vous, participer à des événements pour contribuer à la diffusion du journal. Bref, vous intégrez un réseau où l'amitié se mêle aux combats pour les libertés et pour nos idées.

3. Faire un don

C'est simple, rapide, efficace. Et pour nous, ça change tout. Les dons, c'est notre oxygène. Ce qui nous permet d'envisager plus sereinement notre développement. En faisant un don, vous nous aidez à enrichir notre contenu rédactionnel, à recruter de nouveaux talents, à mener des enquêtes fouillées et des reportages de qualité, à développer nos outils numériques.

Vous pouvez choisir une seule option ou les trois (et obtenir notre reconnaissance éternelle) ! Vous pouvez aussi acheter *Politis* chez le marchand de journaux, pour soutenir un commerce de proximité et toute une filière vitale de diffusion de la presse. Vous pouvez faire connaître le journal autour de vous, contribuer à la vitalité du débat démocratique en faisant circuler nos articles et nos analyses, nous écrire pour donner votre avis... Ou nous suggérer de nouvelles idées pour le *Politis* de demain.



La fougue de leurs cent ans

POLITIQUE

Depuis sa fondation en novembre 1920, le Mouvement jeunes communistes de France a vécu plusieurs évolutions, mais conserve intact son socle idéologique... et des rapports complexes avec la maison mère.

≡ Roni Gocer

Pulls noirs, vestes noires, regards noirs. Sur les photos sans couleur, les visages des jeunes communistes fixent sévèrement l'objectif. En 1920, c'est dans une époque marquée par l'après-guerre et la révolution russe que naît la Fédération des jeunes communistes de France, dont subsistent quelques clichés, et qui deviendra dans les années 1950 le Mouvement de la jeunesse communiste de France (MJCF). Puis viendra le temps du Front populaire, de Mai 68, la fin de l'URSS... Un siècle durant, le mouvement évoluera au fil des événements historiques et à mesure que se redéfinit la place des jeunes au sein de la société. De nos jours encore, la « JC » reste l'une des principales organisations politiques de jeunesse, engagée au sein des mobilisations actuelles. Si sur les selfies d'aujourd'hui les mines sont moins graves, le mouvement traverse pourtant une nouvelle période de turbulences, qui résonne avec ses crises passées.

Dès le début, le MJCF naît d'une rupture. Poussée par les succès des bolcheviks et la participation des socialistes au gouvernement d'Union sacrée, une importante majorité des « jeunes socialistes » vote pour adhérer à la III^e Internationale et devenir progressivement « jeunes communistes ». À l'époque, l'organisation ne pèse pas lourd, à peine quelques milliers de militant·es, venant principalement du milieu étudiant. En 1936, le Front populaire, période faste pour toute la gauche, bénéficiera aussi à la structure. Elle attire plus de 50 000 jeunes, dont une grande part issue de la classe ouvrière. En dehors des périodes de mobilisation, la JC assume alors pleinement son rôle d'organisation de masse : les jeunes communistes organisent des activités ludiques, comme des bals populaires ou des

randonnées. « Pour le mouvement, c'est une voie de politisation importante », explique l'historien Guillaume Roubaud-Quashie. « La JC offre à l'époque un espace où les jeunes de milieux populaires peuvent se retrouver, dans un monde où le poids de l'autorité parentale est encore très fort. C'est aussi un espace de formation, où l'on étudie l'histoire, la sociologie ou les relations internationales. »

Au tournant des années 1960 s'amorcent des changements profonds au sein de la structure familiale. L'étau se desserre autour des jeunes. Progressivement, les sorties du MJCF perdent de leur attrait, l'encadrement des jeunes travailleurs et travailleuses se délite. À l'inverse, la branche étudiante du mouvement, l'Union des étudiants communistes (UEC), connaît une forte augmentation de ses adhésions. À mesure que l'UEC devient influente, ses dissensions avec le Parti communiste français éclatent au grand jour ; d'abord via les publications de l'UEC, comme le journal *Clarté*, puis dans la presse « bourgeoise » classique. C'est aussi le temps des « purges » au sein de l'organisation, visant principalement les trotskistes. Puis la participation massive aux événements de Mai 68. La JC dans son ensemble, branche étudiante comprise, comptait alors près de 37 000 membres, estime Guillaume Roubaud-Quashie : « C'est un moment de politisation massive de la jeunesse, dont profite évidemment la JC. Dès la fin de la décennie, les lycéen·nes et les étudiant·es sont majoritaires, comme ils l'ont été à ses prémices. »

Depuis cet âge d'or, le MJCF a connu une baisse continue de son nombre d'adhérent·es

et plusieurs crises. De son côté, le PCF, en pleine phase de mutation, enchaîne les revers. Au début des années 2000 s'enclenche un regain de tensions entre le PCF et l'organisation de jeunesse, qui en ressort affaiblie. « On s'est reconstruits depuis, même si on n'est évidemment pas aussi forts qu'à l'époque de l'après-guerre », affirme l'actuel secrétaire général de la JC, Léon Deffontaines. *Les mobilisations récentes, comme celles contre la loi travail ou Parcoursup, ont été l'occasion de nous renforcer.*

Avec la démocratisation et la massification de l'enseignement supérieur, la forte proportion d'étudiant·es au sein de la JC ravive les dissensions sur la question de l'autonomie de

l'Union des étudiants communistes. Début 2019, le congrès du MJCF se déroule dans un climat de tensions. Récemment, le secrétaire général du PCF, Fabien Roussel, proposait une médiation entre les deux structures.

« Il n'a jamais été aussi utile d'avoir une branche étudiante forte et de nous organiser politiquement au sein des campus », tranche la

secrétaire nationale de l'Union des étudiants communistes, Anaïs Fley. Pour la structure qu'elle dirige, les années 2016 à 2018 ont été des années d'engagement intenses, avec une participation soutenue des sections de l'UEC aux AG dans chaque grande ville universitaire. Depuis, le soufflé est retombé. Excepté la mobilisation contre l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers, les campus restent calmes ; dans le contexte de confinement progressif des universités, la situation ne devient pas plus vivante. « La difficulté, c'est de réussir dans ces périodes →→→

« Tant que les mêmes rapports de domination existent, l'analyse marxiste sera pertinente. »



Les JC dans une manifestation contre la réforme des retraites, le 5 décembre 2019 à Angers.

Un anniversaire sous cloche

Le 25 décembre 1920 s'ouvrait le congrès de Tours, d'où naîtra le Parti communiste français. Le contexte sanitaire gâche un peu la célébration.

Le Covid-19 aurait pu gâcher un anniversaire de plus. Alors que l'année 2020 devait être « l'année du centenaire », les deux confinements ont obligé le Parti communiste français à revoir ses plans. La célébration aurait dû commencer dès mars (après la date qui aurait dû être celle du deuxième tour des élections municipales) à travers plusieurs événements; elle prend finalement une forme plus sobre mais se maintient d'une manière ou d'une autre (1). On célèbre ainsi le souvenir des résistants en accrochant leur portrait aux grilles du siège parisien du parti, place du Colonel-Fabien. Deux expositions ont été repoussées au début de l'année 2021. Elles mettront en lumière les liens que le PCF a entretenus avec des artistes renommés comme Picasso, Fernand Léger ou Marcel Duchamp, dont le parti possède sa Joconde, intitulée *L.H.O.O.Q.* (2).

Historien et membre du bureau exécutif du PCF, Guillaume Roubaud-Quashie supervise

Le centenaire doit permettre de commémorer une histoire politique.

(1) Voir la page Facebook « Centenaire du PCF - 100 ans d'avenir » ([facebook.com/centenairepcf](https://www.facebook.com/centenairepcf)) (2) Duchamp l'avait offerte à Aragon, lequel en a fait don au parti, qui l'a placée en dépôt pour 99 ans au Centre Pompidou.

le déroulement du centenaire. Au-delà de l'histoire artistique ou résistante du parti, il s'agit surtout de commémorer son histoire politique. Au cours du siècle écoulé, les événements sont principalement concentrés sur la période allant de 1936 à 1947, explique l'historien. « Pour le parti, c'est un moment particulier d'apogée et de construction. Ça correspond à une période de pouvoir qui a mené à des réalisations très concrètes pour les travailleurs, que nous voulions présenter. »

Les temps qui précèdent la naissance du Parti communiste français fournissent aussi un éclairage intéressant. L'année 1919 est marquée par l'échec d'une grande grève de cheminots et les dissensions au sein du mouvement ouvrier entre les révolutionnaires et les réformistes. C'est dans ce contexte que se réunissent en congrès, à Tours, les membres de la Section française de l'Internationale ouvrière, du 25 au 30 décembre 1920. Les images d'époque de l'ancienne salle du manège – lieu coutumier des réunions politiques, aujourd'hui rasé – montrent de longues tablées d'hommes en costume,

fixant la tribune en bois qui leur fait face. C'est une atmosphère d'ébullition politique que le Musée de l'histoire vivante de Montreuil a voulu mettre en scène dans une exposition intitulée « Aux alentours du congrès de Tours, 1914-1924 ». L'un des trois commissaires de l'exposition, Éric Lafon, raconte : « Pour recontextualiser le congrès, on a voulu prendre une période plus large, marquée par le traumatisme de la Première Guerre mondiale et le succès de la révolution bolchevique. Et puis on rappelle que, à l'époque, le congrès n'est pas considéré comme un événement marquant. »

Les divergences sur la manière d'arriver au pouvoir créent une fracture profonde au sein des militants de la SFIO. Une grande majorité souhaitait adhérer à la III^e Internationale, fondée à Moscou par les bolcheviques en mars 1919, alors qu'une minorité s'y refuse. Le vote tranchera de manière écrasante en faveur d'une adhésion à la III^e Internationale, conduisant à la création d'une Section française de l'Internationale communiste, futur Parti communiste français. « On a voulu sortir de l'histoire canonique, montrer qu'il y avait, par-delà ces lignes de démarcation, une diversité de courants et de positions, explique Éric Lafon. Pour mettre en scène quelque chose d'aussi abstrait, nous utilisons des affiches, des discours, des tracts. Et la presse, avec les deux journaux au centre du conflit, *L'Humanité côté communiste* et *Le Populaire pour la SFIO*. » Interrompue par le second confinement, l'exposition sera prolongée jusqu'à la fin février. **≡ R. G.**

→→ de creux à créer des campagnes, quand il n'y a rien qui anime la vie étudiante. C'est ce qu'on tente de faire en ce moment, en lançant une pétition pour un revenu étudiant. »

Purges, prolétaires, camarades... De son grand âge, le mouvement de jeunesse conserve aussi un lexique propre, devenu plus que centenaire. Pas obsolète pour autant, estime la militante rennaise Elsa Koerner : « *Le but n'est pas d'être dans le folklore, il n'y a aucune fétichisation des termes. Tant que les mêmes rapports de domination existent, ces termes et l'analyse marxiste seront toujours pertinents pour analyser le réel.* » Coordinatrice au sein de la JC d'Ille-et-Vilaine, elle s'est engagée dans le Mouvement jeunes communistes lors du second tour entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen, en 2017. À l'époque, elle débarque à Rennes pour un stage de fin d'études, sans bien connaître le milieu militant local. « *Aujourd'hui, j'en suis l'une des plus anciennes. Parmi celles et ceux qui étaient là avant moi, la plupart s'éloignent lorsqu'une mobilisation prend fin. Qu'ils rejoignent le syndicat de leur entreprise ou que leurs études les mènent vers d'autres villes.* » Aux méthodes d'organisation moins formelles des structures politiques de jeunesse comme les Jeunes Insoumis-es et les Jeunes Génération-s, elle préfère la « *verticalité organisée* ». « *Un fonctionnement avec des mandats clairs et transparents me semble beaucoup plus démocratique que des mouvements gazeux. Chez les jeunes insoumis-es que je connais, par exemple, personne n'était au courant de la décision de Jean-Luc Mélenchon de proposer sa candidature pour 2022.* »

Plus que les querelles de tendances ou de sections, c'est la mollesse des instances de la JC sur la question des violences sexuelles qui noircit son image. En janvier 2018, *Le Monde* crée le scandale en révélant le témoignage de cinq membres du MJCF et de l'UEC ayant été victimes d'agressions sexuelles. Les espaces de camaraderie comme les camps d'été ou le local d'une section apparaissent alors comme des terrains de chasse potentiels pour les militants accusés de viols. Progressivement, d'autres témoignages affluent et révèlent l'ampleur des violences sexuelles qu'ont subies les militantes au sein du mouvement. En parallèle, les instances dirigeantes apparaissent léthargiques, incapables de prendre rapidement les mesures nécessaires afin d'écarter les agresseurs de leurs victimes. Jamais la question n'aura été discutée aussi directement dans l'histoire des jeunes communistes. « *Nous devons lutter contre ces violences, d'autant plus dans nos organisations qui souhaitent permettre aux femmes de mener la révolution* », souligne Anaïs Fley, qui plaide pour une accession plus large des femmes aux postes de direction. « *Quand je suis arrivée à Rennes, j'ai vu assez vite des comportements sexistes, ça a pu dissuader une militante de rester dans le groupe, raconte Elsa. En ce qui me concerne, je me suis dit que ce n'était pas aux militantes de partir, mais à celui qui posait problème. Deux semaines après, il était exclu.* » ●

≡ Vanina Delmas

Inégaux face au

CLIMAT

Un travail inédit en France, réalisé par Notre affaire à tous, décrypte l'injustice de la crise climatique, qui frappe d'abord les populations et territoires déjà précarisés.



La crise climatique est aussi une crise sociale. Le constat est ferme, implacable et déconcertant. Depuis le mouvement des gilets jaunes, « *fin du monde, fin du mois, même combat* » est clamé dans les manifestations pour le climat et autres mouvements sociaux. Dans un rapport très dense et informatif intitulé « Un climat d'inégalités (1) », l'association Notre affaire à tous (NAAT) documente, décrit et décrypte les réalités derrière ce slogan : inégalités territoriales, générationnelles, de genre, répercussions économiques, sociales, sanitaires, sur l'éducation, les conditions de travail... Une première en France.

Les études universitaires et les rapports politiques étant rares sur ce sujet, NAAT s'en est emparé en lançant un travail de veille médiatique il y a plus d'un an pour nourrir sa newsletter Impacts sur les conséquences socio-environnementales du dérèglement climatique, puis pour établir ce rapport de 140 pages révélant une multitude de références et de chiffres, et s'appuyant sur quatorze témoins attestant des effets du dérèglement sur le territoire français.

Pour Clothilde Baudouin, responsable du projet « Inégalités climatiques » à Notre affaire à tous, le combat de l'association « *va au-delà des tribunaux* » en choisissant la justice environnementale et sociale comme clé de lecture et d'action : « *Si on agit, c'est pour rendre justice aux plus précaires, pour que personne ne soit laissé de côté. Après ces années critiques de défaillances climatiques, la réalité des inégalités climatiques et l'impératif de justice sociale doivent guider l'élaboration de politiques publiques pour permettre à toutes et tous de vivre dans une société résiliente.* »

Cette étude permet également de détricoter des idées reçues. Si les pays de l'hémisphère sud sont plus vulnérables au dérèglement climatique, la France n'est pas épargnée : l'ONG Germanwatch l'a classée au quinzième rang de son indice mondial des risques climatiques sur la période 1999-2018. Selon le Giec, la

France métropolitaine a connu un réchauffement d'environ 1,4 °C depuis 1900, quand la moyenne mondiale est estimée à 0,9 °C entre 1901 et 2012. Et à l'intérieur même d'un territoire, l'expression « nous sommes tous dans le même bateau » ne tient pas : le Conseil économique pour le développement durable affirme qu'en France la consommation des 20 % de ménages les plus modestes représente 11 % des émissions de CO₂ alors que celle des 20 % les plus aisés est responsable de 29 % des émissions de gaz à effet de serre.

Caractérisée par ses massifs montagneux et ses 7 000 kilomètres de côtes – dont 1 500 outre-mer –, la France voit sa vulnérabilité grandir, tout comme les impacts sur les habitants. « *Ce qui est le plus visible et marquant est le glissement des saisons : la variation dans les chutes de neige nous force à modifier les périodes d'activité de l'alpinisme et du ski, à nous adapter rapidement à des changements brusques de température qui modifient profondément l'enneigement, élément au cœur du métier* », souligne Paulo Grobel, guide de haute montagne dans les Alpes depuis une quarantaine d'années. Les agriculteurs des régions montagneuses s'adaptent au gré des sécheresses. Raphaël Baltassat, 39 ans, cultive des céréales et élève des vaches pour la production de lait à reblochon sur une ferme bio en Haute-Savoie. Outre qu'il aménage ses champs en plantant des arbres pour gagner en fraîcheur et en humidité, il travaille depuis 2005 sur les semences paysannes en lien avec le groupe blé de l'Ardear Rhône-Alpes (2) : « *De l'Espagne à la Scandinavie, nous choisissons des variétés qui s'adaptent à leur milieu depuis des milliers d'années. Si une variété de blé, par exemple, arrive à pousser dans des zones quasiment désertiques, alors elle s'en sortira forcément ici en Haute-Savoie.* »

Dans sa partie plaidoyer, NAAT appelle l'État à remédier aux injustices existantes, notamment en matière fiscale, et en mettant fin aux régimes d'exception touchant certains territoires, certaines populations, notamment les personnes catégorisées comme « gens du voyage » (3). William Acker, juriste, et chercheur, cartographie depuis un an les aires

(1) Disponible en PDF sur notreaireatous.org

(2) Association régionale pour le développement de l'emploi agricole et rural.

(3) Lire *Politis* n° 1626, 5 novembre 2020.

réchauffement

À Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, après le passage de la tempête Gretel, le 16 mars 2020.



THEORUB/AFAP

d'accueil : à ce stade de son étude, 63 % d'entre elles jouxtent une autoroute, une déchetterie, une station d'épuration, ou sont situées sous des lignes à haute tension; 80 % sont isolées des zones habitées, beaucoup se situent en zone inondable. « *Vivre dans ces parkings standardisés, le plus souvent sans arbres ni ombre, relève du non-sens. L'asphalte colle aux souliers, des flammes sans feu dansent sur les surfaces noires. L'été, les sols atteignent régulièrement 75 °C, la chaleur se cumule aux poussières, aux vibrations, aux bruits et aux odeurs* », témoigne-t-il.

La vérité la plus flagrante, en lisant ce riche rapport, c'est l'accumulation des vulnérabilités, des discriminations, et donc des inégalités : sociales, économiques, sanitaires, environnementales... Ainsi, les habitants des zones urbaines sensibles (ZUS) vivent souvent dans des zones denses, bétonnées, peu végétalisées, polluées, et dans des logements moins bien isolés, surpeuplés : peu de remparts face aux vagues de chaleur qui se répètent. En 2003, la Seine-Saint-Denis, département le plus pauvre de France métropolitaine, était le deuxième le plus touché par la canicule, avec une surmortalité de 160 %. Les

territoires ultramarins et les peuples autochtones qui y vivent ne sont pas épargnés : le déclin de la biodiversité et les catastrophes liées au dérèglement climatique ont un impact direct sur leur identité culturelle, fondée sur une intimité avec le vivant, leur vie quotidienne dépendant de la chasse, la pêche, la cueillette... En Nouvelle-Calédonie, les fortes pluies, les vents violents, l'érosion creusant les routes inquiètent de plus en plus le peuple kanak.

« *À la base de la coutume et de notre mode de vie, s'il y a un cyclone, il y a un cyclone : nous n'essayons pas d'anticiper les cycles naturels. Mais le changement climatique nous fait penser de manière différente. Les jeunes générations commencent à s'éloigner des côtes parce qu'elles connaissent le risque de submersion* »,

L'expression « nous sommes tous dans le même bateau » ne tient pas.

explique Ricardo Pelletier, coordinateur du Comité consultatif coutumier environnemental en Nouvelle-Calédonie.

Prendre véritablement en compte ces inégalités de responsabilité et de vulnérabilité des différentes catégories sociales permettrait de bâtir des politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pertinentes, socialement justes et acceptées par la population. ●

L'ÉCONOMIE À CONTRE-COURANT

par LIÊM HOANG-NGOC/Maître de conférences à l'université de Paris-I

Misère du revenu universel

Pour marquer son territoire sur le marché politique, le politicien fait périodiquement paraître un livre dont les slogans sont ensuite martelés dans les médias. Benoît Hamon vient pour cela de publier un plaidoyer en faveur du revenu universel, intitulé *Ce qu'il faut de courage*. Le revenu inconditionnel et individuel d'existence y est présenté comme la face sociale d'un programme écologique. « *Salaire du bonheur* », il serait la « *conquête sociale du XXI^e siècle* », « *éradiquant la pauvreté* », conférant à chacun « *l'autonomie* » et permettant de « *modifier la hiérarchie du pouvoir* » dans les entreprises. La fermeture des librairies pendant le deuxième confinement a pu empêcher le lecteur allergique à Amazon de juger sur pièces. Nous nous permettons de l'avertir de la démagogie des poncifs les plus charitables véhiculés, en restant le plus concret possible.

1) Le revenu universel serait versé à tous à la naissance, sans conditions de ressources. Il serait de 300 euros avant 15 ans et ensuite fixé autour de 850 euros mensuels. On saisit mal en quoi ce revenu de misère, restant dans une fourchette inférieure au seuil de pauvreté (60 % du revenu

Mieux vaut augmenter et élargir les minima sociaux.

médian, lui-même de l'ordre de 1 800 euros), permettrait de vivre décemment sans travailler. Pour véritablement éradiquer la pauvreté, mieux vaut augmenter les minima sociaux au niveau du seuil de pauvreté,

les élargir aux jeunes et éviter de les verser à tous ceux qui n'en ont pas besoin ! Cela ne coûterait pas plus de 30 milliards d'euros.

2) Alors que prévaut un chômage de masse (néanmoins peu préoccupant pour ceux qui considèrent le travail comme une aliénation), le revenu universel ne donne aucun pouvoir de négociation à ceux qui travaillent, à l'instar de l'actuelle prime pour l'emploi – permettant même aux entreprises de faire pression à la baisse sur les salaires, puisque l'État paie la différence.

3) Le diable se cache dans les détails du financement de la mesure. Son coût s'élève à près de 700 milliards d'euros, alors que l'ensemble des prestations des branches de la Sécurité sociale représente déjà 470 milliards (25 % du PIB). Comme il est impossible de financer simultanément les deux « conquêtes », il faudra choisir : le revenu universel ou la Sécurité sociale. En toute logique, le revenu universel se substituerait alors aux pensions de retraite et aux allocations familiales. Il couvrirait les dépenses médicales de chacun, à l'exception des gros risques. Il serait financé par l'impôt. Les cotisations sociales liées au travail disparaîtraient progressivement, allégeant le coût du travail et accroissant les profits. Pour combler le manque à gagner pour la santé et les retraites, la porte serait alors grande ouverte aux assurances privées.

4) Quant à l'impôt envisagé, la taxation des revenus financiers et la taxe sur les robots sont convoqués. L'auteur oublie que la première existe déjà à travers la « flat tax » sur les revenus du capital, échappant désormais au barème de l'impôt sur le revenu qui les frappait auparavant. La seconde est d'autant plus aberrante pour qui souhaite atténuer la peine au travail, car la réduction du temps de travail est le corollaire séculaire, socialement organisé, des gains de productivité engendrés par le progrès technique.

Nous pouvons gagner la guerre climatique

Extrait du discours de Lucie Pinson, lauréate 2020 pour l'Europe du prix Goldman pour l'environnement, en reconnaissance de son action pour la fin des financements du charbon*.

Les événements climatiques extrêmes s'intensifient, paupérisant encore plus les moins responsables de la catastrophe écologique et attisant les tensions sociales. Beaucoup se tournent vers des décideurs politiques et économiques. Mais, après des décennies de lutte écologiste et autant de mouvements successifs – dont le dernier insufflé par Greta Thunberg il y a plus d'un an –, le sursaut n'est toujours pas là. Et pourtant nous pouvons gagner la guerre climatique. C'est ce que je me suis refusée à croire pendant des années. Comme beaucoup d'autres, je ne voyais pas ce que moi, seule, « personne », pouvais faire face à cette catastrophe en marche. Et puis j'ai découvert le secteur le plus polluant au monde : la finance.

de lourdes violations des droits humains. L'ex-Président François Hollande a proclamé : « *Mon adversaire, c'est le monde de la finance.* » Mais non. L'adversaire, c'est ce que j'appelle la culture de la défaite. Le plus grand mal de nos sociétés n'est peut-être pas d'anéantir le vivant et de détruire nos environnements, mais de faire croire que nous n'y pouvons rien changer. Chacun a ses raisons pour se penser impuissant, chacun a sa montagne infranchissable pour se sentir trop petit. Les comportements individuels changent, mais cette culture mène beaucoup à renoncer à changer les règles du jeu, avant même d'avoir essayé. La majorité cultive son jardin ou balbutie son désaccord à la machine à café. La minorité impliquée, salarié-es d'ONG ou

Nous pouvons gagner la guerre climatique, mais à condition de ne pas rester témoins ou figurants de la catastrophe climatique. Celle-ci n'a rien d'inéluctable. Comment graver une montagne infranchissable ? Un pas après l'autre. C'est ce que j'ai décidé de faire en 2013 en m'engageant aux côtés des Amis de la Terre dans une des nombreuses batailles à mener si nous voulons gagner la guerre climatique : stopper les énergies fossiles. Pour cela, il faut avant tout couper le robinet : provoquer l'arrêt des financements à ces industries.

J'ai mis, aux côtés de mes collègues, toute mon énergie à convaincre ces acteurs, un par un, d'adopter des mesures inédites et ambitieuses visant à stopper le charbon. Cela ne s'est pas fait d'un coup, mais par étapes. À coups de pédagogie, de négociations et de combats. Une banque après l'autre, un assureur après un investisseur. Toujours avec une conviction en tête : chaque victoire isolément ne suffira pas à contenir le réchauffement sous 1,5 °C mais sauve immédiatement des vies... et est sur le long terme indispensable pour gagner la guerre climatique.

Depuis les premières mesures arrachées en 2015, les jalons se sont succédé, et aujourd'hui près d'une vingtaine d'acteurs financiers de taille significative sont en voie de soutenir de manière efficace la sortie du charbon au niveau international. À chaque étape, on m'a tout d'abord rétorqué des « *c'est impossible, on se tirerait une balle dans le pied* », « *c'est irréaliste et ça ne passera jamais les validations de mes supérieurs, ce n'est pas même la peine d'essayer* ». Puis l'impossible devenait envisageable avant finalement de passer les ultimes validations. Le

risque de réputation a été essentiel à ces victoires, mais celles-ci n'auraient pu advenir sans la conviction d'individus qu'ils peuvent, individuellement et collectivement, changer les choses.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur de recevoir le Goldman

Environmental Prize. Ce prix, remis à six personnes tous les ans, démontre que chacun d'entre nous peut arracher les victoires d'étape nécessaires pour gagner la guerre climatique. Oui, le monde va mal. À nous tous de refuser cela. Ne nous laissons pas piéger par la culture de la défaite, qui nous tue à petit feu. À chaque fois que quelqu'un monte une marche, nous sommes en train de gagner la guerre climatique. ●

* L'intégralité du discours est en ligne sur le site de Reclaim Finance.



Une action contre une mine de charbon en Allemagne, le 26 septembre 2020.

DAVID YOUNG / DPA / PICTURE ALLIANCE VIA AFP

Comment graver une montagne infranchissable ? Un pas après l'autre.

Malgré toute la bonne volonté – affichée ou sincère – de la finance dite durable, la finance majoritaire alimente la catastrophe climatique. Banques, assureurs et investisseurs orientent la majorité de leurs services vers le développement de pratiques dopées aux énergies fossiles. La finance est aujourd'hui complice de la surexploitation des ressources naturelles et

responsables RSE en entreprise, s'autocensure pour se cantonner au rôle attendu d'elle. Ici, on conteste, on porte des demandes plus symboliques qu'utiles ; là, on donne l'apparence d'une entreprise responsable sans porter des initiatives vraiment impactantes mais aussi plus disruptives. On nettoie le camp de base, mais on n'attaque jamais la montée.

Vaccin : les pays riches se servent en premier

COVID-19

France en tête, les Occidentaux ont réservé l'essentiel de la production des labos, au mépris de la solidarité pourtant proclamée en début de pandémie.

≡ Rachel Knaebel

La France disposera d'un potentiel de 200 millions de doses de vaccins contre le Covid-19, a annoncé Jean Castex, le 3 décembre – le vaccin nécessitant deux injections et le gouvernement français disant prévoir une marge.

Ces commandes de vaccins se font en fait au niveau européen. La Commission européenne a conclu un premier contrat, avec le laboratoire pharmaceutique AstraZeneca, dès fin août pour le préachat de 300 millions de doses. Ont suivi cinq autres contrats, avec BioNTech-Pfizer, CureVac, Sanofi-GSK, Johnson & Johnson et Moderna, pour un milliard et demi de doses en tout, selon les données rassemblées par le centre de recherche sur la santé de l'université états-unienne Duke. Ces contrats se négocient au nom de l'ensemble des pays de l'Union européenne. La répartition des doses entre les États membres doit se faire en fonction de la population de chacun.

Le Royaume-Uni a, de son côté, déjà autorisé le vaccin de BioNTech-Pfizer, reçu près d'un million de doses et commencé à vacciner début décembre. D'autres pays riches comme le Canada, les États-Unis ou le Japon ont de même acheté des centaines des millions de doses des différents vaccins déjà disponibles ou à venir. Des grands pays du Sud qui abritent une industrie pharmaceutique, comme le Brésil ou l'Inde, ont aussi pu s'assurer des doses de vaccins en grand nombre, soit parce qu'ils ont participé aux programmes de recherche vaccinale (comme le Brésil), soit parce qu'ils s'engagent à produire des doses dans leurs usines (comme l'Inde). Et les autres ? Comment les Philippines, le Maroc ou le Pakistan, par exemple, vont-ils pouvoir s'approvisionner en vaccins contre le Covid-19 ?



Dans un entrepôt de Pfizer-BioNTech où sont conditionnées des doses de vaccin, dans le Michigan, aux États-Unis, le 13 décembre.

« Les pays riches ont acheté assez de doses pour vacciner l'ensemble de leur population près de trois fois avant la fin 2021, si tous les vaccins qui font actuellement l'objet d'essais cliniques sont approuvés », note l'ONG Oxfam, dans un communiqué du 9 décembre. Le Canada arrive ici en tête, avec suffisamment de doses pour vacciner cinq fois chaque

citoyenne et chaque citoyen. Dans le même temps, près de 70 pays pauvres ne pourront vacciner qu'un habitant sur dix contre le Covid-19 l'année prochaine, « à moins que les gouvernements et l'industrie pharmaceutique ne prennent d'urgence des mesures pour garantir une production de doses en quantité suffisante », ajoute Oxfam. Dans le groupe des pays qui n'auront pas accès au vaccin se trouvent des territoires parmi les plus touchés par le virus à l'heure actuelle, comme le Kenya, le Nigeria, le Pakistan, l'Ukraine.

L'Organisation mondiale de la santé a pourtant lancé dès avril un mécanisme de

solidarité pour permettre à tous les pays d'avoir accès aux tests, aux traitements et aux futurs vaccins contre le coronavirus. Au sein de ce dispositif (nommé Accélérateur ACT pour « Access to Covid-19 Tools »), la section destinée aux vaccins, Covax, doit récolter des fonds auprès des pays riches pour négocier les contrats avec les laboratoires et distribuer

les doses à tous, ceux qui ont payé et aussi les pays plus pauvres.

« L'idée est, que fin 2021, Covax soit en mesure de fournir deux milliards de doses de vaccins. Mais, pour l'instant, on est loin du compte en termes de fonds. Et puis, les doses seront-elles disponibles, sachant que les pays

les plus aisés ont déjà passé commande directement auprès des fabricants en dehors de ce mécanisme multilatéral ? Ils ont accaparé la quasi-totalité des doses prévues pour 2021 », pointe Patrick Durisch, responsable du programme des politiques de santé à l'ONG suisse Public Eye. « Au début de la crise, >>>

Comment les Philippines, le Maroc ou le Pakistan pourront-ils s'approvisionner ?

→→→ *tout le monde appelait à la solidarité. Nous nous rendons compte maintenant que, au niveau des pays riches, c'est chacun pour sa pomme. Les beaux discours ont été oubliés et, en plus, on fait des concessions incroyables aux labos* », ajoute-t-il.

Les prix annoncés des vaccins varient largement selon les laboratoires. « Nous avons des estimations des prix par les fabricants, et nous pouvons les calculer en fonction du nombre de doses et du montant des contrats d'achat si ces chiffres sont rendus publics », précise Patrick Durisch. Le vaccin de Moderna serait le plus cher, à 30 euros, celui de Pfizer serait vendu autour de 17 euros et celui d'AstraZeneca autour de 3 euros, le labo s'étant engagé à le vendre au montant qu'il annonce comme le prix coûtant. Mais, là encore, la prudence est de mise. Dans le contrat passé avec le Brésil, qui a fuité dans la presse brésilienne, il est écrit que la non-recherche de profit affichée d'AstraZeneca s'arrêtera une fois la pandémie terminée. Et c'est le labo qui aura tout loisir de décréter quand ce sera fini. Il passera alors au prix du marché.

La plupart des contrats négociés par les États et l'Union européenne avec les laboratoires sont restés secrets. Seule certitude : les droits exclusifs de ces derniers – brevets et secrets de fabrication par exemple – ne sont nulle part remis en cause, ni dans ces contrats bilatéraux ni même au niveau du mécanisme international Covax. Seule une initiative portée par l'Inde et l'Afrique du Sud à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) soulève cette question. Les deux pays demandent de permettre à tous les États du monde de ne pas accorder de brevets ni de les faire respecter pour tous les médicaments, vaccins et tests de dépistage en lien avec le Covid-19. Et ce pendant la durée de la pandémie, jusqu'à ce que l'immunité globale soit atteinte. Il y a une vingtaine d'années, en pleine pandémie de VIH, une décision semblable avait permis la production, dans des pays où la fabrication n'était pas bloquée par les brevets, de médicaments génériques abordables pour des millions de malades. Selon Médecins sans frontières, une centaine de pays soutiennent déjà cette demande. Il ne s'agit ici évidemment pas des États les plus riches.

Une réunion a eu lieu le 10 décembre à l'OMC sur le sujet. D'autres doivent suivre, avec, peut-être, à la fin, un vote dans lequel chaque pays aurait une voix. Quelle est la position française ? Pour l'instant, « le gouvernement français ne reconnaît pas que la propriété intellectuelle est une barrière à l'accès aux vaccins et aux traitements contre le Covid-19 », regrette Juliana Veras, coordinatrice de campagne à l'ONG Médecins du monde. « Alors que, dans les faits, nous avons vraiment besoin de lever toutes les barrières de toutes les technologies sur cette maladie. La seule chose qui pourrait changer la donne aujourd'hui, c'est une mobilisation citoyenne forte. » ■

Affaiblir les défiances immunitaires

En dépit des suspensions, la vaccination constitue toujours, après la deuxième vague, la porte privilégiée de sortie de crise.

Sommes-nous en train d'entrevoir le bout du tunnel ? Alors que les spécialistes affirment que seul l'outil vaccinal pourra nous sortir de l'ornière en évitant les morts (1), ce sont pas moins de trois vaccins qui sont dans les starting-blocks en Europe. Un développement en un temps record qui s'explique par des technologies innovantes, au premier rang desquelles l'ARN messenger. En projet depuis les années 1990, cette technique constitue un immense espoir thérapeutique, notamment pour certains cancers. Mais elle peut aussi servir pour les vaccins, avec un procédé au point depuis... fin 2019 (2).

C'est cette technologie qui concentre l'attention. Une fraction du matériel génétique viral enrobée d'une couche lipidique est injectée. Elle intègre les cellules, qui synthétiseront elles-mêmes la protéine « spike » (et elle seule) caractéristique du Sars-Cov-2, entraînant une réponse immunitaire. Une technique beaucoup plus efficace et prometteuse que les autres vaccins en lice, celui du britannique AstraZeneca ou encore le Spoutnik V russe, à base, eux, d'adénovirus modifié génétiquement pour le munir de la fameuse protéine (3).

Mais les Français sont perplexes, partagés entre l'espoir de retrouver une vie normale et une profonde défiance. Une défiance qui vient de loin, renforcée par les fautes des pouvoirs publics, mais aussi par un concert de paroles trompeuses, voire mensongères, dans les médias. Comble de l'ironie, à la suite d'un certain documentaire complotiste (4), les « rassuristes » de l'été se sont vite mués en « alarmistes » des vaccins, parfois avec l'appui de figures du monde médical.

Comme si un seul Didier Raoult ne suffisait pas, c'est le professeur Éric Caumes, chef du service infectiologie à la Pitié-Salpêtrière, à Paris, qui s'y est collé récemment. Le 8 décembre sur France Inter, il se plaignait de ne pas disposer des données concernant le vaccin à ARN de Pfizer-BioNTech, alors que celles-ci étaient publiées le même jour. Le lendemain, au *Parisien* qui lui demandait s'il avait eu le temps de les examiner, il s'est dit « frappé » par « une fréquence aussi élevée d'effets indésirables », pointant les 16 % de personnes ayant ressenti de la fièvre, 52 % des maux de tête et jusqu'à 59 % de la fatigue. « C'est beaucoup trop », jugeait l'infectiologue,

qui ne s'était pas avisé que les patients de la colonne placebo avaient également ressenti les mêmes effets à des taux anormalement élevés. Le même jour, il remettait ça sur LCI, indiquant qu'il préférerait le « vaccin chinois », pour lequel on ne dispose pourtant d'aucune donnée fiable. Cherchez l'erreur.

En réalité, de l'avis général du monde scientifique, où personne (pas même le « M. Vaccin » nommé par le gouvernement pour réfléchir à une stratégie vaccinale, l'immunologue Alain Fischer) ne propose de griller les étapes, les données publiées le 8 décembre sont très encourageantes. Du reste, même Éric Caumes a fini par en convenir. Le 14 décembre, il indiquait au *Parisien*, qu'après avoir « passé le week-end » sur les données il jugeait le vaccin de Pfizer « très efficace », concluant qu'« il faut se faire vacciner ». De l'importance de tourner sept fois sa langue...

Force est de constater que, avec 18 000 personnes vaccinées et trois mois de recul, Pfizer a respecté les protocoles, et la proportion d'effets secondaires graves reste très faible. Il

est bien sûr possible qu'avec le déploiement en population quelques-uns apparaissent. Mais que dire de la balance bénéfices/risques quand le Covid-19 affiche toujours un taux de mortalité de 0,5 % en moyenne ? Chez les personnes âgées ou avec comorbidités, ce rapport devient écrasant en faveur du vaccin, d'où l'idée de prioriser celles-ci sur la population générale, qui peut bien attendre quelques données supplémentaires. Effets secondaires rares, efficacité par tranche d'âge, durée d'immunité, porteurs asymptomatiques... Les incertitudes ne pourront se dissiper qu'avec le temps, grâce à un suivi en temps réel des campagnes de vaccination.

Si les vaccins à ARN ont le vent en poupe, on ne peut pas en dire autant de l'autre grand axe, l'adénovirus recombiné. AstraZeneca, notamment, enchaîne les déboires. Dernier en date, une étonnante erreur de dosage chez certains patients a jeté le doute sur l'efficacité du vaccin. Et l'annonce, le 11 décembre, d'une association avec le Spoutnik V russe a provoqué des remous jusque dans les cours boursiers de la firme. Preuve que rien n'est acquis pour « Big Pharma », qui joue très gros dans cette affaire. Preuve aussi que, pour sortir d'une crise sanitaire centennale, rien ne sert de courir. ■ Jérémie Sieffert

La proportion d'effets secondaires graves reste très faible.

(1) Lire « Ce virus qui joue avec nos nerfs », *Politis* n° 1622, 7 octobre 2020.

(2) Lire « La saga du vaccin à ARN messenger désormais dans le sprint final », *Le Monde*, 30 novembre 2020.

(3) L'adénovirus pénètre le noyau cellulaire, où se situe notre matériel génétique, ce qui n'est pas le cas de l'ARN messenger.

(4) Voir le billet de la rédaction « Hold-up mental », *Politis* n° 1628, 19 novembre 2020.

LE MONDE
diplomatique
MANIÈRE DE VOIR

1920-2020
un siècle de tumulte

LIBAN

8,50 € – CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX
Également sur www.monde-diplomatique.fr/mdv

En Géorgie, la revanche du vote noir

ÉTATS-UNIS

C'est grâce à un travail de longue haleine pour inscrire les Afro-Américains sur les listes électorales que cet État a voté Biden. Le 5 janvier, il pourrait élire les deux sénateurs qui manquent aux démocrates.

En 2018, Stacey Abrams fut empêchée de devenir la première femme noire gouverneure en raison de mesures de « suppression d'électeurs ».



≡ Alexis Buisson à New York

Un écart de 12 670 voix. C'est ce qui sépare Joe Biden et Donald Trump dans l'État de Géorgie à l'issue de l'élection présidentielle américaine. Les résultats ont été certifiés le 20 novembre, malgré les contestations désespérées du milliardaire et de son équipe d'avocats. Cette victoire de Joe Biden est aussi courte qu'historique. État du Sud-Est de 10 millions d'habitants, autrefois solidement républicain, la Géorgie ne sourit pas habituellement aux candidats démocrates à la Maison Blanche. Depuis 1964, seuls Jimmy Carter (originaire de Géorgie) et Bill Clinton ont remporté l'État et ses 16 grands électeurs, en 1976 et 1980 pour le premier, en 1992 pour le second. Après quatre tumultueuses années de Donald Trump, il est devenu un « État pivot » (« *Swing State* »), déterminant dans la course à la présidence,

à la surprise de certains observateurs. Sur le terrain, cependant, ce statut n'a pas étonné. Depuis des années, la Géorgie est travaillée par des changements démographiques qui favorisent la gauche américaine. Elle est également labourée par une myriade de groupes civiques et politiques qui se battent pour faciliter l'accès au vote des populations exclues du processus démocratique et accroître les inscriptions sur les listes électorales. Les plus connus d'entre eux sont Fair Fight Action et le New Georgia Project (NGP), deux groupes fondés par l'ancienne députée de Géorgie Stacey Abrams pour lutter contre les mesures de « suppression d'électeurs » (« *voter suppression* ») pour lesquelles l'État est devenu tristement célèbre dans la vie politique américaine.

Femme noire, ancienne avocate, elle a fait les frais de ces techniques d'obstruction. En 2018, elle est battue par le républicain Brian Kemp dans la course pour le siège de gouverneur de

l'État. Responsable de l'organisation et de la supervision des élections dans son poste de l'époque, ce proche de Donald Trump a notamment été accusé d'avoir fait fermer des bureaux de vote dans des comtés avec une forte population afro-américaine, favorable à son adversaire. Il s'est imposé de 55 000 voix (50,2 % contre 48,8 %), empêchant Stacey Abrams de devenir la première femme noire à accéder à un poste de gouverneur aux États-Unis. « *Les Afro-Américains n'ont le droit de vote que depuis 55 ans, ce qui n'est rien à l'échelle de l'histoire d'un pays vieux de quatre siècles*, raconte E. Dewey Smith Jr., pasteur noir à Atlanta. *Depuis, on cherche à nous le retirer ou à le restreindre. On nous radie des listes électorales sans raison. On ferme des bureaux de vote dans les quartiers noirs, ce qui signifie qu'il faut faire jusqu'à onze heures de queue pour voter dans un nombre limité de sites... Les hommes blancs ont bénéficié du droit de*

vote pendant des siècles, et ils entendent bien garder le contrôle.»

Le revers de Stacey Abrams en 2018 a agi comme un catalyseur pour les élections de 2020, en particulier chez les Afro-Américains, bien décidés à ce que leur vote soit compté. Dès l'ouverture du vote anticipé le 12 octobre, mesure prise pour désencombrer les bureaux du vote en raison du Covid-19, certains ont fait la queue pendant des heures, avec le soutien d'associations venues leur distribuer des repas et de l'eau pour les encourager à rester dans la file d'attente. Comme toutes les voix sont cruciales dans un *Swing State*, de nombreux groupes, particuliers et entreprises se sont mobilisés pour acheminer les électeurs aux bureaux de vote. Naca (Neighborhood Assistance Corporation of America), une association nationale qui aide les populations défavorisées à accéder à la propriété, a affrété, pour la première fois de son histoire, 150 véhicules et recruté une armée de volontaires pour transporter gratuitement les électeurs aux bureaux de vote et les ramener chez eux. Seniors, chômeurs privés de voiture ou toute personne n'ayant pas les moyens de se payer le trajet en taxi: tous ont

bénéficié du service. « *C'est une question de justice économique et sociale. Si les voix des personnes défavorisées ne sont pas entendues parce qu'elles ne peuvent pas aller aux urnes, elles n'ont pas leur mot à dire sur leur quotidien, la qualité de leurs écoles, la collecte des ordures, la sécurité de leur quartier. En Géorgie, l'État de Martin Luther King et d'autres militants des droits civiques, beaucoup de gens se sont battus et sont morts pour le droit de vote. C'est un sujet très personnel ici* », souligne Bruce Marks, le président de Naca.

Il n'y a pas que le travail de fourmi opéré par les associations qui explique le résultat des démocrates en Géorgie. Depuis plusieurs années, Atlanta et sa banlieue, qui constituent le plus grand bassin de voix dans l'État, bénéficient d'un phénomène appelé la « migration inversée », qui voit des Noirs aisés revenir s'installer en ville, attirés par le pouvoir d'achat et la qualité de vie. « *On assiste à l'émergence d'un nouveau Sud noir aux États-Unis* », résume Maurice Hobson, professeur d'études afro-américaines à l'université d'État de Géorgie (GSU) et auteur d'un ouvrage sur Atlanta, surnommée « La Mecque noire des États-Unis » pour le rayonnement qu'elle exerce dans l'imaginaire noir américain. « *Depuis la guerre de Sécession, les Noirs ont quitté le Sud esclavagiste par vagues pour s'installer ailleurs dans le pays, en particulier à New York ou dans le Midwest, où ils étaient libres. Aujourd'hui, leurs descendants reviennent en Géorgie pour des raisons qui vont du climat agréable au coût abordable de l'immobilier en passant par les avantages économiques et éducatifs. La Géorgie abrite notamment plusieurs universités noires historiques, qui ouvrent des opportunités pour les Afro-Américains.* »

« On assiste à l'émergence d'un nouveau Sud noir aux États-Unis »

Il n'y a pas que les Noirs qui viennent s'installer en Géorgie. Le boom économique et la localisation géographique de l'État drainent aussi des Hispaniques et des Asiatiques. Ces derniers, qui pèsent 4 % de la population de Géorgie, représentent plus de 200 000 électeurs, ce qui en fait un électorat potentiellement décisif dans les scrutins serrés. En 2020, leur participation a augmenté de 91 % par rapport à 2016, permettant à Joe Biden et à d'autres candidats démocrates à des postes locaux de battre leurs adversaires républicains.

« *D'ici à 2024, la Géorgie sera le premier État du sud des États-Unis où les Blancs ne seront plus majoritaires. La population sera noire, asiatique, hispanique, féminine. Elle correspondra à la nouvelle majorité américaine. Cela a des conséquences sur le plan politique* », analyse Billy Michael Honor, responsable

des relations avec les groupes religieux au sein du New Georgia Project. Fondée en 2014, l'association s'emploie à accroître la participation électorale de ces nouveaux électeurs, notamment les plus jeunes, qui se désintéressaient de la politique jusqu'à présent. En six ans, le NGP a inscrit 400 000 personnes sur

les listes électorales de l'État. Elle est notamment allée les chercher dans les écoles et sur la plateforme de streaming pour amateurs de jeux vidéo Twitch.

Dans cette Géorgie en transition politique et démographique, le poids électoral des grandes villes, diverses sur le plan racial, est contrebalancé par les zones rurales, solidement républicaines. Ce bras de fer se cristallise dans la campagne actuelle pour les deux sièges de sénateur de Géorgie. Les candidats démocrates (le journaliste d'investigation Jon Ossoff et le pasteur Raphael Warnock, qui officie dans l'ancienne église de Martin Luther King à Atlanta) sont au coude-à-coude dans les sondages avec leurs adversaires républicains respectifs: les sénateurs David Perdue et Kelly Loeffler, que Donald Trump et son vice-président Mike Pence sont venus soutenir. L'issue de cette élection, qui sera tranchée le 5 janvier, déterminera quel parti contrôlera le Sénat. Si les républicains remportent ne serait-ce que l'un des deux sièges, Joe Biden sera placé en situation de cohabitation pour au moins les deux premières années de son mandat. Si les deux démocrates s'imposent, leur parti contrôlera la Maison Blanche et le Congrès. Il aura donc les mains libres pour gouverner et appliquer ses réformes. Face à l'enjeu, les démocrates espèrent confirmer les performances de la présidentielle. « *Je ne sais pas si la Géorgie basculera durablement dans le camp démocrate*, conclut Billy Michael Honor. *Mais une chose est sûre: la dynamique politique a changé. Le Parti démocrate peut désormais s'y imposer. La Géorgie est devenue un État disputé. Le parti qui mettra en avant le meilleur programme pour cette future majorité et intégrera ces nouvelles populations aura plus de chances de l'emporter.* » ●

Il te reste un peu de Tranxène ?

Un rapide sondage auprès d'un échantillon représentatif de mes potes m'a permis de constater qu'ils et elles sont 15 % à se dire extraordinairement stressés-es par les diverses calamités politiques et sanitaires qui nous pleuvent dessus depuis des mois, et 110 % à ne plus supporter du tout que nos vies ressemblent désormais à un vieux film catastrophe à deux balles des années 1970 – à ceci près, naturellement, que cette fois nous savons tou-tes que Charlton Heston ne va pas du tout réussir à poser la dernière moitié du Boeing sur le sommet de l'Everest.

Et je suis d'accord avec tout ça, bien sûr – mais je me rassérène en regardant ce qui se passe aux États-Unis et en constatant que nous restons, malgré tout, beaucoup mieux loti-es que les Yankees. Car, tout de même, il ne faudrait pas oublier que ces pauvres gens subissent depuis quatre ans un président qui faisait l'objet, lorsqu'il a été élu, de plusieurs accusations de viol et d'agression sexuelle. Qui, depuis le tout premier jour de son mandat, érige le mensonge en vérité (« *alternative* »), et qui gave ainsi les riches tout en jurant qu'il est le sauveur des pauvres. Qui se complaît dans la vénération des pires

En France des Lumières, contrairement aux États-Unis, le Président ne ment jamais, il compose.

tyrans de la planète. Qui soutient ouvertement des médias antisémites, nationalistes et xénophobes. Qui excite en somme toutes les haines (1) et qui dans le même temps lance contre les protestataires des répressions policières d'une indicible brutalité. Et que sais-je encore.

Alors qu'ici, du moins, en France des Lumières, où tout est toujours tellement plus raffiné que dans le reste du monde: ces choses-là n'ont pas cours. Ici, le chef de l'État, depuis quatre ans, ne promet jamais un affidé qui fait l'objet d'une plainte pour viol sans lui avoir d'abord fait confirmer d'« *homme à homme* » qu'elle est sans objet.

Ici, le chef de l'État entretient, plutôt que des adorations déplacées, des amitiés triées – pour M. Al-Sissi, par exemple. Ici, le chef de l'État n'excite aucun ostracisme: il cultive tout au contraire le dialogue et la tolérance – en accordant par exemple un entretien « *exclusif* » à un magazine condamné pour provocation à la discrimination envers les Roms. Ici, le chef de l'État ne réprime aucune contestation et n'encourage aucune violence policière: en homme de concorde, il maintient plutôt sa confiance au préfet Lallement. Puis bien sûr, ici, le chef de l'État ne ment jamais: il compose. Par exemple: il peut « *en même temps* » supprimer l'ISF et proclamer qu'il n'est aucunement le président des riches.

De sorte qu'au lieu de nous laisser gagner par la morosité, nous devrions toujours nous poser ces deux importantes questions: mesurons-nous bien que, dans cette époque de malheur, nous avons tout de même beaucoup de chance? Et est-ce qu'il te reste un peu de Tranxène?

(1) S'il te plaît: ne viens pas m'expliquer qu'oui, mais quand même, il y a cinq Noir-es et sept Latinos qui ont voté pour lui, et en plus les démocrates aussi ont des B-52, alors c'est plus compliqué que ça, tu ouas? Épargnons-nous ces moments de gêne.



GOUVERNER SANS CHEF, C'EST POSSIBLE

LE POUVOIR EN COMMUN

Les communs promettent d'ouvrir une voie nouvelle pour dépasser la loi du marché et la mainmise de l'administration sur nos vies. Ils proposent de décider et d'agir collectivement, partout. De la théorie à la pratique, cette aspiration n'est pas simple à mettre en œuvre sans reproduire, à petite échelle, les dominations contre lesquelles chacun se bat.

Soif d'idéal et gueule de bois

Une aspiration à la coopération apparaît en de multiples lieux, des « places occupées » au monde feutré des grandes entreprises. Un mouvement qui interroge et invite les militants du « commun » à certaines précautions.

Erwan Manac'h

Parole d'acteurs de terrain, une vague monte dans la brume, encore sourde mais déjà puissante. « *Cela fait vingt ans que je suis impliquée dans les pratiques coopératives et je vois vraiment les choses évoluer ces derniers temps. Beaucoup de gens réfléchissent, tentent de faire les choses différemment* », témoigne Daphné Gaspari, psycho-sociologue et formatrice.

Coopérer n'est pas une idée neuve qui aurait attendu les générations Y puis Z, pour émerger. Les entreprises coopératives, l'éducation populaire ou même le socialisme utopique du début du XIX^e siècle en avaient fait leurs fondations, en puisant eux-mêmes dans la coutume populaire des formes anciennes de sociabilité fondées sur l'entraide. L'idée semble néanmoins resurgir sous les atours de la nouveauté. On parle de « gouvernance partagée », de « sociocratie », d'« intelligence collective », et toutes les forces progressistes sont tendues vers le « principe du commun ».

Cette nouvelle manière de voir l'action politique, hors des champs du marché ou de l'étatisme, puise sa source dans les écrits de l'économiste Elinor Ostrom, qui publie en 1990 un ouvrage sur la gouvernance des biens communs. Ce texte, traduit vingt ans plus tard en français (1), démontre que l'auto-organisation, par et pour les acteurs de chaque bien commun, offre une échappatoire aux logiques d'enclosure et aux dominations de toutes sortes.

Ce renouveau coïncide, au tournant des années 2010, avec l'apparition partout sur la planète d'assemblées délibératives qui tiennent à expérimenter une « *démocratie réelle* ». Ce « mouvement des places », également appelé « Occupy », régénère les méthodes des mouvements anarchiste, altermondialiste et des hacktivistes, militants numériques, et résonne avec ce qui s'expérimente sur les ZAD ou parmi les gilets jaunes.

L'éclosion d'Internet n'est pas pour rien dans ce surgissement coopératif. La Toile a normalisé une pratique de la participation de tou-tes, tout le temps et à grande échelle. C'est la fabuleuse promesse du mouvement du logiciel libre. En créant des communautés d'utilisateurs-contributeurs faisant vivre de pair à pair

« Le commun n'entre dans aucune case, il est le fruit des interactions humaines, qui n'ont rien de linéaire. »

des communs numériques (Wikipédia, OpenStreetMap, etc.), il prouve que la coopération et le principe du libre accès sont plus efficaces que la concentration verticale du pouvoir. Petite révolution : coopérer est désormais synonyme de liberté ! « *On essaye de créer les conditions de la contribution par les individus, avec une forte autonomie, pour améliorer l'objet derrière lequel se rassemble un collectif* », observe Simon

Sarazin, « communéur » au sein de plusieurs projets en région lilloise (2).

Les tentatives de faire rejaillir cette vitalité dans la sphère physique sont nombreuses, avec une exigence de liberté et de confiance qui percutent l'héritage « assembléiste ». Cette aspiration irrigue le monde du travail, sous la forme de coopératives d'activités et d'emplois et de tiers-lieux (3), qui mettent en commun outils juridiques et ressources →→

(1) *Gouvernance des biens communs*, éd. De Boeck Supérieur, 2010.

(2) Pour se familiariser avec ce modèle dit de « stigmergie », les conférences de Jean-François Noubel ou de Frédéric Laloux, accessibles en ligne, sont intéressantes.

(3) Pour tout savoir sur les tiers-lieux : movilab.org

→→ pour permettre une pluralité d'usages et l'autonomie des travailleurs. Les groupes les plus avancés expérimentent aujourd'hui la « corémunération », pour régler la question, longtemps restée taboue, de la rétribution, décidée par et pour le commun, du travail que nécessite l'entretien du commun.

Toutes ces expériences sont jeunes, mais déjà riches d'enseignements. Notamment sur les écueils à éviter. Le premier d'entre eux est le risque de dévoiement de ce puissant mouvement qui n'a pas laissé de marbrer la sphère de l'entreprise. Les odes à la coopération gagnent désormais les rayons management des librairies, en mettant en avant des *success stories* d'entreprises « agiles » ou « libérées ». « *Ilya une tendance au coopwashing, nous devons faire attention à ne pas servir d'alibis à la transformation des méthodes coopératives en activités de team building, qui permettent aux managers de mieux continuer à exploiter* », préviennent Mélanie Lacayrouze et Lilian Ricaud, formateurs et créateurs du jeu Métacartes, destiné à aider des groupes à coopérer.

Le risque de récupération est déjà prégnant pour les tiers-lieux. Le succès auprès du public de ces espaces alternatifs a éveillé l'appétit des débiteurs de boissons et des agences d'événementiel. L'État a téléguidé la création d'une association nommée France Tiers-Lieux pour « structurer la filière », et il déploie des projets très économique-centrés, mettant les acteurs en concurrence à coup d'« appels à communs (4) ». Un cauchemar éveillé pour les activistes du mouvement squat, qui ont ouvert la voie à cette autre manière de tisser la ville.

Une autre menace se niche au sein même de chaque commun : la reproduction à petite échelle des rapports de domination qui gangrènent la société, souvent malgré les meilleures intentions du monde et sous des formes parfois insidieuses (réunionite, bureaucratie, petite chefferie, guerre d'ego, etc.).

Pour éviter ces impasses, la plupart des acteurs que nous avons interrogés se montrent particulièrement vigilants sur le sens que se donne chaque commun et à la « congruence » des projets avec leurs intentions de départ. Le principal garde-fou consiste à veiller à ce que chaque groupe prenne le soin – et le temps – d'inventer ses propres règles. « *Le commun n'entre dans aucune case, il est le fruit des interactions humaines, qui n'ont rien de linéaire, se situent dans une zone grise où les choses ne sont pas définies* », insiste Frédéric Sultan, de Remix the commons.

Prudence, toutefois. Certaines initiatives ont été fragilisées par la tentation de faire table rase des formes plus anciennes de coopérativisme. Aux oubliettes, l'éducation populaire, le mutualisme, le paritarisme, l'histoire du mouvement ouvrier, malgré les enseignements qui auraient pu irriguer le groupe. Les communs doivent s'éclairer les uns les autres, se « remixer », s'ajouter, pour « composer » la « révolution moléculaire » de l'économie alternative », écrit le sociologue Christian Laval (5). C'est précisément ce qui est en train d'advenir à bas bruit, assurent les optimistes. ●

(4) Voir « La fabrique des territoires » et « La fabrique des mobilités ».

(5) À lire dans le hors-série n° 61 de *Politis*, « Biens communs, le retour des solidarités », d'octobre 2014.

Ils l'ont fait!

Tiers-lieux, ZAD, mais aussi gilets jaunes : galerie d'exemples de groupes qui s'organisent différemment.

GILETS JAUNES:

quand le moyen devient la fin

Au-delà des clichés d'un mouvement bordélique qui lui collent aux gilets, le peuple des ronds-points a plutôt fait preuve d'une rigueur extrême sur ses principes. Ne pas laisser des têtes dépasser, ne jamais se laisser confisquer la parole. Depuis sa création, l'Assemblée des assemblées (ADA) – sorte de forum de concertation et laboratoire d'idées du mouvement – a toujours respecté cette ligne. L'ADA trouve son origine dans l'appel de Commercy, lancé fin décembre 2018. Face aux exhortations du gouvernement et d'une partie du mouvement des gilets jaunes à élire des représentants régionaux, des révoltés de la Meuse refusent de négocier. Aux discussions des palais parisiens ils préfèrent des assemblées populaires sur les ronds-points. Chacune de ces assemblées pourra alors envoyer à l'Assemblée des assemblées une délégation avec ses revendications.

« Si la parole ne circule pas, l'intelligence collective ne peut pas fonctionner. »

Commercy, Saint-Nazaire, Montceau-les-Mines, Montpellier, Toulouse... Cinq éditions se sont succédé depuis le premier appel. Une sixième est programmée, cette fois-ci en Île-de-France, sans date fixe encore, crise sanitaire oblige. Chaque délégation doit respecter une limite de quatre personnes. Deux porte-parole (un homme et une femme de préférence) et deux observateurs dépourvus du droit de vote. Cette restriction répond à une préoccupation logistique, pour éviter une déferlante jaune. De 300 à Commercy, l'ADA a vu sa fréquentation presque tripler à Saint-Nazaire, avec plus de 800 personnes présentes. Face à cet engouement, l'équipe organisatrice de la troisième édition, à Montceau-les-Mines, a dû inventer des filtres. Les participants envoient au préalable une photo de groupe. « Pour éviter l'infiltration par les forces de l'ordre et éviter les gens qui ne représentent qu'eux-mêmes », explique John, un gilet

jaune de Commercy. L'Assemblée des assemblées se joue en deux temps : les groupes de travail, thématiques et en petit comité ; les séances plénières, où sont restituées les discussions des groupes de travail et où de nouveaux appels sont votés par les porte-parole. Pendant les trois jours de l'ADA, une quinzaine de « facilitateurs » animent les discussions. « *Ils ne dictent pas ce qu'il y a à faire, mais aident à avancer et gèrent les tensions* », explique un groupe de gilets jaunes de Saint-Nazaire (1).

John, présent à trois éditions de l'ADA, admet tout de même des difficultés à débattre en plénière : « *La parole ne circule pas suffisamment dans les grands groupes. Si elle ne circule pas, l'intelligence collective ne peut pas fonctionner*. » Une analyse partagée par les gilets jaunes de Saint-Nazaire : « *En plénière, certains se lâchaient sur leur avis personnel. Mais, en groupe de travail, il y avait tellement de gens attentifs à la réflexion collective que celui ou celle qui tirait la couverture de son côté se faisait tacler*. »

L'ADA n'a jamais eu la prétention de gouverner les gilets jaunes, mais plutôt de les inspirer. John le résume bien : « *Elle sert à monter en compétence, à trouver des idées pour nourrir la réflexion localement, à faire du bien au moral aussi, en voyant que ça bouge ailleurs. À se donner de la force*. » L'impossibilité de s'accorder sur le fond n'a jamais eu d'importance. La méthode gilet jaune a primé pour devenir sa propre finalité. ➡ **Romain Haillard**

(1) Les gilets jaunes de Saint-Nazaire ont refusé le principe d'un entretien individuel. Ils ont préféré nous répondre collectivement.

LA COMPAGNIE DES TIERS-LIEUX

Tout lâcher pour la « do-ocratie »

À la Compagnie des tiers-lieux, on invente la gouvernance « effervescente ».

Cette association est née il y a deux ans de la volonté de fédérer le bouillonnant mouvement lillois des tiers-lieux et d'établir une médiation avec les institutions. Elle gère en 2020 un budget de 200 000 euros avec pour mission d'aider à faire fleurir du « commun » partout où c'est possible. La douzaine de membres actifs, baignés dans

la culture du « libre », s'est dotée d'une gouvernance nouvelle qui fait primer l'action sur la délibération. Chacun.e décide et agit par soi-même, même si cela nécessite d'engager une dépense, à l'unique condition d'en informer tout le monde. « *C'est un principe simple: "je fais, donc je décide", sachant que nous sommes rarement seules sur un projet. La seule exception concerne les décisions qui ont un impact important sur les autres* », explique Benoît De Haas, qui s'occupe des ressources et outils partagés, libres et ouverts, utiles aux tiers-lieux (1). « *Si vous avez une intuition, une envie, un besoin, faites des trucs et construisez là-dessus. Votre réflexion va se nourrir de ce que vous aurez fait.* » Les grandes décisions sont tout de même débattues, mais elles sont tranchées autant que possible sans vote, ni même consensus. La compagnie se limite à un principe de consentement: l'action est lancée si personne n'exprime de veto. « *On ne veut pas que tout le monde soit d'accord, on veut que personne ne bloque. C'est le jour et la nuit en matière d'efficacité* », témoigne Benoît De Haas.

Ce modèle expérimental, appelé « do-ocratie », fonctionne sur un principe de transparence rendu possible par l'outil coopératif numérique (et open source) Framavox (2). Une trace de chaque action est laissée sur le réseau et les membres

« Si vous avez une intuition, une envie, un besoin, faites des trucs et construisez là-dessus. »

du groupe peuvent donner leur avis en permanence. Un journal de bord est également complété chaque semaine par les participants, avec quelques lignes sur les dossiers en cours. « *Ces "radiateurs d'information" ont été imaginés pour que l'information ne pollue plus le travail en réunion. Nous ne gardons que ce qui est intéressant pour le collectif.* » Le groupe se réunit donc une fois par semaine pour une « coordination » d'une heure consacrée aux sujets ayant un véritable impact.

« *Pour moi, c'est miraculeux*, applaudit Capucine Deweer, ravie d'avoir quitté le monde de l'entreprise. *Ce modèle est loin d'être parfait, mais il permet d'avancer, d'expérimenter. On se sent beaucoup plus acteur et on comprend pourquoi les décisions sont prises. Cela renforce la confiance dans l'organisation.* »

L'association fonctionne donc sans chef, avec uniquement des membres désignés comme « *soucieux* », qui mènent des chantiers et veillent à ce que les objectifs fixés par les financeurs soient atteints. « *Un tel fonctionnement est loin d'être évident*, reconnaît Benoît De Haas. *Il faut de la confiance en soi pour expérimenter*

Rencontre nationale des Communes libres et des initiatives municipalistes, de Commercy les 18 & 19 Janvier 2020.



et oser le dire lorsque quelque chose a foiré, pour que le problème soit résolu collectivement. Il faut aborder la transparence comme un outil d'efficacité et non de flicage. C'est un changement de culture. » S'il est redoutablement efficace, ce système ne résout pas, par nature, les tensions et rapports de domination que rencontre tout groupe humain. « *Si un collectif n'est pas politisé et n'a pas de réflexion sur la place des femmes, des Noirs, des gens qui n'ont pas fait d'études, etc., ce n'est pas la do-ocratie qui le rendra plus inclusif. Il faut en avoir conscience* », analyse Benoît De Haas. En toute transparence. [Erwan Manac'h](#)

(1) En particulier la plateforme documentaire Movilab.org, l'adaptation du logiciel de gestion administrative Dokos aux besoins des tiers-lieux, le « cahier d'activité des tiers-lieux », qui partage les techniques d'animation pour la prise de décision, ou encore le partage du modèle du site Internet en open source.

(2) Tout est public : frama.link/Compagnie

NOTRE-DAME-DES-LANDES

L'invention de la Commune du bocage

« *C'est un chantier en cours, ni un exemple ni un idéal* », note modestement **Claire (1)**, vivant sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes depuis une décennie.

Gouvernance horizontale, décisions par consensus, interpellation des rapports de domination, etc., « *ces pratiques ne sont pas spécialement expérimentales en matière d'éducation populaire* ». Si cette modestie est partagée parmi les « historiques », à l'extérieur, en revanche, le mode de vie de la ZAD fait briller des yeux. Désormais pacifiée, elle a connu de nombreuses installations l'an dernier, rapporte Hector, qui a vécu lui aussi les grandes heures de la ZAD.

Au début des années 2010, la vie est relativement cloisonnée en petits pôles dispersés sur les quelque 2 000 hectares

de ce bocage nantais. Les premières formes collectives sont des « réunions d'habitant-es », pour entraver les travaux d'approche de l'aéroport et établir quelques structures communes – zone non marchande, espace bureau, fonds de matériels... Automne 2012, date pivot. L'opération César échoue à chasser les anti-aéroport. « *La résistance a donné envie aux différentes composantes en lutte de "faire ensemble"* », indique Pierre. « *Squatteurs* » (comme on disait alors), groupes paysans, associations, naturalistes et soutiens venus des bourgs voisins se retrouvent pour discuter des orientations relatives à la ZAD. « *À côté de la mobilisation contre l'aéroport, enjeu central commun, on commençait à parler de la manière de prendre en charge le territoire, témoigne Pierre. Faire coutume et tendre vers l'autarcie, hors de la gouvernance de l'État mais ouverts sur l'extérieur.* »

Zapatisme, Commune de Paris, communautés libres d'esclaves marrons, les références à l'anticapitalisme et à la démocratie directe s'enrichissent – écologie, rejet des circuits marchands, de l'autoritarisme, du centralisme, etc. La ZAD produit des aliments, décide des cultures, entretient les bosquets et les sentiers, et prend en charge un ensemble de communs tels que la santé, l'accueil des nouvelles personnes... Jusqu'à la résolution des conflits par la médiation et des pratiques de justice réparatrice.

En 2017, fruit de mois d'échanges, le mouvement produit un texte en six points, fixant de grands principes pour un « après-aéroport » alors encore fantasmé : refus de toute expulsion, poursuite de la cohabitation des modes d'occupation présents (habitat, pratiques agricoles...), gestion collective des terres, etc. « *C'est une différence avec l'expérience du Larzac, pilotée par le collectif des habitant-es*, commente Pierre. *Ici, le territoire est pris en charge par une "assemblée des usages" ouverte à toute personne qui y est* **→→→**

→→→ régulièrement engagée, habitante ou non. » Alors que des négociations sont toujours en cours avec les autorités sur diverses régularisations, des groupes de travail s'occupent des questions d'habitat, de foncier ou de gestion de la forêt locale dans des allers-retours permanents avec le collectif. Avec le temps, la frange la plus absolutiste des zadistes s'est étiolée «et une certaine sagesse partagée s'est installée, commente Hector. Le consensus n'est pas l'harmonie, mais les désaccords sont mieux acceptés, comme une modalité du vivre-ensemble». Ainsi, le débat sur la chasse a vu les plus «anti» se ranger à la position médiane de l'assemblée des usages. «Nous avons appris à mieux nous connaître, résume Claire. Et ce n'est pas que le fruit des réunions. Il y a les fêtes, les chantiers collectifs, les travaux en commun – le partage, la rencontre, l'affectif!»

✉ Patrick Piro

(1) Certains prénoms ont été modifiés.

ET S'IONS'ALLIAIT ?

À Rennes, le community organizing

«Les personnes les plus éloignées des décisions publiques doivent pouvoir s'organiser entre elles pour améliorer leurs conditions de vie, résume Claire. Notre rôle, en tant qu'organisateurs-ices, est de faciliter cette organisation collective et de partager les outils dont nous disposons.» Si on s'alliait (Sosa), créée en 2014 à Rennes, s'inspire de la méthode Alinsky, du nom du sociologue américain Saul Alinsky, qui la théorisa au milieu du XX^e siècle : elle vise à renforcer le pouvoir d'organisation des habitant-es, par exemple face à une injustice sociale ou à un manque d'accès aux droits (1).

«Au départ, nous sommes allées à la rencontre des gens. Dans la rue, à la sortie des écoles ou en porte-à-porte. Nous avons écouté et expliqué notre démarche.» Puis, face à la récurrence de certaines problématiques concernant le mal-logement au sein d'immeubles collectifs ou le mauvais accueil des personnes étrangères en préfecture, «nous leur avons proposé de se rencontrer et de décider de ce qu'ils voulaient faire». Autrement dit, de décider, entre personnes concernées, si elles souhaitent s'engager dans une action collective, et de quelle manière. En quelques mois, les premières «campagnes» sont lancées.

Les organisateur-ices (issus-es de réseaux militants ou du travail social) font en sorte que chacun-e puisse s'exprimer et participer aux prises de décision. Pour faciliter le processus et gagner en efficacité, Sosa privilégie les discussions thématiques par petits groupes, qui sont



SAMUEL BOVIN/URPHOTO/AFEP

ensuite partagées avec le reste du groupe. Les décisions y sont prises par consensus plutôt que par le vote, et les temps d'échanges organisés par les habitant-es – qui peuvent participer en amont à des «formations» mises en place par l'association pour se familiariser avec des outils d'éducation populaire.

En sept ans d'existence, la structure a gagné la plupart de ses batailles : un restaurant universitaire a été sauvé, des travaux d'isolation ont été menés dans des centaines de logements grâce aux pressions exercées sur les bailleurs sociaux, une antenne de la Sécurité sociale est restée ouverte malgré les menaces de fermeture... Pour Claire, l'organisation collective de ces personnes, qui n'avaient pour la plupart jamais pris part à une lutte ni participé à des négociations avec des décideurs, a permis de faire évoluer certains rapports de force, de «redonner du

En sept ans d'existence, la structure a gagné la plupart de ses batailles.

pouvoir» et de lutter contre un sentiment de résignation. Mais, en dépit de ces victoires, l'association a dû faire face à une difficulté : les concerné-es quittaient Sosa une fois leurs campagnes terminées. Comment faire, alors, pour qu'ils et elles se mobilisent au-delà de leurs problématiques et continuent à militer ? «Nous avons pensé qu'il était peut-être limité de ne fonctionner que par «campagnes», explique la jeune femme. L'objectif était que les gens s'engagent dans la durée, qu'ils puissent créer des liens de solidarité et qu'ils s'autonomisent.» Pour ces raisons, l'association s'installe au cœur de Villejean, un quartier populaire de Rennes, et décide de «se concentrer» sur ce territoire. Petit à petit, à la demande des habitant-es, des projets sur le long terme sont mis en place – comme des

Manifestation de jeunes pour le climat le 20 septembre 2019 à Paris.

permanences d'accompagnement pour faire face à l'illectronisme. «Le community organizing est notre démarche de base, conclut Claire. Mais nous ne sommes pas dogmatiques ou puristes, et on s'inspire aussi d'autres méthodes, comme ledéveloppement communautaire, qui va plus travailler l'auto-organisation. On s'adapte aux gens. L'objectif, c'est que nous ne soyons que des facilitateur-ices.»

✉ Chloé Dubois

(1) Voir www.sionsalliait.org

YOUTH FOR CLIMATE: horizontalité et autonomie

Vendredi 15 mars 2019, près de 200 000 collégien-nes, lycéen-nes et étudiant-es français-es ont séché l'école pour dénoncer l'inaction des adultes face à l'urgence climatique. En France, Youth for Climate (YFC) a spontanément organisé les marches, mais le nouveau mouvement a dû rapidement réfléchir à ses contours. Lors de sa première assemblée nationale à Nancy, en avril 2019, la question «faut-il ou non structurer et organiser notre mouvement ?» s'est posée d'emblée. Le fait même de s'interroger prouve que le modèle traditionnel des associations ou des syndicats n'était pas une évidence. Pourtant, Anne-Laure Romanet, facilitatrice de mobilisations citoyennes qui a accompagné le mouvement dès ses débuts, raconte (1) que les deux coordonnateurs des marches «avaient recréé malgré eux une structure pyramidale» : «Ils étaient déchirés entre la peur de voir leur mouvement s'éteindre s'ils lâchaient du lest et les critiques qui leur étaient faites sur leur mode de fonctionnement. Nous avons donc fait un gros travail avec eux pour remettre le pouvoir au centre et les aider à définir le fonctionnement et l'organisation du mouvement.» Un fonctionnement qui

s'appuie beaucoup sur les réseaux sociaux pour mobiliser et passe par la plateforme Discord pour l'organisation interne. Horizontalité et autogestion sont les piliers de YFC France pour atteindre leur idéal démocratique, et des groupes de travail libres d'accès ont été mis en place pour plusieurs thématiques (mobilisation, plaidoyer, désobéissance civile, gouvernance, communication...). D'autres valeurs ont été spontanément adoptées : la parité, la transparence et l'absence d'adhésion à un parti politique. « On n'a pas peur du mot "politisés", ce serait même contre-productif de le nier. Mais, à YFC, on ne défend ni un parti ni une idée politique, mais une idée qui nous appartient », explique Lucie, membre de YFC Chambéry. Des valeurs écrites dans

« On n'a pas peur du mot "politisés", ce serait même contre-productif de le nier. »

deux textes de référence : d'abord la charte de Lausanne, un socle international élaboré par plus de 400 activistes de 38 pays en août 2019, puis la charte de Grenoble, adoptée à l'échelle nationale quelques mois plus tard par tous les groupes locaux. « Ces discussions nous ont permis d'aller plus loin dans nos objectifs ou stratégies. Nous avons décidé de parler d'inclusivité, c'est-à-dire d'être alliés des luttes féministes, antiracistes, décoloniales, antisépécistes, antivolidistes, etc., car nous considérons que la façon dont l'écologie est gérée est aussi une forme d'oppression, détaille Lucie. Nous avons également parlé d'équité et de diversité des tactiques. »

Car l'autre fierté du mouvement est l'autonomie de ses groupes locaux. Ainsi, les membres de YFC Chambéry se sont opposés à la construction d'un parking en plein centre-ville, en occupant pendant quatre jours le sommet d'une grue pour paralyser le chantier. En février 2020, une action au siège parisien du gestionnaire d'actifs BlackRock a jeté une lumière nouvelle sur le mouvement écologiste : une centaine d'activistes pour le climat, emmenés par le mouvement YFC Paris-Île-de-France, ont investi les bureaux pendant deux heures. « YFC France soutient la base de revendications. Ensuite, le mode d'action ne concerne que les personnes qui y ont participé : chacun décide des risques qu'il veut prendre, selon ses idées et ce qui lui semble juste », explique Lucie. Une autonomie qui permet de renouveler le mode d'action des marches, qui s'essouffent, de trouver des alliances mais qui pose une nouvelle question qui pourrait diviser le mouvement : où placer le curseur de la radicalité ? **≡ Vanina Delmas**

(1) Dans la revue *Projet*, mai 2020.

EUSKAL MONETA Paye ton commun

Le commun, c'est bien beau, mais quand il faut gérer l'équivalent de 2 millions d'euros de monnaie en circulation en mettant autour d'une même table 24 collectivités locales, un millier de professionnels, une cinquantaine de bénévoles, 3 800 utilisateurs et 13 salariés, mieux vaut être bien arrimé à ses principes. C'est le défi qui s'est imposé à Euskal Moneta, l'association qui émet l'eusko, monnaie complémentaire et citoyenne basque lancée fin 2013, laquelle a progressivement atteint une dimension impressionnante. Au fur et à mesure que les usagers convertissent leurs euros en euskos (1), que les petits commerçants et producteurs s'affilient au réseau et que les collectivités amplifient le mouvement, l'instrument militant se voit confronté à des défis importants. Il faut par exemple statuer chaque mois sur l'inclusion de nouveaux commerçants et producteurs, en jugeant de leur conformité à la charte sociale et environnementale de la monnaie complémentaire. Il faut également trancher l'épineuse question juridique du passage au numérique, en 2017.

L'association loi 1901 s'est donc dotée d'un modèle complexe de gouvernance qui doit permettre à chaque membre du réseau de prendre sa part. Au quotidien, c'est l'équipe de 13 salariés qui mène la barque, mais elle doit respecter une feuille de route votée en assemblée générale et se soumettre au contrôle de toutes les parties prenantes. La base de cette pyramide est composée de sept collèges offrant une voix à toutes les composantes du projet (2) – dont un panel d'associations chargées de veiller au respect des valeurs fondatrices. Ce sont ces collègues qui votent les grandes

orientations et élisent des représentants au comité des collèges, équivalent d'un conseil d'administration. Celui-ci examine la mise en œuvre des décisions et élit à son tour les deux têtes de la gouvernance : le comité d'agrément, qui examine les candidatures des professionnels, et le comité de pilotage, qui veille au grain. « C'est ce dernier qui a le pouvoir, il était donc important qu'il soit pluraliste pour la légitimité politique du projet », raconte Dante Edme-Sanjurjo, cofondateur et aujourd'hui directeur général d'Euskal Moneta. Ses 13 membres ont été choisis par cooptation, pour leur engagement ou leurs compétences, et élus par le comité des collèges. « En grandissant, nous n'avons pas assez de compétences pour tout gérer, car nous sommes tous des militants. Nous avons donc voulu nous sécuriser en allant chercher des gens en qui nous avons confiance. Ils ont presque tous accepté. »

Si cela fonctionne, selon le directeur général, c'est grâce aux « interconnexions » que les membres du comité de pilotage ont tissées au sein d'un réseau militant enraciné dans un territoire très intégré, le Pays basque. « Le principe de commun a toujours été très présent ici, et la notion de territoire est archi-fondamentale pour un projet comme le nôtre. On s'aperçoit d'ailleurs que les projets portés par les institutions fonctionnent rarement. La coopération, ça ne se décrète pas, ça se crée petit à petit. » L'enjeu réside aussi dans la définition claire des rôles de chacun et des règles de fonctionnement du commun. « Il ne faut pas empiéter sur les prérogatives d'une instance, sinon elle va se sentir désinvestie », recommande le militant. **≡ E. M.**

(1) 1 eusko = 1 euro, les euskos étant reconvertibles en euros uniquement par les entreprises, moyennant 5 % de commission.

(2) Utilisateurs, entreprises, bénévoles, associations garantes des valeurs fondatrices, bénéficiaires du « 3 % de solidarité », collectivités et salariés.

Lancé fin 2013, l'eusko représente aujourd'hui l'équivalent de 2 millions d'euros en circulation.



GAIZKA IROZAFP

À Poitiers, le municipalisme en chantier

Élue en juin dernier sur la promesse d'une gouvernance plus démocratique de la cité, la liste Poitiers collectif permet à la ville aux cent clochers d'occuper une place singulière dans la nébuleuse des communes converties au « municipalisme ».

≡ Roni Gocer

L'image est classique dans l'iconographie de l'élection. Du haut du balcon massif de l'hôtel de ville de Poitiers – style Second Empire –, Léonore Moncond'huy salue la foule. Quelques heures plus tôt, c'était depuis un bistrot du centre qu'elle s'adressait aux soutiens de sa liste. Ce 28 juin 2020, elle remporte avec Poitiers collectif le second tour des élections municipales, avec 42,83 % des voix dans une triangulaire qui l'opposait au maire sortant Alain Claeys (PS, 35,6 %) et à Anthony Brottier (LREM, 21,56 %). Ni victoire personnelle ni victoire d'un parti : dès sa première prise de parole, la maire élue entend dépasser les poncifs du récit électoral. Au nom de « l'urgence démocratique » évoquée dans le programme, le collectif ambitionne de « réenchanter la démocratie locale ». Six mois plus tard, la réussite ou l'échec de cette nouvelle liste identifiée comme municipaliste sont scrutés bien au-delà des frontières du Poitou.

DIRECTION HORIZONTALE

D'emblée, l'équipe de Poitiers collectif veut une direction horizontale pour sa campagne. Pendant deux ans, une organisation précise quadrille la confection du programme : les effectifs se divisent en quinze groupes de travail, dont émane par la suite un « collectif programmatique ». Puis, à mesure que s'approche la date du premier tour, se pose la question de l'attitude à adopter face aux partis. En interne, on débat, puis on tranche pour une inclusion. Plusieurs partis, comme le PCF ou EELV, se joignent à la liste. « On s'est fondus dans leur cadre, en gardant en parallèle notre fonctionnement interne », résume Yves Jamain, membre de la direction départementale du PCF. Au préalable, on a passé un accord politique avec eux, en décidant de régler en cours de mandature les divergences qui demeurent. »

En face, le maire sortant reste fidèle aux vieilles recettes. Déjà directeur de campagne en 1977 pour son mentor Jacques Santrot, Alain Claeys lui succède en 2008 pour deux mandats. « Il dirigeait à l'ancienne, de manière très centralisée, surtout depuis l'affaiblissement

du PS, juge Yves Jamain. Ça s'est beaucoup vu au fil de l'élection : c'était sa campagne, avec son équipe, autour de son image. »

En prenant en main la direction de la ville, Poitiers collectif et Léonore Moncond'huy, 30 ans, doivent effacer les pratiques d'une municipalité qui n'a connu que deux hommes à sa tête et un seul parti en quarante-trois ans. « On a hérité d'une administration très verticale, avec des services en silo qui n'ont pas eu l'habitude de fonctionner ensemble », explique la première adjointe en charge de la démocratie locale, Ombelyne Dagicour. « Notre but est de réussir à en faire une administration plus flexible, capable de s'adapter à un circuit de décision différent, ajoute-t-elle. Ça suppose un travail d'acculturation des agents, sur lequel on s'est engagés avec un nouveau directeur des services. »

Cette nouvelle « ingénierie » s'articulera autour d'une « assemblée citoyenne », encore en travaux. Composée d'un tiers d'élus tirés au sort par quartier, d'un tiers de personnes issues des organisations citoyennes existantes et d'un tiers de volontaires, cette assemblée permanente de 150 membres est vouée à partager le pouvoir de décision avec le conseil municipal. Des commissions *ad hoc*, nommées « action-projet », devront aussi voir le jour, mêlant élus municipaux et citoyens non-élus pour codécider sur des thématiques précises. « À terme, on va réorganiser tout l'organigramme et créer un service de la démocratie citoyenne », assure l'élue. En parallèle, des outils de démocra-



(1) Poitiers comptait 43 705 inscrits sur les listes électorales en juin 2020.

tie directe devraient être instaurés, comme la possibilité d'ajouter une proposition à l'ordre du jour du conseil municipal à partir de 1 500 signatures (1); plus ambitieux, un référendum d'initiative locale pourrait être organisé avec l'appui de 5 000 signataires, dont l'issue ne serait pas simplement consultative mais contraignante.

En dépit de ces mesures, la maire reste la clé de voûte du système de décision. L'ambition affichée est de faire évoluer radicalement le « *triptyque citoyen-élu-maire* », pas de rompre avec le cadre de la démocratie représentative. Ainsi, le prochain budget de

la ville (197 millions d'euros en 2019) sera bien voté au sein du conseil municipal, de manière classique. Dans le contexte de crise sanitaire dans lequel démarre la mandature, l'aboutissement des chantiers démocratiques est loin. À la gestion chronophage du Covid-19 s'ajoute la nécessité d'établir des instances en conformité avec le droit administratif. En 2018,

le tribunal administratif de l'Isère avait ainsi retoqué un dispositif de votation citoyenne mis en place à Grenoble (similaire à celui que propose Poitiers collectif), estimant qu'il ne pouvait « *passer outre les décisions relevant de la compétence exclusive du conseil municipal* ». Une rigidité juridique dont a pleinement conscience Ombelyne Dagicour : « *On sait*

bien qu'on va évoluer dans une zone grise au niveau légal : on est prêts à déborder, à jouer sur les marges d'interprétation. »

« DE BRIC ET DE BROC »

Si la refonte annoncée du système de démocratie locale est encore loin d'être concrétisée, Poitiers fait déjà du bruit au sein des courants municipalistes. « *Par rapport à d'autres majorités élues sur le même discours de renforcement démocratique [comme à Bordeaux, Strasbourg ou Grenoble, NDLR], Poitiers collectif est la seule à avoir joué à fond le jeu de la liste participative*, estime Guillaume Gourgues, maître de confé-

rences en science politique à l'université Lumière-Lyon-II. *La conséquence, c'est que les initiatives citoyennes n'émanent pas simplement du haut, d'un maire providentiel.* »

Pour le chercheur, il est difficile de brandir le programme de la ville comme un étendard du municipalisme : « *C'est tout sauf un mouvement politique unifié ; pour l'instant, c'est fait de bric et de broc.* » Dans le

cas de Poitiers, on s'approche davantage d'un « *municipalisme qui prône le changement par la réforme* », notamment par l'instauration de politiques participatives. « *On est loin de l'approche radicale que défend le mouvement communaliste, c'est-à-dire dessaisir les élus municipaux d'un grand nombre de leurs compétences* », précise-t-il. →→

« On sait qu'on va évoluer dans une zone grise : on est prêts à déborder, à jouer sur les marges d'interprétation. »



Léonore Moncond'huy arrive à son premier conseil municipal post-élection, le 3 juillet 2020.

GUILLAUME SOUVANT/AFP

CIVIC TECH

Avec les technologies « civiques », la démocratie directe sans risque

Nouvel eldorado de la démocratie locale pour certaines villes, Internet devient un terrain prisé pour toutes les expérimentations en la matière. CitizenLab, ConsultVox ou encore Fluicity : chaque mairie peut trouver en deux clics une solution numérique pour créer son site de participation en ligne. Même l'État s'est doté depuis novembre 2019 d'un « centre de conseil et d'expertise dédié à la participation citoyenne ». Dans cette forêt d'applications, la plus connue est sûrement le logiciel libre Decidim, financé et utilisé par la mairie de Barcelone, qui a été depuis adopté dans plus de 120 villes à travers le monde. « *Ce sont des outils qui n'apportent qu'un pan de la réponse à l'envie de démocratie, ça reste secondaire* », estime Élisabeth Dau, cofondatrice de la coopérative municipaliste Fréquence Commune. « *Pour que ces outils soient vraiment démocratiques, cela nécessiterait que tous les citoyens aient un accès à Internet et qu'ils aient une aisance suffisante pour s'en servir.* »

L'application la plus connue est sûrement Decidim, financée par la mairie de Barcelone et adoptée par plus de 120 villes dans le monde.

Pourtant, les « civic-tech » continuent de fleurir et semblent faire consensus au-delà des clivages politiques. Ainsi, à Orléans, fief du parti Les Républicains, il a été possible pour les habitant-es de soutenir, via la plateforme « Participons ! Orléans », l'installation de quelques bancs près de la place de l'Europe. Impossible en revanche pour les citoyens et les citoyennes de s'exprimer lorsque l'ancien maire Olivier Carré fait voter par le conseil municipal une augmentation de 300 % du montant de son indemnité d'élu... **FR. G.**

FINANCES COMMUNES

Les budgets participatifs : l'horizontalité à peu de frais

Autrefois, le budget participatif pouvait être perçu comme une audace. Celle d'une poignée de municipalités innovantes s'inspirant d'une expérimentation menée à Porto Alegre en 1989. Depuis, l'initiative s'est exportée bien au-delà des côtes brésiliennes, notamment depuis que la Mairie de Paris a instauré un budget similaire en 2014. L'exemple parisien provoque alors un déclin : entre 2014 et 2020, le nombre de budgets participatifs passe de 7 à plus de 170 en France. Bien souvent, les sommes engagées restent cependant minimes, comme au Mans, où le budget participatif représentait 840 000 euros en 2019, pour un budget primaire la même année s'élevant à 230 millions.

Pour la politiste Jessica Sainty, de l'université d'Avignon, il s'agirait moins d'une question de montant que de procédure : « La concertation peut être basique : voter et pro-



JOSE BOUZAS / HANS LUCAS / HANS LUCAS VIA AFP

poser. Ce qui est plus rare, ce sont les projets où la municipalité associe les habitants à leur mise en place, y compris sur les aspects techniques. Pour certaines villes, c'est ainsi l'occasion de mêler l'expertise technique de leurs services à l'expérience des usagers. Pour d'autres, on a le sentiment que ce n'est qu'une manière de faire du citizen-washing. » **⇒ R. G.**

La concertation peut être basique : voter et proposer.

LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

Un « objet institutionnel non identifié »

La Convention citoyenne pour le climat (CCC) a déchaîné les passions politiques et médiatiques. Mais ce processus n'est pas une innovation macroniste. En Irlande, les délibérations d'assemblée citoyenne ont engendré des référendums et la légalisation de l'avortement ou du mariage pour tous. Sans oublier le G1000 belge en 2011 pour tenter de sortir le pays de l'impasse institutionnelle, ou encore l'Islande, qui a confié à une assemblée citoyenne le soin de penser une nouvelle constitution après la crise financière et politique de 2008. Deux échecs, notamment en Islande, car la droite revenue au pouvoir a tout balayé d'un revers de main.

Si cet « objet institutionnel non identifié » [1] était sûrement perçu comme un outil de communication par Emma-

nuel Macron, en quête de crédibilité sur le citoyenisme et l'écologie, il a permis de populariser cette démarche auprès du grand public. Dans une note récente [2], Thierry Pech et Clara Pisani-Ferry – qui ont vécu la CCC de l'intérieur – estiment que les conventions citoyennes sont « complémentaires du système électoral-représentatif » et devraient être dotées « d'une gouvernance propre, structurée, plurielle dans sa composition et autonome dans ses décisions vis-à-vis du commanditaire politique ». En France, des présidents de région et des maires en

Les conventions citoyennes sont « complémentaires du système électoral-représentatif ».

ont déjà lancé, comme en Occitanie, pour coconstruire un « Green New Deal » régional. À l'échelle nationale, une trentaine de citoyens tirés au sort plancheront dès janvier 2021 sur la délicate question des vaccins. **⇒ V. D.**

(1) Selon l'analyse de Sébastien Treyer, directeur général de l'Iddri : billet de blog sur www.iddri.org.

(2) *Convention Citoyenne pour le Climat : quelques enseignements pour l'avenir*, pour le think tank Terra Nova.

→→→ En France, de telles initiatives n'ont pu émerger qu'à petite échelle, comme à Sail-lans en 2014 ou à Méné-la-Horgne depuis 2020. Dans ce village de la Meuse de moins de 200 habitants, la liste élue s'est inspirée du fonctionnement démocratique en assemblée expérimenté dans la commune voisine de Commercy par une liste gilets jaunes. « Il est certain que les petites municipalités offrent un cadre plus adéquat pour des expérimentations

À Maribor, en Slovénie, l'arrivée au pouvoir d'Andrej Fištravec avait tourné au fiasco.

de municipalisme libertaire, ou de communalisme », commente l'essayiste Floréal Romero. « Dans ce cadre rural, où le pouvoir reste essentiellement dans les mains du préfet et de l'État qu'il représente, la commune peut devenir un espace d'apprentissage de l'émancipation sociale et politique. »

L'expérience de liste municipaliste n'est pas dénuée de précédents. « Dès la fin du XIX^e siècle, des survivants de la Commune de Paris essayent de mettre en place des formes de municipalisme », relate l'historienne Ludvine Bantigny. « Ça a surtout pris dans des communes du Nord, comme à Tourcoing ou à Roubaix, où les conseils municipaux se sont concertés avec les conseils ouvriers. »

DE L'INSURRECTION À LA DÉSILLUSION

La nouvelle majorité poitevine peut trouver d'autres sources d'inspiration en Europe. Certaines plus funestes que d'autres. À Maribor, ville de Slovénie de taille équivalente à Poitiers, l'arrivée au pouvoir en 2013 de l'indépendant Andrej Fištravec, venu du monde universitaire et soutenu par une liste « d'insurrection citoyenne », avait tourné au fiasco. Dans un premier temps, les « assemblées de quartier » et les « communautés locales autogérées » fleurissent dans la deuxième ville du pays. Mais, progressivement, l'insurrection tourne à la désillusion. Les nouvelles structures participatives sont marginalisées par la mairie, les critiques montent contre des décisions jugées arbitraires et une gestion erratique des services de la ville. Alors qu'il tente une réélection en 2018, Andrej Fištravec est éliminé dès le premier tour.

En Catalogne, en revanche, la candidate issue d'un mouvement citoyen Ada Colau a pu assurer sa réélection à la tête de Barcelone. Depuis son premier mandat en 2015, l'édile a fait de sa ville l'une des places fortes d'un municipalisme réformiste. Le chercheur Guillaume Gourgues reste toutefois dubitatif : « La dynamique de rupture engagée à Barcelone a fini par prendre un chemin très classique. Ça n'a pas transfiguré la répartition du pouvoir dans la ville. » Ada Colau a créé en 2017 le mouvement des « Villes sans peur », regroupant essentiellement des grandes métropoles européennes. Pour le prochain sommet du mouvement à Amsterdam, la ville de Poitiers y enverra sa délégation. Si elle n'adhère pas encore au mouvement, elle pourrait y trouver quelques idées. ●

PARTICIPATION HABITANTE

Kingersheim,
un modèle
à suivre ?

On ne met aucun projet à l'agenda [du conseil municipal] sans qu'il y ait eu une séquence démocratique participative au préalable. » Cette déclaration de Jo Spiegel (1), faite à *Politis* à l'issue de son cinquième (et ultime) mandat de maire, en février 2020 (2), traduisait son refus de décider d'autorité, pour mieux amener ses administrés à participer aux décisions de sa commune. Pour mieux, également, les inciter à s'investir dans un processus de participation reposant sur des instances créées il y a plusieurs décennies.

Kingersheim est devenu, au fil des trois dernières décennies, l'un des laboratoires d'une démocratie participative effective.

Petite commune essentiellement pavillonnaire et située à quelques kilomètres de Mulhouse, Kingersheim est devenu, au fil des trente dernières années, l'un des laboratoires d'une démocratie participative effective, mobilisant ses concitoyens, en créant d'abord des instances de réflexion et d'action en ce sens. À l'instar de ses « états généraux permanents de la démocratie », chargés, depuis leur création en 2004, de coordonner les multiples – et régulières – initiatives de consultations et de codécisions portées par les habitants.

Ainsi, « lorsqu'un sujet émerge, exposait une habitante, vient qui veut aux premières rencontres pour délimiter l'espace sur lequel on va travailler et, ensuite, créer un conseil participatif, se déplacer sur le terrain, puis réfléchir avec l'aide d'experts et des services techniques de la mairie. Et l'on propose ensuite aux élus des solutions élaborées tous ensemble ». En dépit des difficultés intrinsèques aux exigences de toute prise de décision, c'est donc bien un processus collectif et démocratique qui s'impose. **⇒ Olivier Doubre**

(1) Il vient de publier *Nous avons décidé de décider ensemble*, préfacé par Raphaël Glucksmann, éditions de l'Atelier, 180 pages, 16 euros.

(2) *Politis* n° 1590, 13 février 2020.



Une séance du « grand débat », le 13 février 2019, à la mairie du VI^e arrondissement de Paris.

EDOUARD RICHARD/AFAP

INNOVATIONS DÉMOCRATIQUES

Les collectivités cherchent
l'ouverture

La soif de participation nourrit un profond changement d'approche parmi les élus. Les listes citoyennes se multiplient et de nombreuses « innovations démocratiques » apparaissent (consultations en tous genres, comités de quartier, efforts de transparence, etc.). Ce mouvement se (re)structure depuis vingt ans et a vu émerger toute une flore de cabinets de conseil en démocratie locale et d'associations se consacrant notamment à la formation des élus.

Le degré de sincérité et de marketing politique de ces tentatives est très variable et les résultats de la participation citoyenne ne sont pas toujours pris en compte par les autorités locales. Pour la Scop Le Pavé, le processus reste souvent « descendant » et largement cosmétique : « Ce sont les concepteurs de l'action publique qui se livrent à des « exercices participatifs » dont ils tiennent les rênes, tant

au niveau de la méthode que de la prise en compte des points de vue exprimés. » Ces expériences risquent même de pacifier les conflits sociaux, de flouter les lignes de front et, *in fine*, de dépolitiser l'action publique.

Beaucoup d'acteurs (notamment la 27^e Région, Ti Lab, Demos Helsinki) en ont conscience et militent pour un changement de vision, vers une posture plus sincèrement coopérative et mieux connectée aux dynamiques de commun qui secouent

Le processus reste souvent descendant et largement cosmétique.

la société civile, avec un souci de cohérence plus affirmé. Sur fond de crise du Covid-19, cette ambition doit, selon eux, se formuler comme un « nouveau contrat écologique et social ». **⇒ E.M.**

GOUVERNANCE MUNICIPALE

Saillans ou la nostalgie de la transparence

On n'a plus d'informations, plus le droit d'intervenir au conseil municipal. » La plainte est rapportée par Maud Dugrand [1]. « Une partie de la population regrette amèrement la transparence, pilier de l'équipe précédente. » Elle a accompagné cette « République de Saillans » installée en 2014 sur une proposition ébouriffante : « pas de programme, pas de candidats, la liste, c'est vous ! ». Mairie grande ouverte, comité de pilotage hebdomadaire accessible au public, qui définit les orientations de l'équipe exécutive, tirage au sort pour élaborer le plan local d'urbanisme, etc. Saillans a vécu en laboratoire foisonnant pendant six ans.

Mais aussi en surchauffe, face au considérable surcroît de travail occasionné par

« Le plus compliqué : la légitimation des décisions »

l'invention d'une gouvernance municipale participative. L'équipe a été battue en mars dernier. De justesse, certes (49 % contre 51 %), mais, à l'heure du bilan, elle reconnaît des faiblesses. « *Le plus compliqué : la légitimation des décisions* », résume Maud Dugrand. Quel équilibre entre participation des citoyen·nes et prise de responsabilité des élu·es ? « *Il y a manqué de la norme.* » La multiplication des réunions a découragé une partie du public. Un Observatoire de la participation accompagnait l'éthique du projet. « *Mais l'idée est restée inaboutie. Il était constitué par cooptation, mais sur quels critères ? Pour décider quoi ?* »

L'observatrice souligne aussi l'angle mort du manque de moyens : un unique chargé de mission, financé par la Fondation de France, pour accompagner l'énorme chantier de ce bouleversement civique. Et puis la réflexion collective sur les priorités de l'action n'a pas été soutenue par une ligne politique assumée.

Cependant la défaite de mars 2020 n'est pas vécue comme un échec, « *plutôt un accident de parcours* », traduit Maud Dugrand. Saillans a notamment inspiré la commune voisine de Dieulefit, où l'a emporté une liste citoyenne participative, « *sur une ligne politique clairement affirmée : la transition écologique* ».

≡ P. P.

(1) Atrice de *La Petite République de Saillans. Une expérience de démocratie participative*, éditions du Rouergue, 2020.

La fin des partis



DR

Jean Quétier

Docteur en philosophie de l'université de Strasbourg et rédacteur en chef de la revue du PCF *Cause commune*.

La critique des formes d'organisation traditionnelles du mouvement ouvrier que constituent le syndicat et le parti politique s'est progressivement développée en France depuis plusieurs décennies, notamment à la faveur de l'émergence de « nouveaux mouvements sociaux » estimant qu'ils n'y trouvaient pas leur place. La fin des années 2010, marquée à la fois par l'élection présidentielle de 2017 et par le mouvement des gilets jaunes, représente à certains égards le point d'orgue de cette séquence, si bien que de nombreux commentateurs n'ont pas hésité à diagnostiquer – le plus souvent pour s'en féliciter – la « fin » pure et simple des partis politiques.

Pour autant, si la défiance à l'égard des partis politiques a assurément atteint, dans la période très récente, un niveau à peu près inégalé, il ne faut pas perdre de vue que les reproches formulés à leur encontre sont en réalité assez anciens, à peu près aussi anciens, d'ailleurs, que les partis politiques eux-mêmes. Ainsi, dès 1911, le sociologue Robert Michels théorise la fameuse « *loi d'airain de l'oligarchie* » d'après laquelle la vie partisane impliquerait par essence des logiques de dépossession dont le phénomène bureaucratique et le culte du chef offriraient autant d'illustrations frappantes. Force est de constater qu'en dépit des profondes transformations qui ont affecté nos sociétés depuis plus d'un siècle, les arguments des adversaires de la forme parti n'ont pas beaucoup changé. Pour cette raison, et afin de déterminer avec

avantage de recul s'il y a vraiment lieu de se réjouir de la mort annoncée des partis se réclamant, au sens large, du socialisme et du communisme, il n'est peut-être pas inutile de revenir sur l'apport qui a été le leur depuis leur émergence au milieu du XIX^e siècle.

C'est par eux d'abord qu'à la faveur du changement sémantique qui a progressivement conduit le mot « parti », qui renvoyait initialement à un simple courant d'opinion, à désigner plus spécifiquement une structure collective organisée, des pratiques démocratiques tout à fait nouvelles ont été inventées. On a aujourd'hui assez largement oublié l'innovation que représentait, dans un tel contexte, l'idée même de « congrès » compris comme instance visant à garantir, par sa tenue régulière, la souveraineté des adhérents sur leur propre organisation. Contrairement aux vieilles sociétés secrètes révolutionnaires mais aussi à tous les groupements informels insérés dans le jeu parlementaire, les partis ont su inventer des outils – qu'ils n'ont certes pas toujours eux-mêmes utilisés – permettant à la base de se prémunir contre les éventuelles dérives du sommet.

C'est par eux également qu'une mobilisation durable des couches les plus populaires de la société a été possible sur la durée. À l'heure où l'on célèbre le centenaire du congrès de Tours, il est important de revenir sur ce point tout sauf secondaire. Comme l'a bien montré le sociologue Julian Mischi, le PCF a occupé de ce point de vue une place à part dans la vie politique française du milieu du XX^e siècle en permettant à de très nombreux militants issus des milieux ouvriers – et tout particulièrement à des militantes : songeons à Martha Desru-maux, ouvrière du textile et seule femme à prendre part aux accords de Matignon en 1936 – de sortir du rôle subalterne qui leur était jusque-là assigné.

Souligner les conquêtes permises par les partis politiques ne signifie pas pour autant que ces derniers pourraient s'épargner l'effort de se réinventer. Au contraire, c'est probablement en prenant mieux conscience de ce qui a fait leur force au cours de l'histoire, tout en regardant en face les limites qui ont été les leurs, qu'ils pourront espérer retrouver la confiance perdue. Antonio Gramsci disait qu'il fallait considérer tous les membres d'un parti, quelle que soit leur origine sociale, comme des « *intellectuels* » et comme des éléments politiques actifs plutôt que comme de simples exécutants. La leçon mérite d'être entendue. ●

politiques ?

Souligner les conquêtes permises par les partis ne signifie pas qu'ils ne doivent pas se réinventer.

À peu près 50 % de la population active compte seulement 5 % de députés. Tout est dit.

Désertés par les adhérents, conspués par les militants de terrain qui remettent en cause leur utilité, les partis politiques sont à la peine pour capter les attentes du peuple. Sont-ils pour autant condamnés à s'éteindre ? Non, selon **JEAN QUÉTIER**, pour qui la tendance n'est pas nouvelle. **WILLY PELLETIER** estime pour sa part qu'ils gagneraient à se dissoudre pour proposer une « vaste réinvention de l'outil politique ».

Coordonné par Agathe Mercante



Willy Pelletier
Coordinateur de la
Fondation Copernic et
coauteur de *Que faire
des partis politiques ?* (1)

l'école et l'université, avec la reproduction des inégalités de capital culturel que cela induit. Ni les grands élus ni leurs collaborateurs ne connaissent, dans leur entourage proche, des ouvriers, des employés, des locataires en galère... Pour eux, la joute politique est abstraite, elle n'est pas enracinée dans des expériences vécues de dominations ou d'inégalités. Et cela se voit dans les chiffres : 4,5 % des députés élus en 2017 sont des employés, alors que les employés représentent 27,4 % de la population active. Pour les ouvriers, c'est simple, ils sont inexistantes. Il n'y a pas eu, en 2017, d'ouvrier élu à l'Assemblée nationale, alors qu'ils représentent 20,3 % de la population active (2). À peu près 50 % de la population active, populaire, compte seulement 5 % de députés. Tout est dit.

L'autonomisation des partis joue aussi en interne. Les professionnels de la politique font appel à des entreprises de services politiques qui prospèrent en volant les tâches hier confiées aux militants. C'est vrai dans la communication, dans le marketing, dans l'événementiel, mais aussi dans la sécurité. Et puis il y a les sondeurs... Ils coûtent cher, ils se trompent souvent et ils se substituent aux ancrages militants de terrain, à ceux qui faisaient remonter l'information. Quand il n'y a plus d'ancrage populaire, la volonté politique ne peut pas être traduite, tout simplement parce qu'elle n'est pas connue.

La démocratie prétendument représentative est devenue une démocratie censitaire et nous sommes aujourd'hui prisonniers – on le voit dans l'élection présidentielle qui arrive – d'une offre politique comme si nous étions sur un marché. Comme si nous, qui sommes

sommés de voter, étions enfermés dans une politique de l'offre.

La tentation de transformer un parti politique en mouvement est une impasse. Ce format a importé les recettes néo-managériales dans l'activité des partis. Le vote électronique, le « clic » plutôt que le débat, l'absence de confrontation physique, l'absence d'organisation interne de la démocratie militante... On pouvait bien sûr critiquer les tendances et les courants au sein des partis, mais dans un mouvement il n'y a aucun débat sur qui dirige, il règne une opacité totale dans les décisions qui sont prises. Les mouvements sont des formes, pour reprendre la formule de Robert Michels, « vouées et dévouées à l'amour du chef ».

Les partis de gauche, s'ils étaient responsables, devraient se dissoudre pour proposer une vaste réinvention de l'outil politique. Je plaide pour l'effraction des syndicalistes, des intellectuels, des militants associatifs, innombrables, dans l'activité politique, dans ces structures. Il faut un mouvement de réinvention absolue qui passerait par une constituante, des états généraux de reconstruction de la gauche...

Nous sommes tout de même face à une aberration : à gauche, sur le terrain – on l'a vu avec le mouvement des gilets jaunes –, il existe des millions de gens formidables, inventifs, solidaires, le cœur sur la main, qui agissent en dehors de toute structure. On ne peut pas leur demander simplement de cliquer. On ne peut pas leur demander simplement de voter. Ils ne se retrouvent pas dans ces mécanismes. Ils refusent d'être prisonniers de l'offre. Nous ne sommes pas des clientèles électorales, nous sommes des producteurs de politique. ●

Contrairement à ce l'on a souvent dit, les partis politiques ne sont pas en voie de disparition, ils sont en voie d'autonomisation renforcée. Ils vivent en circuits fermés et s'autonomisent de plus en plus des secteurs sociaux auxquels ils étaient auparavant attachés. Cette tendance est autorisée par la surabondance des financements publics, qui leur donne la possibilité d'être de plus en plus repliés sur eux-mêmes et, en même temps, de devenir des vecteurs de carrière pour des professionnels de la politique.

Cette professionnalisation, c'est le fait que des grands élus n'aient jamais exercé d'autre métier que l'activité politique. Leurs collaborateurs ne sont d'ailleurs pas des militants formés et promus par le parti à la suite de leurs activités sur le terrain, ils sont formés par

(1) *Que faire des partis politiques ?*, Daniel Gaxie et Willy Pelletier (dir), Éditions du Croquant, 2018.
(2) « Une Assemblée nationale plus représentative ? Mandature 2017-2022 », Éric Keslassy, *Les Notes de l'Institut Diderot*, septembre 2017.

Comment guérir la réunionite

Il y a celui qui tient le crachoir et celle qui n'ose jamais prendre la parole ; les ordres du jour à rallonge, les moments d'ennui mortel, les vaines autocélébrations ou les crêpages de chignon ; l'horloge qui se fige ou dérape...

Et cette question : pourquoi, au juste, sommes-nous là ?

Les réunions sont le poumon d'un groupe. Alors, quand elles dysfonctionnent, c'est le groupe qui tombe malade. Et vice versa. Trop de réunions, pas suffisamment préparées et mal encadrées, peuvent transformer les plus belles dynamiques collectives en calvaire quotidien. Soigner la parole est donc un rituel nécessaire pour entretenir ce « nous » auquel on tient tant. Voici quelques conseils pour y parvenir, sans sombrer dans le productivisme ou l'arbitraire. [Erwan Manac'h](#)

Quelques liens utiles :

· L'ouvrage collectif *Micropolitiques des groupes. Pour une écologie des pratiques collectives* est disponible en accès libre sur migropolitiques.collectifs.net

· D'autres bases documentaires sont à consulter sur universite-du-nous.org, www.scoplepave.org ou colibris-universite.org

· L'application timeoff.intertwinkles.org permet de chronométrer des temps de parole, par exemple entre hommes et femmes.

· La compagnie DNA recense les gestes de régulation d'une réunion ou d'une assemblée par l'auditoire : frama.link/gramairegestuelle.

Les organismes de formation : AequitaZ, Animacoop, L'Ardeur, l'Université des Colibris, le Contrepied, les Civam, les Crefad, l'Ébullition, l'Engrenage, l'Escargot migrateur, Matières prises, l'Orage (scop), Pivoine, la Trouvaille, la Turbine à graines, l'Université du nous.



1 NE PAS CHERCHER À SUPPRIMER LES RÉUNIONS

Les sites web consacrés au management regorgent de conseils pratiques pour soigner la réunionite, partant du constat que les salariés français passent en moyenne 4 heures et demie par semaine en réunion (OpinionWay). Mais leurs recettes se résument le plus souvent à réduire les temps d'échange : réunions chronométrées, debout, en petit comité... Le collectif est sacrifié au nom de la chasse aux « temps improductifs ». Or les réunions sont des moments particulièrement importants pour toute œuvre collective. L'enjeu n'est donc pas de les supprimer, mais de les améliorer. Et ce n'est pas simple.

2 COMPRENDRE LE GROUPE

La première étape, la plus importante et sans doute la plus difficile, est celle de l'introspection. Le collectif doit comprendre ce qui se joue en son sein et pourquoi ses réunions sont source de souffrance ou de frustration. Les groupes animés par la plus farouche volonté de faire les choses différemment s'en remettent trop souvent à l'enthousiasme ou aux liens d'amitié, qui ne protègent pas contre la reproduction des rapports de domination. « L'enjeu numéro 1 est donc la conscientisation des rapports sociaux », pointe Lucile Mulliez, formatrice pour l'Escargot migrateur. Pour cette étape clé, comme pour tout le processus de désintoxication du collectif, il est donc recommandé de se faire accompagner. C'est le métier de nombre de formatrices et formateurs issus-es notamment du mouvement d'éducation populaire. « Penser le groupe » peut également devenir une routine collective, avec des temps destinés à cet exercice d'analyse des pratiques. Certains collectifs personnifient carrément le groupe en lui donnant un prénom, pour s'enquérir de lui comme d'un être cher.

3 LE RÔLE CLÉ DE L'ANIMATEUR

Le rôle de garant-e du cadre est difficile mais crucial, souligne Lucile Mulliez : « Si on ne sait pas qui anime, cela génère du flou, des prises de pouvoir et des dominations. » Ses missions doivent être définies par le groupe, le plus clairement possible pour que la fonction puisse être tournante. Elles peuvent être très variées : clarifier les objectifs, faire la synthèse, ouvrir, recadrer ou fermer les débats, repérer les freins à la participation et les dominations qui s'installent, trancher quand il le faut ou laisser au contraire le consensus se faire. D'autres rôles peuvent être déterminés, comme celui de « maître du temps » ou de « régulateur-trice d'ambiance ». Le philosophe Edward de Bono propose même de matérialiser six rôles à l'aide de chapeaux de couleur, afin d'affranchir la discussion des codes traditionnels de l'argumentation. Le chapeau blanc énonce des faits, le chapeau rouge ne parle que d'émotions et d'intuitions, le noir se concentre sur les risques, le jaune souligne les avantages, le vert s'intéresse à la créativité et le bleu cherche à prendre du recul.

4 BIEN DÉFINIR LE CADRE

« Quand on ne pose pas de règles, on voit se rejouer les mêmes travers que dans les organisations traditionnelles, la domination des hommes sur les femmes, des vieux sur les jeunes, des postes qualifiés sur les autres », prévient Daphné Gaspari, psychosociologue et formatrice. Il ne faut donc pas négliger l'importance d'établir un planning, une méthode et un ordre du jour clairs. Selon la coopérative d'éducation populaire le Pavé, trois questions doivent se poser avant chaque réunion : « Quel est son intérêt ? De quelle manière allons-nous nous y prendre ? Qu'est-ce que les participants vont apprendre sur eux-mêmes et sur les autres ? » Ce b.a.-ba trop souvent négligé permet de tordre le cou au sentiment d'inutilité.



7 LES OUTILS

Plusieurs décennies de pratiques coopératives ont fait naître méthodologies et outils permettant de libérer ou de faire circuler équitablement la parole. L'association Aequitaz, qui « *développe le pouvoir d'agir* » des personnes précaires, propose par exemple à chaque participant, lors de ses temps de réunion, d'écrire ce qui lui fait obstacle sur des cailloux. Le groupe les prend ensuite un par un pour identifier des solutions. D'autres collectifs font tourner un totem, ou tout autre objet, pour attribuer la parole et éviter qu'elle ne circule de manière sauvage. Des cartons de couleur ou une grammaire gestuelle peuvent également être utilisés pour une autorégulation d'une assemblée et une prise de décision collective sans vote, comme le mouvement Occupy, des Indignés à Nuit debout, l'a remis au goût du jour. Gare, néanmoins, à trop de méthodisme : « *Penser que gérer des outils, c'est coopérer serait une erreur. L'important est de ne pas perdre de vue l'objet que l'on vise* », prévient Lucile Mulliez.

5 ROMPRE LA MONOTONIE

Gare néanmoins à ce que les procédures ne prennent pas le pouvoir sur la parole. La reproduction systématique des mêmes méthodes et d'un contenu similaire « *supprime l'apprentissage* » et rend les réunions rébarbatives, prévient le Pavé dans une note sur la participation. « *Cela corsète l'imagination et rigidifie les relations humaines* », écrit la coopérative, qui a elle-même fini par s'autodissoudre. Pour y parvenir, certains groupes convoquent l'expression corporelle, la poésie, la pratique artistique, le théâtre forum ou l'expression des émotions dans leur réunion.

6 FAIRE VIVRE LES CONFLITS

Le groupe ne doit pas craindre le conflit. Au contraire, « *il est normal et plutôt sain* », assure Daphné Gaspari. Le but est donc, selon elle, de tendre vers « *une conflictualité fertile* », ce qui est loin d'être instinctif dans notre culture où les conflits sont surtout contournés ou tus. Lucile Mulliez abonde : « *À ne pas vivre et animer nos conflits, on se crée des traumatismes. L'enjeu est donc de résoudre, mais aussi de vivre et faire vivre les conflits le plus joyeusement possible.* » Le groupe doit donc travailler ses conflits, voire les « *ritualiser [et les] célébrer* » lorsqu'ils sont résolus, suggère le Pavé. Des règles simples sur la circulation de la parole peuvent aider, comme l'interdiction du « *ping-pong* » entre deux participants ou des temps de parole calibrés pour permettre à chacun de s'exprimer sereinement.

8 LES EXERCICES

Sur le même registre, il existe une foultitude de petits exercices imaginés pour améliorer les échanges. Offrir à chaque participant quelques minutes de « *parole souveraine* » permet ainsi de déminer un sujet de tension. Voici quelques exemples rassemblés par le Pavé :

- **Doutes et certitudes** : chacun s'exprime brièvement lors d'un tour de table introductif pour évoquer sous forme de mots-clés ses doutes et ses certitudes par rapport à un thème donné.
- **Paroles boxées** : chaque participant exprime brièvement un ressenti ou un message personnel qui ne trouverait jamais à s'exprimer dans le déroulé de la réunion.
- **Le point météo** : les membres d'un groupe rendent compte en deux ou trois mots de leur état physique ou affectif (joie, énervement, fatigue...) pour s'en décharger.
- **Les pépites** : pour remplacer un discours de clôture, un tour de table offre à chaque participant 30 secondes pour donner une « *pépité* » qu'il retient du temps d'échange.

9 FORMER DES PETITS GROUPES

La constitution de petits groupes est plébiscitée pour améliorer la prise de décision collective. L'enjeu est de définir un mandat et des rôles clairs pour rendre les groupes efficaces. Cette technique est également très prisée dans l'univers du management. C'est aussi un principe de base de la « *sociocratie* », méthodologie globale vieille de plusieurs décennies qui propose que toutes les décisions soient prises par consensus au sein d'une cascade de petits cercles

10 LES OUTILS DE PRISE DE DÉCISION

Le terrain numérique regorge de solutions concrètes pour soutenir ou remplacer les réunions dans la prise de décision. L'application Loomio (ou Framavox) a été développée pour permettre d'organiser des discussions, de faire voter, formuler ou évaluer des propositions par une communauté, et d'organiser le suivi des décisions. L'application Cobudget permet quant à elle de répartir des fonds de manière transparente. Pour aider un groupe à prendre une décision, le vote pondéré ou l'élection sans candidats peuvent également s'avérer pertinents. Attention, cependant : ces outils peuvent économiser de longues réunions, mais aussi s'avérer à leur tour chronophages.



LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

DÉMOCRATISER LES ESPRITS

Comment convertir la ribambelle de projets précurseurs en nouvelle manière de voir le monde, capable d'irriguer toute la société ?

Forger une culture nouvelle est une œuvre minutieuse.

Elle avance doucement et dessine progressivement un nouvel univers pour l'action politique.



L'école Freinet de
Vence, avec le portrait
du pédagogue.

Coopérer : une bataille culturelle

Être autonome, faire confiance, s'écouter... Cela s'apprend. À l'échelle d'un groupe ou grâce aux pédagogies alternatives, de nombreux efforts sont déployés pour façonner une culture de la coopération. Mais les obstacles sont nombreux.

Erwan
Manac'h

Comment transmettre un esprit coopératif, inculquer l'art de décider et d'agir « en commun », apprendre à gérer les conflits de manière vertueuse ? Les réponses à ces questions sont nombreuses et déjà anciennes, même si leurs colporteur-trices sont habituées à les voir ressurgir sous des formes nouvelles.

DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE...

C'est notamment le constat de départ des pédagogies alternatives, et tout particulièrement des « techniques Freinet ». « Prendre la parole, être citoyen, ça ne s'apprend pas dans les livres, c'est en présidant un conseil des élèves et en prenant la parole devant ses camarades que l'on s'y forme », assure Agnès Joyeux, de l'Institut coopératif de l'école moderne (Icem). Cela nécessite de rompre avec certaines pratiques dominantes, qui inscrivent au cœur de l'apprentissage la culture de la compétition et de la comparaison, réproouvent l'échec et se méfient de l'expérimentation.

Des expériences abouties ont été conduites, notamment durant les années 1970 et après. Faute de soutien public et de forces vives suffisantes pour amplifier l'action des pionniers, le mouvement Freinet, qui s'est toujours refusé à ouvrir des écoles dans le privé pour ne pas tomber dans une forme d'élitisme, accuse aujourd'hui le coup. On compte 10 écoles entièrement Freinet en France, toutes publiques, donc, et quelque 3 000 enseignants qui s'essayent à cette méthode dans leur classe, rapporte Agnès Joyeux. Son association a perdu un tiers de ses subventions

l'an dernier, comme plusieurs autres consacrées aux pédagogies alternatives. Pourtant, les formations ne désempassent pas. « Après quelques années d'exercice, les enseignants s'aperçoivent que les choses ne fonctionnent pas correctement. Beaucoup cherchent donc à se former à la pédagogie Freinet ou trouvent refuge en maternelle, où les choses sont moins figées », rapporte Agnès Joyeux.

Autour d'anciens instits du quartier de la Villeneuve, à Grenoble, qui fut des années 1970 à 1990 un laboratoire de la pédagogie Freinet, un appel pour une « École en commun » a été lancé au printemps pour tenter de mobiliser contre les freins qui fragilisent ces alternatives (1). « Au ministère, nous ne rencontrons pas d'opposition intellectuelle formelle, analyse Karine Ennifer, initiatrice de l'appel. Mais l'Éducation nationale est

une institution extrêmement centralisée, descendante, hiérarchique et autoritaire, ce qui n'est pas compatible avec une volonté coopérative. »

Le groupe défend donc l'idée d'une « autonomie de fonctionnement » des écoles, dans un cadre national unifié mais offrant une véritable responsabilité pédagogique pour les enseignants qui voient les choses différemment.

Cela nécessite
de rompre avec
la culture de la
compétition et de
la comparaison.

... ET TOUT AU LONG DE LA VIE

La « capacitation » est également une des ambitions, depuis plus de deux siècles, de l'éducation populaire et de nombreuses associations revendiquant ou non cette filiation. Cela passe notamment par des formations ou des stages permettant d'apprendre à décider collectivement. « Il faut qu'il y ait une maturité coopérative au sein du groupe. C'est comme ➡➡

(1) Lire à ce propos *Vivre à l'école en citoyen. 25 ans d'expérience dans un quartier populaire*, sous la direction de Raymond Milliot, publié par Récit en 2004. Disponible en ligne.

→→ un muscle, cela nécessite de s'entraîner », expliquent Mélanie Lacayrouze et Lilian Ricaud, créateur-trices du jeu Métacartes, qui panache différentes méthodes coopératives. Former, épauler, outiller est d'ailleurs l'unique ambition que se donne le mouvement des communs : « *Nous ne cherchons pas à produire des biens communs, mais à permettre à ceux qui le souhaitent de "faire ensemble"* », résume Frédéric Sultan, de Remix the commons.

Paradoxalement, ces mouvements observent avec beaucoup de vigilance l'apparition un peu partout de discours prônant la coopération. L'éducation populaire fait face à un double risque : la récupération et une institutionnalisation susceptible de la rendre dépendante des financements publics distribués par « projets », avec des objectifs prescrits et un cahier des charges rendant impossibles l'incertitude, l'expérimentation et l'esprit subversif. Pour se démarquer de cette tendance, une partie du mouvement se fait désormais appeler « éducation populaire politique ».

« *Le but du mouvement est de chercher comment, partout, "faire démocratie"*. C'est une vision politique qui se confronte à des intérêts divergents, pas une simple volonté de "vendre" un projet à un financeur », explique Audrey Pinorini, de l'association l'Orage. *Nous ne sommes pas là pour faire du loisir ou du service public par charité*. C'est d'ailleurs pour les mêmes raisons qu'à partir des années 1970 le mot « solidaire » a été accolé à « l'économie sociale », comme pour marquer une distance avec la neutralité gestionnaire représentée par l'économie de marché. Tout est donc affaire de cohérence.

MOMENTS ÉMANCIPATEURS

Pour forger une culture, il faut aussi compter sur la puissance des « moments politiques ». À croire certains travaux de recherche, c'est ce qui est en train de se passer à travers le mouvement des places et dans les ZAD. Des identités militantes nouvelles se forment dans un vécu commun, une acculturation, une réflexion sur soi et un objectif clair. « *L'hybridation des valeurs s'est réalisée dans la confrontation des idées sur les places occupées, ces espaces libérés des contraintes qui deviennent ainsi le creuset vivant d'une pensée créatrice* », analyse l'essayiste Benjamin Sourice (2). S'il n'a formellement rien permis d'obtenir, un mouvement tel que Nuit debout ne peut donc pas se résumer à un échec.

Cette irrigation n'est toutefois pas toujours réussie, ni forcément vertueuse. Certaines tentatives échouent par trop de mimétisme (comme le mouvement des Indignés français en 2011), d'autres pêchent au contraire par un trop grand cloisonnement. C'est ce que Laurent Marseault, « *secoueur de cocotiers* » et formateur de la galaxie des Colibris, appelle la « *tragédie LSD* ». Selon lui, les « *libristes* »

du mouvement du logiciel libre et de l'open source, les « *solidaristes* » impliqués contre les inégalités sociales et les « *duralistes* » actifs sur le terrain écologique constituent trois courants aspirant à faire commun mais gaspillant une énergie considérable à cause d'un fonctionnement en silo. « *Chaque chapelle observe ses propres cultes, malheureusement de manière assez cloisonnée. Celles et ceux qui pourraient profiter de leur expérience n'y ont pas accès* », regrettent Mélanie Lacayrouze et Lilian Ricaud. L'une des clés est donc d'œuvrer à la rencontre. Tout particulièrement avec les mouvements féministes et décoloniaux, estime Frédéric Sultan, car ils interrogent la question du pouvoir et de l'hybridation des cultures.

« **Nous devons faire au sujet du droit le même travail que celui du mouvement altermondialiste avec l'économie.** »

Pour le militant, la pierre angulaire de toutes ces dynamiques doit être une réinvention de notre rapport au droit. Le mouvement des communs, précise-t-il, « *interroge l'idée même que la propriété doit être centrale et supérieure à l'usage* ». Exemple à Montreuil, en banlieue parisienne, où un patrimoine agricole singulier a été sorti de l'oubli et

sauvé des bétonnières dans les années 1990. Les « murs à pêches », 35 hectares d'anciens vergers, accueillent aujourd'hui de multiples usages mais appartiennent à une mosaïque de propriétaires, pas tous soucieux de préserver les communs qui y fleurissent. Les groupes qui les font vivre s'échinent donc, non sans difficultés, à imaginer un modèle de gouvernance qui protège, sans le dévitaliser, cet espace de liberté. « *Nous avons besoin d'institutionnaliser une norme marginale, de nous donner une forme juridique inédite dans laquelle le droit d'usage serait plus fort que le droit de propriété* », explique Clément Girard, un acteur du lieu.

Tel est le grand chantier du mouvement des communs. « *Nous devons faire au sujet du droit le même travail que celui réalisé depuis vingt ans par le mouvement altermondialiste avec l'économie*, poursuit Frédéric Sultan. *Attac et consorts ont su démontrer que l'économie n'était pas qu'une affaire d'économistes. Le droit ne doit pas rester quelque chose qui s'écrit à l'Assemblée nationale sous la forme de lois et de décrets. Le commun, c'est justement d'écrire nous-mêmes notre droit.* »

Une idée simple qui peut faire du grabuge si elle se propage, estime l'économiste Éloi Laurent (3). « *Il s'agit de travailler à reconquérir nos imaginaires et à réformer nos institutions. Les imaginaires façonnent les valeurs, les institutions façonnent les comportements. La reconquête et la réinvention des récits communs constituent ainsi le plus puissant outil de changement social.* » À petits pas, sur le chemin escarpé de la révolution des communs. ●

(2) *La Démocratie des places. Des Indignados à Nuit debout, vers un nouvel horizon politique*, Benjamin Sourice, Éd. Charles Léopold Mayer, 2017.

(3) *L'Impasse collaborative. Pour une véritable économie de la coopération*, Éloi Laurent, Les liens qui libèrent, 2018.



PIERRE ANTOINE PLUQUET/AFP

Agathe Mercante

On ne battra pas le patriarcat en utilisant les mêmes méthodes que lui. » La phrase est de Lucie, une militante d'Osez le féminisme!, et elle résume à elle seule la philosophie

– parfois contradictoire – des mouvements féministes. En combattant le patriarcat, ils s'élèvent *de facto* contre toute forme de discrimination, d'oppression et d'exploitation. En demandant l'émancipation des femmes, c'est aussi l'émancipation de toutes que les militantes féministes défendent. Et en s'engageant contre l'exploitation des femmes, c'est contre l'exploitation de toute chose – planète Terre comprise – qu'elles s'insurgent. Pourtant, outre les bénéfices démocratiques évidents qui pourraient être tirés de ces revendications, les mouvements féministes sont à la peine pour proposer et, à plus forte raison, imposer leur idéal de gouvernance féministe.

La faute en est-elle à un corpus littéraire et philosophique encore trop peu étoffé ? Sur la question de la gouvernance et du pouvoir, la militante féministe Aurore Koechlin, docteure en sociologie et autrice de *La Révolution féministe* (1), concède qu'elle a été « *relativement peu posée par le mouvement féministe* ». Faute de temps, aussi. Accaparés par les luttes intersectionnelles, celles contre les violences, le racisme et les discriminations, les mouvements féministes en manquent pour se positionner sur la question. L'argent fait également défaut. « *Ces associations sont souvent financées par l'État et déploient beaucoup d'énergie pour obtenir des subventions et assurer leur pérennité* », rappelle Caroline De Haas, militante féministe.

(1) Amsterdam, 2019.

(2) *Webs of Power: Notes from the Global Uprising*, de Starhawk, a été partiellement publié en France en 2004 puis en 2016.

Texte intégral : *Quel monde voulons-nous ?*, Cambourakis, 2019.

(3) *La Démocratie féministe : réinventer le pouvoir*, Marie-Cécile Naves, Calman-Lévy.

(4) *Ne nous libérez pas, on s'en charge*, Bibia Pavard, Florence Rochefort et Michelle Zancarani-Fournel, La Découverte.



Et si on écoutait les féministes ?

Pour déconstruire les rapports de pouvoir traditionnels, les mouvements de défense des droits des femmes auraient beaucoup à nous apprendre. Mais, prisonniers de leurs contradictions et sous-estimés par l'opinion publique, ils sont encore peu audibles.

UN POUVOIR VIRILISTE

Du MLF à la publication, en 2002, de *Quel monde voulons-nous ?* (2), de l'activiste américaine Starhawk, « sorcière néo-païenne » et cheffe de file de l'écoféminisme, qui plaide pour « tisser la toile du soulèvement global », les essais sur la question se multiplient. En France, les ouvrages des chercheuses Marie-Cécile Naves (3), Bibia Pavard, Florence Rochefort, Michelle Zancarini-Fournel (4) et Aurore Koechlin explorent cette thématique. Ils commencent par un constat, froid, celui que le pouvoir, tel qu'il s'exerce, est éminemment viriliste. « Il signifie disposer d'une autorité politique, morale, susciter la crainte ou l'admiration. Il peut dès lors s'agir de se faire obéir, de soumettre autrui, d'imposer ses décisions par désir de puissance ou peur de perdre ses privilèges, par la force ou par le contournement des textes et des institutions, par l'étouffement ou la disqualification des corps intermédiaires, des médias ou de la science », détaille Marie-Cécile Naves. « Les valeurs qui sont défendues chez un bon dirigeant, c'est l'esprit de compétition, la loi du plus fort, l'individualisme », abonde Céline Piques, porte-parole d'Osez le féminisme !.

« Le mouvement féministe doit s'inspirer des élaborations extrêmement riches du mouvement ouvrier sur la question de la gouvernance », préconise Aurore Koechlin. Mais qui dit mouvement ouvrier dit aussi certaines de ses pratiques violentes et l'instauration systématique d'un rapport de force. Une philosophie à l'opposé de celle des mouvements féministes, qui défendent des valeurs généralement attribuées au genre féminin, comme le soin, l'écoute, la bienveillance... mais refusent le procès en essentialisme qui pourrait leur être fait. « Revaloriser les compétences construites

socialement comme féminines ne signifie pas forcément tomber dans l'essentialisme, si on précise bien qu'il s'agit d'une construction sociale et non pas d'une nature innée », rappelle Aurore Koechlin, qui estime cette revalorisation « plus que jamais nécessaire, dans la mesure où tout ce qui est marqué du sceau du "féminin" est déprécié ». Selon elle, une gouvernance féministe serait « inédite » et « aurait pour objectif de mettre fin aux dominations sociales et donc, d'une certaine manière, à la notion même de gouvernement tel que nous l'entendons aujourd'hui, pour mettre en place une société où les décisions seraient véritablement prises par toutes ». Mais elle prévient : « Un gouvernement de ce type ne serait amené à avoir le pouvoir qu'en rompant avec le cadre capitaliste, car la domination de genre est au fondement même de l'organisation capitaliste. »

Marie-Cécile Naves défend, pour sa part, un débat démocratique où il n'est plus question « d'écraser » mais « d'échanger », une écoute renforcée des expert-es, la création d'espaces de parole, des programmes d'éducation populaire et un « universalisme inclusif ».

ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Voilà pour la théorie. Dans la pratique, les féministes s'appliquent-elles, au sein de leurs mouvements, ces préceptes ? Pas toujours, estime Aurore Koechlin. « Il me semble que la recherche incessante de la déconstruction et de la mise en place d'espaces "safe" s'est soldée par l'extrême inverse. Mais il ne s'agit pas ici de dire que la déconstruction, du langage

notamment, ou la mise en place d'espaces de non-mixité ne sont pas utiles et essentielles au combat féministe », précise-t-elle. Les choses évoluent pourtant. Au sein du collectif Nous Toutes, des aménagements ont été entrepris pour faire respecter le droit à la déconnexion. « En semaine, les boucles sur lesquelles nous échangeons sont inactives à partir de 21 h 30 et les échanges ne reprennent qu'à 8 h 30 le lendemain », explique Caroline De Haas. Au sein d'Osez le féminisme !, les modes de gouvernance ont été changés : « Nous privilégions le consensus au vote », indique Céline Piques. Plus longue, plus difficile, cette méthode nécessaire au bon fonctionnement de l'association connaît encore quelques défauts. « Ce n'est pas non plus disposer d'un droit de veto », explique-t-elle. Et quand il y a désaccord, cela peut se solder par un départ (volontaire) de l'association.

Mais, pour faire valoir ces pratiques et ces valeurs, encore faut-il les faire connaître et susciter l'intérêt du plus grand nombre. Si les féministes comptent à leur actif un certain nombre de victoires, elles peinent encore à avoir une influence politique concrète. « Quand, au mois de novembre 2019, nous avons mis 150 000 personnes dans la rue pour manifester contre les violences sexistes et sexuelles, personne ne nous a appelées pour monter quelque chose ensuite, personne ne semble vouloir créer des connexions avec nous », déplore Caroline De Haas. À l'intersection de plusieurs luttes – écologiste, sociale, raciale, anticapitaliste –, les féministes sont pourtant (et paradoxalement) en périphérie des mouvements sociaux et ne sont que trop rarement intégrées aux initiatives collectives. La raison ? « Parce que c'est un truc de meufs ! », raille Caroline De Haas. Le machisme a la vie dure. ●

Un débat démocratique où il ne serait plus question d'écraser mais d'échanger.



De provocation en démonstration, l'habile solo fait émerger un modèle de sociocratie très articulé.

SEBASTIEN DE VILLE DE GOVET

Christophe Meierhans

Acteur toi-même

Par ses pièces interactives, l'artiste déconstruit la perception commune de la gouvernance et de la démocratie. Avant d'appliquer la recette à sa propre pratique, en tant que militant d'Extinction Rebellion.

Patrick Piro

On vous avait chaudement recommandé cette pièce « *politique et maligne* ». Or donc, c'est un olibrius qui explique sa trouvaille démocratique devant un rétroprojecteur : des scrutins non pas pour élire, mais pour disqualifier les exécutifs. Avec ses airs de dégagiste naïf, Christophe Meierhans a chauffé la salle en moins de deux, et l'on imagine déjà des tomates voler car l'artiste a précisé qu'on pouvait « *l'interrompre à tout moment* ». Deux heures et demie plus tard, c'est lui qui propose « *d'en rester là* », car la salle est bien partie pour prolonger la performance toute la nuit.

Some Use for your Broken Clay Pots (1) passait au Nouveau Théâtre de Montreuil (93) quelques jours avant la présidentielle de 2017, et on aurait aimé vivre celle-ci sous le régime de la

Constitution de Meierhans. Car il en a écrit une, 350 articles, avec l'aide de politistes et de juristes. Et si le principe de « disqualification » des ministres en est la porte d'entrée, il n'est pas la version collective du pouce baissé des arènes romaines : très encadré, il n'est valide qu'accompagné d'une Proposition citoyenne. Les ministres ? Des Chargé-es de bien commun.

« Ce qui m'intéresse, ce sont les structures sous-jacentes qui nous conditionnent à notre insu. »

Que chacun-e peut devenir à son tour, par un processus amorcé par un tirage au sort puis des évaluations collectives dont toute personne peut s'auto-disqualifier si elle n'entend pas assumer des responsabilités.

De provocation en démonstration, l'habile solo fait émerger un modèle de sociocratie très articulé, aux antipodes d'un « tous pourris » plaintif. « *Exit la délégation passive à un exécutif. La*

pièce promet au contraire la responsabilité comme cœur de la vie en société », explique l'artiste suisse installé en Belgique.

Quelle gouvernance pour nos démocraties usées ? Les pièces de Christophe Meierhans tournent autour de la question. « *Ce qui m'intéresse, ce sont les structures sous-jacentes qui nous conditionnent à notre insu.* » Ainsi, *Verein zur Aufhebung des Notwendigen* (« Association pour la transcendance du nécessaire ») invite les spectateurs à cuisiner sur scène. « *Sans chef, ils doivent dépasser leur vécu pour inventer une manière de s'organiser.* » Avec *Trials of Money* (« Les procès de l'argent »), dix témoins (ex-banquier, sans-abri, millionnaire, psychologue, etc.) viennent relater à la barre la capacité de l'argent à modeler nos sociétés. L'argent : un outil « *souvent perçu comme neutre alors qu'il est éminemment politique* ».

Et puis, au passage de la quarantaine, Christophe Meierhans se fait son propre sketch. « *J'étais frustré dans ma pratique. Mes pièces s'adressaient à des gens qui pensent tous de la même façon. Quelle contribution au changement ?* » En 2019, il assiste à la première réunion du jeune mouvement écologiste Extinction Rebellion en Belgique. « *J'ai senti que je pouvais être utile.* » La militance « à côté » devient très vite un plein-temps. Il met sa carrière entre parenthèses. « *L'organisation des actions avait beaucoup de similitudes avec la démarche de construction de mes pièces. Je le vivais comme un choix conséquent et une prolongation cohérente de mon expérience artistique.* »

Holocratie : c'est le terme qui décrit la gouvernance d'Extinction Rebellion. « *Une sorte de mouvement anarchiste coordonné par une délégation maximale des actions selon des mandats clairement définis. Pas de chefferie ni d'assemblée générale surplombantes : qui-conque veut agir prend un rôle et assume ses décisions et ses actes, en pleine connaissance de l'ensemble de l'organisation.* »

Au passage, l'artiste règle un compte avec lui-même. « *La vraie différence avec ma pratique théâtrale, c'est que la construction des actions, à Extinction Rebellion, n'est pas estampillée "Christophe Meierhans". C'est un travail donné au collectif, anonyme, quelle que soit l'énergie que l'on y consacre. Personne n'est irremplaçable. Alors que sur scène, c'est tout le contraire ! Être seul au centre des attentions, ça joue sur le psychisme !* »

Pour autant le rideau n'est pas encore tombé pour l'artiste. L'espace de performance en ligne 1000 Scores lui a commandé une « *partition* », synopsis d'une œuvre d'art pédagogique à réaliser par une ou plusieurs personnes. *Time for Answers* (« L'heure des réponses ») consiste à confronter un adulte à seize questions posées par un enfant sur l'effondrement écologique. Peut-être en fera-t-il une pièce plus tard. Il a également été sollicité pour donner des conférences sur ce sujet. Là encore, Christophe Meierhans accueille ces étapes « *comme une nouvelle synthèse personnelle entre l'art et la militance, quelque part entre Some Use for your Broken Clay Pots et Extinction Rebellion* ». ●

(1) « De l'utilité des tessons de poterie » (Meierhans propose son art dans quatre langues, selon les scènes) : en Grèce antique, qui voulait exclure un dirigeant gravait son nom sur un morceau de céramique, expression d'un contre-pouvoir populaire aux excès des politiques.

Un nouveau communisme des pratiques

La gauche du XXI^e siècle doit soutenir les expériences sociales alternatives par la mise en œuvre d'une « politique du monde ».



RICCARDO MILANI/AFP



Pierre Dardot
Philosophe



Christian Laval
Sociologue

Coauteurs de **Commun, Essai sur la révolution du XXI^e siècle**, La Découverte, 2014 et plus récemment de **Dominer, Enquête sur l'histoire de la souveraineté de l'État en Occident**, La Découverte, 2020.

L'obsession électoraliste est en train de paralyser le renouvellement de la gauche. L'impossibilité d'un rassemblement électoral des partis renvoie d'abord au rapport qu'ils entretiennent les uns et

les autres avec l'ordre néolibéral : rupture ou accompagnement plus ou moins zélé ? On voit mal quelle politique alternative pourrait être menée par les socialistes et avec eux. Et que dire des compromissions de l'aile droite des écologistes ? Et du cavalier seul de la candidature Mélenchon ? L'opposition à Macron, ce fils de la gauche néolibérale, ne fait pas une politique. Faut-il pour autant se résigner à l'atomisation actuelle des « boutiques » électorales, au suicide collectif de la gauche, à un second mandat de Macron ou à la victoire de Le Pen en 2022 ? Ce serait la désespérance assurée, et pour longtemps.

UN AUTRE IMAGINAIRE

La lointaine Union de la gauche avait quelque crédit parce qu'il existait encore un fond commun entre socialistes et communistes issu de leur histoire. Ce n'est plus le cas : le « socialisme » ne constitue plus un horizon collectif. Ce manque de fond commun tient

pour une large part à la coupure totale entre les représentants politiques et les expérimentations sociales, qui, seules, sont capables de réinventer un horizon politique et d'élaborer un imaginaire alternatif. La seule grande nouveauté de ces deux dernières décennies est celle des communs, et elle rappelle la manière dont sont nés le socialisme

Il n'y a pas à choisir entre néolibéralisme et fétichisme de l'État-nation. Ce ne sont là que deux faces du même monde.

et le communisme au XIX^e siècle : non pas d'abord et seulement dans le cerveau de quelques prophètes inspirés, mais dans l'intelligence collective de plusieurs dizaines de milliers d'ouvriers tentant, dans des conditions très difficiles, de mettre sur pied des modèles coopératifs de production et d'autres formes de gouvernement des ateliers. Pour autant, les communs ne sont

pas la simple reproduction anachronique des associations ouvrières. Il s'agit de bien autre chose. Au-delà de la propriété privée et étatique, le projet des communs est d'instituer partout, dans tous les domaines d'activité, une démocratie égalitaire de l'agir commun ainsi qu'une relation de réciprocité et d'inappropriabilité entre les acteurs et les milieux sociaux ou naturels au sein desquels ils agissent. Un nouveau communisme des pratiques est en train de s'inventer, qui tourne radicalement le dos aussi bien au communisme d'État qu'à la « social-démocratie » néolibérale.

UNE GAUCHE DES COMMUNS

Les communs offrent des modèles d'organisation sociale et politique qui marient la justice sociale, l'exigence écologique et la démocratie active et directe, sans chefs ni représentants. En un an, le mouvement chilien en a donné un exemple puissant qui mérite de faire école. Il faut cesser de ne voir en ces modèles que des expériences locales qui ne concerneraient que quelques individus. Les communs sont des formes d'activité qui valent, en fonction de leurs objets et de leurs moyens, pour toutes les échelles, même les plus larges, comme le montrent les encyclopédies numériques ou les logiciels libres. L'urgence absolue n'est-elle pas que le climat et la santé soient institués et gouvernés comme des communs mondiaux ? Tout commun, même réduit, parce qu'il s'inscrit dans un écosystème social et naturel, a des effets de diffusion qui dépassent ses propres frontières institutionnelles, et c'est aussi ce qui le définit comme commun. Il ne s'agit pas d'attendre que ces micro-expériences se généralisent par capillarité, mais de mener des politiques, à tous les niveaux, qui soutiennent ces modèles alternatifs d'activité et en créent les conditions générales, ce qui n'est pas sans impliquer dès à présent une cosmopolitique, littéralement une « politique du monde ».

Créer de telles conditions exclut que tout descende d'un État central cloîtré dans son périmètre national. La gauche doit rompre avec le fétichisme étatique du XX^e siècle, avec cet imaginaire de l'État souverain, grand propriétaire de son domaine, pour faire de la logique du commun le principe de sa propre transformation démocratique en même temps que celui de la réinvention de l'État lui-même. La gauche nouvelle du XXI^e siècle pourrait ainsi avoir pour objectif prioritaire un « État des services communs » délivré des oligarchies prédatrices, publiques et privées, et co-administré par les citoyens et les travailleurs de ces services.

Il n'y a pas à choisir entre néolibéralisme et fétichisme de l'État-nation. Ce ne sont là que deux faces du même monde. Tout à l'opposé, le commun qui naît des inventions sociales et des impératifs écologiques est un principe de transformation transversale qui devrait être le cœur d'une nouvelle culture de gauche, le socle de son renouveau, la base de son unité. ●

« Une voie vers une démocratisation dans l'économie »

Spécialiste du mouvement coopératif, **JEAN-FRANÇOIS DRAPERI** analyse les difficultés, pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire, à articuler leurs principes émancipateurs avec les valeurs dominantes du marché.

Oliver
Doubre

Directeur du Centre d'économie sociale (Cestes) au Conservatoire national des arts et métiers et rédacteur en chef de la *Recma*, revue internationale de référence de l'économie sociale, Jean-François Draperi (1) est un éminent spécialiste du mouvement coopératif, de celui dit des « communs » et de l'économie sociale et solidaire (ESS). C'est-à-dire de toutes ces initiatives qui sont autant d'alternatives au capitalisme et à l'économie de marché et adoptent un fonctionnement démocratique entre tous leurs acteurs. Il analyse ici les difficultés, pour ces diverses structures et entreprises d'un type différent, à éviter les strictes logiques capitalistiques tout en tâchant de se développer économiquement au sein de l'économie (sociale) de marché...

Au fil de leur maturation, les mouvements coopératifs multiples parviennent-ils à des formes abouties, ou bien restent-ils dans le domaine de la promesse ? Arrive-t-on à passer de la théorie à la pratique ?

Jean-François Draperi : Je poserais la question un peu différemment. De fait, il y a un hiatus entre l'idéal et le matériel, le discours et le parcours. Il ne s'agit pas de pratiquer une théorie (de vivre un idéal), mais d'être le plus possible dans la cohérence, ou l'harmonie. Il ne s'agit pas de réaliser l'utopie mais d'en être inspiré. Pour cela, ma thèse est qu'il faut vivre la coopération non comme un mouvement économique, mais comme un mouvement éducatif d'émancipation. Le problème à résoudre, c'est comment dynamiser cette tension, en faire une source d'émancipation pour tous et particulièrement pour ceux qui sont à l'origine du projet et qui détiennent le pouvoir en assemblée générale. Cela peut aussi passer par le conflit et la scission, par la redéfinition du projet ou par un retour aux sources...

Quelle est l'origine des « communs » et quelle définition en donneriez-vous ? La

multiplicité des termes d'initiatives diverses (communs, coopératives, ESS, etc.) ne recouvre-t-elle pas plus ou moins la même chose ?

Les communs sont nés au Moyen Âge dans un contexte marqué par un puissant mouvement de pensée chrétienne. Des monastères inspirés des premières communautés monastiques, au sein desquelles les membres mettaient en commun ce qu'ils possédaient, sont créés. À compter du XI^e siècle, le mouvement se sécularise et se diffuse dans la société, à travers l'organisation associative des métiers et des communes, à l'ensemble de la population ; au même moment, le commerce marchand se développe à partir des villes. Se délimitent ainsi deux domaines : celui du commerce privé (individuel) et celui des propriétés des usages communs.

Que ce soit dans le mouvement coopératif ou dans celui des communs, je crois qu'il faut faire une distinction entre le droit d'usage et le bien commun proprement dit. Ce dernier postule une propriété commune, et une coopérative est un bien commun, certes particulier, où les coopérateurs ne sont pas propriétaires de la coopérative (comme on le dit souvent), mais usagers de celle-ci – dont la propriété est indivise. En souscrivant une part sociale, le coopérateur va alors bénéficier de l'ensemble de « l'actif » qui a été créé et constitué par ses prédécesseurs. Et s'il s'en va, il ne peut pas revendre sa part, qui continue d'appartenir aux générations futures. C'est là, en effet, un trait commun entre les coopératives et les biens communs, tels les fours ou les fontaines au Moyen Âge, qui étaient mis en commun. Car ceux-ci appartenaient soit à un collectif, soit sont indivis.

Mais c'est différent du droit d'usage (que l'on mélange souvent avec les biens communs)...

En effet. Là où on avait le droit d'aller faire pâturer les bêtes, ou bien dans les champs et les forêts qui appartenaient à d'autres où l'on pouvait glaner, il s'agissait d'un droit d'usage,

qui est très différent du cas des biens communs, comme peuvent l'être l'air ou l'eau. Aujourd'hui, avec ce nouvel engouement en faveur des biens communs, on semble revenir à l'origine de la notion d'État et d'un commun défini par la puissance publique. Mais il faut souligner la différence fondamentale avec les coopératives : celles-ci ne prétendent jamais servir l'intérêt général, car elles ne servent que l'intérêt collectif de leurs membres.

C'est pourquoi les coopératives ont été critiquées, souvent à juste titre, comme ayant développé des formes de corporatisme. Même si, en dépit de discussions intenses ces derniers temps, le septième (et dernier) principe de l'Alliance coopérative internationale met en avant le fait que l'engagement en faveur de la communauté des coopérateurs ne saurait s'opposer à l'intérêt général. C'est très important et cela traduit une grande attention à ne pas se substituer à une collectivité publique ou à l'État, donc à l'intérêt général, car la coopérative, mouvement collectif issu de la société civile, demeure un acteur privé. Et seule la Cité, la République, la collectivité publique, est en capacité de définir ce qui relève de l'intérêt général.

Les multiples systèmes autogestionnaires ne risquent-ils pas d'aboutir à une inflation de réunions, d'instances, d'échelons, au nom de la coopération et de la démocratie ? N'est-ce pas là une limite indépassable ?

Non, je ne crois pas. Ils témoignent du fait qu'il n'y a pas une voie autogestionnaire, mais une infinité de pratiques adaptées au singulier des situations. L'unité autogestionnaire ne réside pas dans une forme d'organisation, mais dans une relation entre la pensée et l'action vécue à la fois individuellement et collectivement. En fait, la pression sur le temps de réunion vient de la logique capitaliste : les mouvements slow, nés dans le Piémont italien à partir de Slow Food, témoignent que nous avons peut-être besoin de prendre le temps. Et le temps de la discussion est fondamental pour maintenir la paix. Des décisions prises

(1) Derniers ouvrages publiés : *Histoires d'économie sociale et solidaire*, Les Petits Matins, 2017, et *Ruses de riches. Pourquoi les riches veulent maintenant aider les pauvres et sauver le monde*, Payot, 2020. Voir aussi le site de la *Recma* : recma.org



par des minorités d'actionnaires provoquent presque inévitablement la contestation de la majorité.

Même dans une coopérative ou une association, il est nécessaire de discuter, de faire vivre la démocratie, pour répondre aux attentes des membres. Mais, dans le contexte du capitalisme, ce temps est vécu comme un handicap, comme une perte de temps. En fin de compte, dans le contexte concurrentiel, le temps répond à un souci de pacification et d'émancipation, alors que la vitesse de décision répond à un souci de prise de pouvoir et de conquête économique.

L'ESS n'a-t-elle pas résolu une partie de ces problèmes ? Et, en même temps, ne se borne-t-elle

pas à faire ce qu'elle peut au sein des limites du capitalisme, alors que les communs voudraient tenter de résoudre ces limites par les usages ?

Il n'y a pas vraiment une ESS, mais des entreprises dont les limites sont elles-mêmes mal définies. L'ESS telle qu'elle est décrite dans la loi du 31 juillet 2014 (la loi Hamon) inclut l'entrepreneuriat social. Or une partie au moins de cet entrepreneuriat suit les mêmes stratégies que l'économie capitaliste, comme le groupe SOS, par exemple. Certains vont lever des financements auprès de fonds

d'investissement, sont conseillés par des cabinets de consultants qui ne raisonnent qu'en termes de recherche de profits, aspirent à devenir « leaders » sur leur marché, adoptent la forme SAS (sociétés anonymes simplifiées) pour pouvoir revendre leur structure à des actionnaires, etc. Ils appliquent le capitalisme financier à un objet social. Autrement dit, ils « marchandisent » le social pour en faire un centre de profits. On n'est donc clairement

plus dans l'économie sociale et solidaire. Cette dernière est d'ailleurs née de la mobilisation des classes populaires et moyennes européennes, alors que l'entrepreneuriat social a été conçu par des milliardaires et philanthropes américains.

Concernant l'ESS, le problème est qu'elle n'a pas conçu de régulation au-delà de l'entreprise.

Or on ne peut vraiment parler d'économie qu'à partir du moment où une régulation se met en place en vue de contenir la concurrence et le conflit. Tant qu'elle n'aura pas conçu une forme de régulation, l'ESS est condamnée à opérer dans le cadre du capitalisme et prend le risque de se banaliser. Ce n'est pas forcément le cas ; certes, elle peut résister, y compris dans la durée, mais elle ne saurait constituer une véritable alternative au capitalisme.

Elle a quand même tenté de poser une régulation à quatre reprises en près de deux siècles, sous la forme de quatre « utopies » mises en

L'esprit des communs, ce n'est pas les « premiers de cordée », mais la coopération.

œuvre ensuite. La première utopie a été ce que j'appellerais les « micro-républiques des producteurs » : celle de concevoir une entreprise sous la forme d'un groupement de personnes (association coopérative et mutualiste) et non sous la forme d'un groupement de capitaux. Elle a dominé le mouvement jusqu'au milieu du XIX^e siècle. La deuxième, à qui je donnerais le nom de « macro-république des consommateurs », consiste à concevoir un système coopératif international qui devait se substituer au capitalisme à partir de la prise de pouvoir des consommateurs sur les entreprises et la distribution. Ce sont les grandes coopératives auxquelles adhèrent les consommateurs. La troisième utopie est celle des nations indépendantes qui souhaitent acquérir une autonomie économique correspondant à leur indépendance politique. On pourrait qualifier cette tentative par le terme de « république de développement coopératif et villageois ». Elle a touché tous les pays du Sud dans les années 1960, à partir du mouvement dit des « non-alignés », né à la conférence de Bandung en 1955, tentant de sortir des deux grands blocs de la guerre froide.

La quatrième utopie, et la plus récente, est celle que je nommerais « méso-république intercoopérative », qui entend concerner tous les secteurs de vie dans un territoire donné, un milieu de vie. Elle se singularise par l'intercoopération (avec l'essor de coopératives de travail, de consommation, d'habitat, de transports, culturelles, etc.). Mais aussi par les partenariats avec les TPE et les collectivités publiques locales. Enfin, par l'interterritorialité et l'essor des relations entre territoires. Cette dernière doit poursuivre son développement et constitue certainement une voie vers une démocratisation dans l'économie. Avec ses limites, évidemment... ●

BIBLIOGRAPHIE

Les ressources en ligne : remixthecommons.org, movilab.org, les-communs-dabord.org, compagnie.tiers-lieux.org, encommuns.com

Publications :

Constellations. Trajectoires révolutionnaires du jeune 21^e siècle, Collectif Mauvaise Troupe, L'Éclat, 2014.

Dominer. Enquête sur la souveraineté de l'État en Occident, Pierre Dardot et Christian Laval, La Découverte, 2020.

La démocratie des places. Des Indignados à Nuit debout, vers un nouvel horizon politique, Benjamin Sourice, Éditions Charles Léopold Mayer, 2017.

L'Impasse collaborative. Pour une véritable économie de la coopération, Éloi Laurent, Les Liens qui libèrent, 2018.

« Il ne s'agit pas de réaliser l'utopie mais d'en être inspiré. »



Marco Marinelli et son « cœur anarchique » façon Jarry, qui reconstruit les classiques.

Le feu théâtral des ados

THÉÂTRE

Dans un livre-manifeste, Marco Martinelli évoque sa « non-école » au service des jeunes d'Italie et d'ailleurs.

≡ Gilles Costaz

Aristophane dans les banlieues. Pratiques de la non-école, Marco Martinelli, traduction de Laurence van Goethem, préface de Jean-Pierre Thibaudat, Actes Sud-Papiers, 224 pages, 18 euros.

Il est rare qu'un essai ou un témoignage sur le théâtre soit joyeux et réconfortant. C'est la surprise que nous réserve *Aristophane dans les banlieues* de Marco Martinelli, le récit-manifeste d'un artiste que nous connaissons mal. Martinelli a parfois travaillé en France, notamment à la Rose des vents de Villeneuve-d'Ascq et au Festival des francophonies de Limoges, mais on ne l'a jamais vu à Paris ou à Avignon. Son ancrage est à Ravenne, où il a créé, avec Ermanna Montanari, le Teatro delle Albe et où il invente, dans les années 1980, la « non-école ». L'idée maîtresse est de travailler avec les adolescents et d'inverser les rôles : il ne s'agit plus de placer les jeunes dans un projet

prédéterminé, mais de les mettre au centre, avec leurs corps, leurs mots, leurs vies, en leur faisant interpréter à leur manière de grands textes.

Aristophane, le plus irrespectueux et le plus sexuel des classiques, est l'un des auteurs adoptés par la non-école, mais au même titre que Sophocle, Euripide, Molière, de la même manière ressuscités et bousculés. Le culturel et le sauvage, le littéraire et le spontané se défient et s'associent dans ces créations jouées par des ados italiens ou des jeunes des quartiers difficiles de Chicago ou de Nairobi... L'idée de Martinelli est de ne jamais faire son propre spectacle, mais celui des jeunes en qui il allume le feu du théâtre. Une abnégation peu courante dans un art par nature narcissique !

Pourquoi ce livre ? Un témoignage ? Le besoin de montrer une voie que peu d'artistes empruntent ?

Marco Martinelli : C'est l'éditeur milanais Ponte alle Grazie qui me l'a demandé. Il m'a dit : « Conte la longue histoire de la non-école. » C'est donc le récit d'une expérience qui s'appuie sur une conception et sur une théorie. Cela peut intéresser des artistes, des professeurs et même, si j'ose employer le mot, le peuple. Notre méthode consiste à déconstruire les classiques pour les reconstruire. Déconstruire ouvre la voie à une reconstruction avec la vie et les rêves des adolescents, la « mise en vie ».

Le terme de « non-école » fait penser à Mai 68.

Oui, il y a cette influence, mais sans l'idéologie, sans la rhétorique. J'étais trop jeune pour vivre les mouvements de 68, mais il y a en nous cet esprit de rébellion, et le souvenir de Martin Luther King et aussi d'un prêtre italien, Don Lorenzo Milani, qui formait les enfants des plus démunis de façon révolutionnaire dans les années 1950. Il y a tout cet héritage.

En quarante ans d'activités, votre méthode et vos points de vue ont dû évoluer.

Non. Moi-même, je n'ai pas changé. Quand je vais travailler avec des adolescents, c'est toujours la première fois. Quand je suis allé à Naples travailler autour de *La Paix* d'Aristophane, j'ai pu croire que c'était impossible. Le premier mois, je n'arrivais à rien. Ces jeunes étaient souvent destinés à devenir le bras armé de la Camorra. J'ai insisté. L'important est de faire le spectacle. Le spectacle, c'est la lumière après les ténèbres. J'ai travaillé trois ans à Naples. Après, la non-école n'abandonne pas le terrain. Nous formons ce que nous appelons des guides, qui continuent ce type de théâtre. En général, tout se passe bien, sauf si le guide se transforme en metteur en scène, veut donner sa vision. Là, nous intervenons avec douceur.

Mais les ados, eux, ont changé. Au temps des iPhone, on peut croire cela. Mais ils sont les mêmes

en Italie, à travers l'Europe, aux États-Unis, en Afrique, dans les différentes classes sociales... L'adolescent est à la recherche du bonheur, dans un même désir de vie. C'est un âge incroyable. Tu peux lui donner tous les rôles. Il faut qu'il ait sa juste place sur la scène. À nous de trouver le fil, la porte pour entrer, dans la confiance. Quand les ados comprennent que tu n'es pas là pour faire de la grande mise en scène, tu entres dans une relation vraie, tout change.

Vous montez vos spectacles à partir de grands classiques : Aristophane, Sophocle, Euripide, Shakespeare, Molière, Jarry... Pourquoi pas de modernes ?

Il ne faut pas oublier Maïakovski ! Pour les modernes, on est allés jusqu'à Brecht. Mais la littérature moderne aime les monologues. Regardez : Thomas Bernhard, Beckett... J'adore. Mais ce qui compte dans la non-école, c'est le chœur. Un chœur anarchique, façon Jarry ! Là où nous nous renouvelons sur le langage, c'est que nous faisons depuis quelque temps des films avec les ados. Je déteste le théâtre filmé. C'est autre chose, qui est diffusé par des circuits indépendants.

N'êtes-vous pas très isolé dans le paysage théâtral italien ?

Non, pas du tout. La non-école a reçu sept fois le prix Ubu, décerné par la critique ! Je suis très ami avec Armando Punzo, qui travaille beaucoup avec les prisonniers. J'ai connu Romeo Castellucci à ses débuts... C'est par rapport aux forces politiques que nous sommes isolés. Le berlusconisme a dévoré une gauche qui ne s'est pas vraiment reconstruite. Nous ne travaillons avec les acteurs sociaux qu'au niveau local. ■

Cet article est le dernier de Gilles Costaz que vous pourrez lire dans les colonnes de *Politis*. Notre ami, grand critique de théâtre s'il en est, fait légitimement valoir ses droits à la retraite. J'aimerais dire ici, au nom de toute l'équipe, la gratitude qui est la nôtre pour avoir mis au service du journal depuis tant d'années – son premier article date de 1989 – sa compétence, sa curiosité, sa générosité. Je me permets d'ajouter qu'à titre personnel j'ai beaucoup aimé travailler avec lui dans ces pages culture. Merci, cher Gilles, et bon vent ! ≡ Christophe Kantcheff

De grands films pour la fin de l'année

Muriel ou le temps d'un retour, d'Alain Resnais



DR

Muriel ou le temps d'un retour (1963) est l'un des chefs-d'œuvre d'Alain Resnais. Ce film parvient à rendre tangible l'une des atrocités les plus terribles auxquelles l'armée française se soit livrée pendant la guerre d'Algérie – la torture – tout en ayant pour éthique de la considérer comme immontable. Alain Resnais joue donc avec le hors-champ et avec ce qui pèse sur l'esprit des personnages, en particulier sur celui de Bernard (Jean-Baptiste Thierrée), démobilisé après vingt-deux mois de guerre. « *Il ne tient pas en place* », dit de lui sa belle-mère, interprétée par l'immense Delphine Seyrig. Elle-même

est bouleversée par la venue chez elle de son amour de jeunesse (Jean-Pierre Kérien). Tous les personnages sont morcelés, à l'image du montage fait de séquences brèves, voire de plans de quelques secondes. L'action se passe à Boulogne-sur-Mer, ville martyre pendant la Seconde Guerre mondiale, détruite et en partie reconstruite au début des années 1960. Un décor d'une importance cruciale, comme l'explique l'historien du cinéma François Thomas dans un des suppléments du DVD, qui propose ici une version restaurée du film.

Muriel ou le temps d'un retour, Alain Resnais, Potemkine (DVD ou Blu-ray).

Ariane, de Billy Wilder

Grand admirateur d'Ernst Lubitsch, Billy Wilder a atteint le même esprit de subversion dans ses comédies les plus réussies. *Ariane* (1957) en fait partie. Avec son casting *a priori* étrange – Audrey Hepburn, Gary Cooper et Maurice Chevalier –, Billy Wilder tourne là une fantaisie acidulée qui s'avère être une charge contre les hommes prédateurs et une ode à l'amour libre. L'histoire : à Paris, Chavasse est détective privé. Il a une fille, Ariane, qui, à force d'ennui, s'intéresse aux affaires qu'il traite. Et c'est ainsi qu'elle se retrouve à sauver la mise à un milliardaire quinquagénaire qu'un mari trompé voulait punir. Le film développe à merveille les jeux du chat et de la souris entre l'imaginative jeune femme (Audrey Hepburn est épatante) et le séducteur blasé (Gary Cooper). Ce coffret propose un livre sur le film et des suppléments, dont, dans la version Blu-ray, un entretien passionnant avec le cinéaste signé, en 1980, par Michel Ciment et Annie Tresgot.

Coffret Ariane, Billy Wilder, Carlotta (DVD et Blu-ray)



COLLECTION CHRISTOPHEL BILLY WILDER PRODUCTIONS/AFP



OFF / AFP

Coffret François Truffaut (1968-1978)

La Chambre verte raconte l'histoire d'un homme, au lendemain de la Première Guerre mondiale, durant laquelle il a été soldat, qui préfère vivre avec les morts plutôt qu'avec les vivants, lui qui a perdu sa femme dix ans plus tôt. Il a consacré une chapelle à ses défunts, dont les murs sont ornés de leurs portraits. Cette attitude révèle une tendance morbide.

Avouons cependant que tout cinéophile a lui aussi tendance à continuer à vivre avec François Truffaut, même si celui-ci a disparu il y a maintenant vingt-six ans. Ce merveilleux coffret est l'occasion de le retrouver et de (re)voir les films qu'il a réalisés de 1968 à 1978, en version restaurée. *La Chambre verte* clôt cette série qui contient entre autres *La mariée était en noir*, *L'Enfant sauvage*, *L'Histoire d'Adèle H.* ou *L'homme qui aimait les femmes*. Où l'on retrouve des thématiques fortes chez lui – le désir, l'enfance... – et des personnages limites, obsessionnels, passionnés. Un livre est compris dans ce coffret ainsi que de nombreux suppléments.

Coffret François Truffaut, la passion cinéma, Arte (8 DVD ou Blu-ray).

Fou à relier

LITTÉRATURE

Méconnue en France, l'œuvre d'André Baillon est à l'image de son auteur : singulière, drôle et pétrie de douleurs.

Lorsqu'il entre au service psychiatrique de La Salpêtrière, « *Jean Martin est content. Il sera parmi ses frères, "les pauvres et les humbles"* ». Ce Jean Martin qui parle de lui à la troisième personne dès la première page de *Chalet 1*, c'est André Baillon (1875-1932), ou du moins un homme qui lui ressemble à s'y méprendre. Comme tous les Jean Martin peuplant l'œuvre de l'auteur belge, qui a dans son pays d'origine une certaine réputation mais est en France quasi inconnu. Praticien de l'autofiction avant l'heure, André Baillon est pourtant un cas littéraire et humain qui mérite d'être observé de près.

Les éditions Cambourakis s'emploient à sortir cet écrivain de l'ombre où il patit depuis son suicide en 1932. La publication de *Chalet 1* en poche offre une belle entrée dans son univers habité par une folie qui, en le tenant à l'écart de son époque, fait de lui notre contemporain.

Dans ce livre composé de courts chapitres écrits dans un style lui aussi lapidaire, tout en surprises de syntaxe et de vocabulaire, Jean Martin fait la chronique de sa vie au sein de l'hôpital parisien. André Baillon a en effet séjourné à la « Pépette » à la suite d'une relation compliquée avec sa belle-fille de 16 ans, qui apparaît dans le récit sous le nom de Michette. Ce n'est pas une posture pour l'auteur que de se dire le frangin de ses compagnons de galère. Sa langue simple et singulière, « syncopée », dit sa préfacière Bérengère Cournut, le met sur un pied d'égalité avec son ami Bornet, qui « *ne parle pas comme tout le monde* », et tous les autres.

Malades, médecins et infirmières sont les personnages d'un univers aux lois précises et étranges que le narrateur regarde toujours avec tendresse et humour. La folie, chez André Baillon, n'est pas chose qui isole mais particularité qui relie. C'est un chemin vers l'Autre, que l'on suit avec d'autant plus de bonheur qu'on ne sait où il nous mène. **Anais Heluin**

≡ Jérôme Provençal

A Joyful Sound, Kelly Finnigan (Colemine Records), kellyfinnigan.bandcamp.com

Chalet 1, André Baillon, Cambourakis, 202 p., 10 euros.

Éclats de joie

MUSIQUE

Adeptes d'une soul lustrée, le musicien états-unien Kelly Finnigan célèbre Noël en beauté avec *A Joyful Sound*, album absolument rutilant.

En France, où elle reste surtout associée aux roucoulades sirupeuses de Tino Rossi ou de Mireille Mathieu, la musique de Noël ne suscite pas une grande émulation créatrice et n'apporte que rarement de vrais cadeaux. Dans le proche passé se distingue *Noël's Songs* (2011), très joli album de Florent Marchet sur lequel figure notamment une reprise du « Joyeux Noël » de Barbara. Plus singulier encore s'avère *The Message of Xmas*, mini album aérien conçu par l'aventureux pianiste Christophe Chassol avec le chœur de l'Orchestre de Paris et paru au début de ce peu scintillant mois de décembre 2020.

Aux États-Unis, la musique de Noël jouit d'un prestige bien supérieur et constitue même presque un genre en soi. Elvis Presley, Ella Fitzgerald, les Beach Boys, Nat King Cole, Bob Dylan, Johnny Cash, James Brown, Franck Sinatra ou encore le génial producteur Phil Spector figurent parmi les sommités ayant honoré Santa Claus. Dangereuse récidiviste, l'insusable reine de la country à

paillettes Dolly Parton vient, elle, de faire paraître son troisième album de Noël, *A Holly Dolly Christmas* – comme si la pandémie de Covid-19 ne suffisait pas en matière de calamités cette année...

Apôtre majeur de la soul contemporaine, en solo ou à la tête du groupe The Monophonic (dont le fort recommandable troisième album – *It's Only Us* – est sorti en mars dernier), le chanteur et claviériste californien Kelly Finnigan nous offre un parfait antidote avec *A Joyful Sound*, album fastueux tout entier dédié à l'esprit de Noël.

« *L'intention de départ est simple : créer des émotions positives, véhiculer un message d'amour, rassembler les gens, retranscrire la magie de Noël avec une musique fédératrice telle que la soul* », déclare Kelly Finnigan. Fils de Mike Finnigan, claviériste chevronné, il a baigné dans la musique dès son enfance et s'est imprégné de tous les classiques de Noël, en particulier ceux venus de la soul et du rhythm'n'blues. « *J'ai grandi avec cette tradition des albums de Noël. Mon père*

interprétant "Silent Night" sur le piano familial est l'un de mes plus beaux souvenirs en ces périodes de fêtes. »

Habité depuis plusieurs années par le projet d'un disque de Noël, Kelly Finnigan a d'abord signé deux (tubesques) morceaux, « Heartbreak For Xmas » et « Merry Christmas To You », réunis sur un 45t publié en décembre 2019. L'album a pris forme ensuite à la faveur (si l'on ose dire) de la pandémie, Finnigan mettant à profit le temps libéré pour travailler sur de nouveaux morceaux.

Pas trace de « Silent Night », ni de « Jingle Bells » ni d'aucun autre standard équivalent sur *A Joyful Sound*. Enregistré avec la participation d'une myriade d'acolytes gravitant autour de la scène soul actuelle, l'album contient uniquement des morceaux originaux – dix au total, entre soul et funk, dont un (le vapoureux morceau-titre instrumental) apparaît deux fois, au début et à la fin. D'un classicisme rutilant, porté par la voix fervente de Finnigan, l'ensemble tient les promesses de son titre et procure une joie intense. ●





JEROME PANCONI

Les remous d'une séparation

ESSAI

Peut-on dissocier l'œuvre de l'auteur ? La sociologue Gisèle Sapiro s'attelle à cette question via les affaires Matzneff, Polanski, Maurras et consorts.

≡
Christophe
Kantcheff

Souvenons-nous. C'était au début de cette année 2020, qui nous a réservé plus d'une surprise. Le livre de Vanessa Springora, *Le Consentement* (Grasset), montrait l'emprise profonde et délétère que l'écrivain Gabriel Matzneff avait exercée sur elle adolescente. Tandis que la polémique faisait rage après l'attribution d'un César à Roman Polanski, ayant déclenché une vive réaction de la part d'Adèle Haenel et son départ de la cérémonie.

Même si la crise sanitaire est depuis passée au premier plan des préoccupations, les débats enclenchés par ces affaires, précédées par d'autres, ne manqueront pas de ressurgir. Ils pourront bénéficier de la réflexion que publie aujourd'hui la sociologue Gisèle Sapiro. Cette spécialiste de l'engagement des intellectuels et des rapports entre littérature et politique (1) s'est arrêtée sur cette question essentielle et complexe, qui donne le titre de son livre : *Peut-on dissocier l'œuvre de l'auteur ?*

Autant le dire tout de suite : l'auteure ne cherche pas à donner des réponses définitives mais bien plutôt à mettre en perspective et à donner quelques clés d'approche. Elle ne s'en tient pas pour autant à une posture commode de neutralité. Gisèle Sapiro livre sa position, qu'elle qualifie d'« *intermédiaire* », c'est-à-dire « *qui, sans nier les rapports entre morale de l'auteur-e et morale de l'œuvre, appelle à ce que les œuvres soient jugées de façon relativement autonome, selon des critères spécifiques aux champs de production culturelle, à condition qu'elles ne comportent pas d'incitation à la haine contre des personnes ou des groupes en raison de leurs origines, de leur sexe ou de leurs préférences sexuelles, ni d'incitation à la violence physique ou symbolique* ». Ce qui revient aussi à se prononcer au cas par cas. Plutôt que d'adopter un point de vue systématique, il s'agit de privilégier l'analyse particulière. Ce qu'elle fait avec Matzneff et Polanski, mais aussi avec les affaires Orelsan et Exhibit B,

et en abordant des auteurs dont le problème tient à leur engagement politique, que ce soit Céline, Rebatet, Maurras, Heidegger, Günther Grass ou Peter Handke (excellent chapitre sur l'auteur du *Malheur indifférent*, prix Nobel 2018).

Avant de passer aux travaux pratiques, Gisèle Sapiro rappelle combien « *les notions d'auteur et d'œuvre sont des constructions sociales, auxquelles sont associées des croyances qui varient dans l'histoire et entre les cultures* ». Rien de naturel ni d'évident ici. Les interrogations sur « *qu'est-ce qu'un auteur ?* » – titre d'une célèbre conférence de Foucault – déterminent un certain nombre de points, comme celui du périmètre de l'œuvre (exemple : quel est le statut de la correspondance de Flaubert ?). L'adage « *le style, c'est l'homme* », qui trace une étroite identification entre l'homme et l'œuvre, ne trouve-t-il pas sa limite quand Gary devient Ajar ? La figure moderne du narrateur a-t-elle irrémédiablement séparé l'auteur de ses personnages ? Doit-on s'en tenir

aux intentions de l'auteur quand l'appropriation d'une œuvre, à sa réception, peut s'avérer très différente ?

C'est à la lueur de ces développements théoriques que Gisèle Sapiro en vient à sa deuxième partie sur « *les auteurs scandaleux* ». Outre les éléments accablants – de natures très dissemblables – qui concernent chacun d'eux, elle souligne la responsabilité des médiateurs, commentateurs, critiques, jurés... Que ce soit ceux qui ont permis la reconnaissance de l'œuvre de Matzneff, ode à la pédocriminalité, le déni de l'antisémitisme comme partie prenante de la philosophie de Heidegger, ou la tentative heureusement avortée de commémorer nationalement Maurras. Le fil de ses analyses passe par la prise en compte des arguments développés d'un côté par les tenants de « *la liberté de l'art* » (mais pourquoi prendre comme représentant de ceux-là l'affligeant Pierre Jourde ?) et de l'autre par celles et ceux qui relativisent cette liberté en y introduisant des déterminants éthiques, sociaux et politiques.

Gisèle Sapiro se réjouit des controverses qu'ont suscitées ces affaires, qui attestent de « *la vitalité du débat démocratique* » dans les médias et l'espace public, et qui ont révélé, notamment grâce aux luttes en faveur des minorités, des situations flagrantes de sous-représentativité ou de discrimination. Néanmoins, comme Adèle Haenel l'avait précisé à propos des films de Polanski, l'auteure s'oppose à ce que la critique légitime se transforme en volonté de censure. Une limite qui n'est pas toujours respectée dans le feu des polémiques... ●

Peut-on dissocier l'œuvre de l'auteur ?, Gisèle Sapiro, Seuil, 240 p., 17 euros.

(1) Paraît simultanément, dirigé par Gisèle Sapiro, un *Dictionnaire international Bourdieu*, CNRS éditions, 1 000 pages, 39 euros.

Itinéraire d'une femme engagée



Je chemine avec... Susan George
Entretiens menés par Sophie Lhuillier, Seuil, 144 pages, 12 euros.

Stop War (PACS), et bientôt fichée par les renseignements généraux comme dangereuse activiste. Elle rejoint ensuite un think tank, le Transnational Institute, qui l'orientera vers d'autres combats. Elle participe en 1974 à la préparation d'un rapport sur la faim dans le monde. Ce sera son grand combat et le sujet de nombreux ouvrages qui ont fait date, dont le premier : *Comment meurt l'autre moitié du monde*. Plus tard, ce sera le fameux *Rapport Lugano*, dans lequel elle imagine, plus vraie que nature, une réunion d'experts sur le thème : « *Comment préserver et parfaire le capitalisme au XXI^e siècle* ». Le grand mérite de Susan George est d'avoir politisé la question de la faim dans le monde, envisagée jusque dans les années 1980 comme un effet mécanique de la surpopulation. Une « fatalité » qui arrangeait bien les affaires des États-Unis et de l'agrobusiness. « *La faim a une dimension politique et est souvent un bel exemple de la lutte des classes* », note Susan George, qui observe que le fléau a tout de même significativement reculé. Mais « *la question reste comme toujours : qui contrôle les terres et leurs productions ?* » Et les lobbys infiltrent toujours les institutions au service de transnationales toutes-puissantes comme Monsanto-Bayer. « *Chercheurs de l'avenir, prenez note !* » exhorte-t-elle. Le combat continue. Avec Attac, Susan George a également contribué à politiser la question de la dette, produit d'un « *colonialisme invisible* ». De loin en loin, l'économiste a analysé les ressorts du néolibéralisme, ce « *capitalisme conquérant, antiétatique, dont la valeur primordiale est le chacun pour soi* ». Quand on lui demande sa devise, Susan George répond : « *Aimer et travailler [...] et rire si possible* ». **Denis Sieffert**

Le portrait vivifiant de Susan George, infatigable militante altermondialiste que rien ne prédisposait à la lutte politique.

Voilà un petit livre qui donne de l'énergie. Bilan de luttes contre la faim dans le monde, contre l'imposture de la dette et tant d'injustices, il est aussi, en filigrane, un beau portrait de femme, sous un discours simple et modeste. Susan George, qui est aujourd'hui présidente d'honneur d'Attac, retrace l'itinéraire improbable de la jeune fille de bonne famille qu'elle fut, originaire d'Akron, dans l'Ohio, le « *Clermont-Ferrand des États-Unis* ». Rien ne la prédisposait à devenir une femme engagée pour des causes qui auraient pu lui rester étrangères,

si ce n'est une conscience toujours en éveil et une volonté farouche. C'est d'abord le rêve d'une France mythique, celle des grands intellectuels des années 1950, qui la conduira de ce côté-ci de l'Atlantique. Elle débarque à 21 ans, en 1955, avide de savoirs mais peu politisée. Comme beaucoup de jeunes Américains, c'est la guerre du Vietnam qui sera l'événement déclencheur. Au début des années 1960, elle écrit à Noam Chomsky pour offrir ses services à la cause. Et voilà la jeune bourgeoise de l'Ohio membre très active du Paris American Committee to

Ivan Illich

L'homme qui a libéré l'avenir

Jean-Michel Djian, Seuil, 240 pages, 19 euros.

Alors que son œuvre apparaît comme précurseur sur des thèmes devenus centraux aujourd'hui, des impasses de la société consumériste et de la dégradation de la planète qu'elle induit jusqu'à ses mises en garde face à des institutions a priori bénéfiques (comme l'école, l'hôpital ou les systèmes de transport modernes), l'homme lui-même demeure mal connu. C'est donc tout l'intérêt de cette biographie originale d'Ivan Illich par le journaliste Jean-Michel Djian que de nous faire mieux découvrir la vie et l'œuvre de ce pionnier, « *penseur planétaire de l'écologie radicale* ».



La reconnaissance

Histoire européenne d'une idée

Axel Honneth, traduit de l'allemand par Pierre Rusch, suivi d'*Abolir les injustices, l'emporter sur le crime*, traduit de l'allemand par Julia Christ, Gallimard, coll. « NRF essais », 224 pages, 21 euros.



Héritier de l'école de Francfort, Axel Honneth développe depuis des décennies le concept de « reconnaissance », devenu « *essentiel à notre identité politique et culturelle* » du fait des exigences de respect mutuel au sein d'une communauté et de témoignage de considération aux minorités. Mais Honneth va ici plus loin en analysant comment, dans les différentes cultures européennes, les approches « *divergent profondément* » sur la façon d'appréhender toute rencontre humaine.

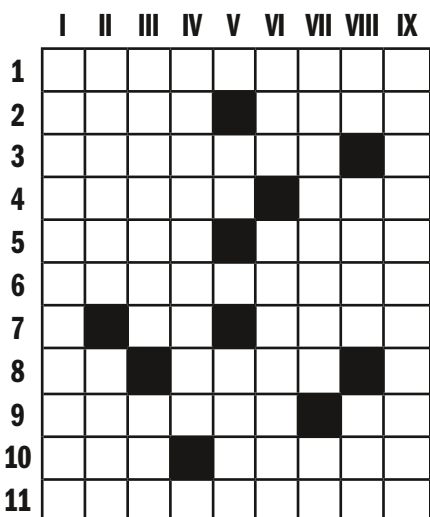
Contretemps

n° 47, octobre 2020, « *L'enseignement supérieur et la recherche en lutte... De Mai 68 à la LPR* », Syllepse/La Discordance des temps, 192 pages, 13 euros.

Cette livraison propose un dossier très complet sur les mobilisations du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche « *contre un énième projet de réforme néolibérale : la loi de programmation de la recherche* ». Or la difficulté à se mobiliser en pleine crise de Covid-19 est évidemment grande. Aussi ce dossier, dans la lignée de son fondateur, Daniel Bensaïd, fait-il le pari « *mélancolique* » que « *les résistances et victoires futures passeront par un travail de mémoire* ». Il revient pour cela sur les luttes des facs et des labos de Mai 68 à nos jours.



Grille n° 554



HORIZONTAL :

1. Saynète et Sennett. **2.** Elle fait défaut. Sans aspérité. **3.** C'est qu'elles ont connu des infortunes. **4.** À d'autres. La vieille taupe. **5.** Au commencement était le verbe. Arc à saisir. **6.** Vieilles charognes. **7.** Surprise parti. Gabriel, victime des nazis. **8.** Pour un site romain. Bat Baal. **9.** On prie pour sa découverte s'il y a un découvert. Sur une borne. **10.** Obtint. Résiliation de bail. **11.** Belle des champs contre la gale.

VERTICAL :

I. Elles tombent dans un gouffre. **II.** Tracera son chemin. Tricherie sur le tour. **III.** Avancera d'une certaine manière. Bêrets et Beretta. **IV.** Inséparables. **V.** Carnets Debord. Oiseau des antipodes. **VI.** Gardée en bouche. Mise en bouche. **VII.** Sans logique. Sans effets. **VIII.** Démonstratif. Faire un pas difficile. Peigne de métier. **IX.** Pas dans l'entêtement de l'endettement.

Solution de la grille n° 553

- | | |
|----------------|---------------------|
| 1. Célébrant | I. Conventions |
| 2. OPA. Rodéo | II. Épouvantail |
| 3. Nosferatu | III. Lassantes |
| 4. Vus. Lq. SR | IV. Ni. AM |
| 5. Evan. UA | V. Brel. Spasme |
| 6. Nanisasse | VI. Rorqual. Apu |
| 7. TNT. Plein | VII. Ada. Asexués |
| 8. Itéra | VIII. Nets. Si. Gré |
| 9. OAS. Saugé | IX. Tourmentées |
| 10. Ni. Ampère | |
| 11. Slameuses | |

Je m'abonne à Politis !

Je soutiens la presse indépendante.



ANTIGONE UN FILM DE SOPHIE DERASPE (2020) Un DVD offert pour chaque abonnement TOUT POLITIS+

Adolescente brillante au parcours sans accroc, Antigone aide son frère à s'évader de prison, elle agit au nom de sa propre justice, celle de l'amour et la solidarité. Le choix de la rédaction de Politis.

Privilégiez le prélèvement automatique !
→ souple,
→ pratique,
→ économique...

Bulletin d'abonnement à retourner à :

POLITIS Service Abonnement - 12, rue du Cap-Vert CS40010 21801 Quetigny Cedex • 03 80 48 95 36 • abonnement@politis.fr

Mes coordonnées

Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____

 Ville : _____
 Code postal : _____ Tél. : _____
 Courriel* : _____

* Courriel indispensable pour créer votre compte sur politis.fr

J'abonne un ami

Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____

 Ville : _____
 Code postal : _____ Tél. : _____
 Courriel : _____

Choisissez votre abonnement



11€ / mois

TOUT POLITIS+* Abonnement par prélèvement automatique à durée libre à

(Remplir l'autorisation de prélèvement figurant ci-dessous et joindre un RIB)

ABONNEMENT PAPIER + WEB OFFERT : Web fixe et mobile illimité + application mobile + accès aux archives (32 000 articles)

TOUT POLITIS : 46 n°s + 2 hors-séries **109€** 163€ au n°

OFFERTS : Web fixe et mobile illimité + application mobile + accès aux archives (32 000 articles)

OFFRE POLITIS DÉCOUVERTE : 23 n°s + 1 hors-série **59€** 82€ au n°

OFFERTS : Web fixe et mobile illimité + application mobile + accès aux archives (32 000 articles)

Pour les autres offres (web, solidaire, administrations/entreprises, réabonnement,...), nous contacter : abonnement@politis.fr ou Politis.fr

Choisissez votre mode de règlement

CHÈQUE BANCAIRE

CARTE BANCAIRE N° [] Expire le [] [] [] Les 3 derniers chiffres au dos de la carte [] [] []

Signature (obligatoire) :

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

J'autorise Politis à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, conformément aux instructions de Politis. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passée avec celle-ci. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé.

N° ICS : FR53ZZ521498

TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN - Numéro d'identification international du compte bancaire : []

BIC - Code international d'identification de votre banque : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT (RUM) - Sera rempli par Politis :

Paiement répétitif

Fait à : _____ Date : _____ Signature (obligatoire) : _____

Important : joindre un relevé d'identité bancaire

* Offre à durée limitée réservée aux nouveaux abonnés. Valable pour la France métropolitaine et renouvelée par tacite reconduction. Pour les DOM-TOM et l'étranger, nous consulter. Dans la limite des stocks disponibles. Vous pouvez interrompre votre abonnement à tout moment sur simple demande. Les prix sont garantis pour la 1^{re} année. Certaines banques débitent des frais de mise en route lors du premier prélèvement. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient communiquées à des sociétés partenaires, cochez ici Conformément à la loi informatique et libertés n°78.17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Abonnez-vous en ligne sur www.Politis.fr

Retrouvez-nous également sur les réseaux sociaux



TJPL



mgen[★]

GROUPE vyv

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI
CHOISI
MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Perrine Laffont a choisi MGEN pour son action en faveur du sport et de la santé. MGEN une protection santé performante et d'authentiques valeurs de solidarité.

PERRINE LAFFONT

CHAMPIONNE OLYMPIQUE DE SKI DE BOSSES,
3 FOIS VICTORIEUSE DE LA COUPE DU MONDE

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Filia, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3 square Max-Hymans -75748 Paris CEDEX 15.